A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LE MERCURE DE JUIN 1723.

QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

Chez
- GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
- GUILLAUME CAVELIER, fils, rue S. Jacques, au Lys d'Or.
- ANDRE' CAILLEAU, à l'Image Saint André, Place de Sorbonne.
- NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

M. DCC. XXIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

COmme la Table generale que nous avons donnée de l'année entiere, dans le Mercure du mois de Decembre dernier, nous a paru trop longue, nous avons crû qu'il étoit plus à propos de partager l'année en deux parties égales, & de donner une Table generale des principales matieres tous les ſix mois, à la fin de Juin, & à la fin de Decembre.

Nous avertiſſons de nouveau que quelques pieces qu'on reçoit ſont ſi mal écrites, qu'on ne peut en faire uſage; nous prions ſur tout que les noms propres ſoient écrits liſiblement, qu'on laiſſe des marges, & que les morceaux de Proſe ou de Poëſie ſoient mis ſeparement dans pluſieurs feüilles de papier, en ſorte qu'on puiſſe les ſeparer les uns des autres.

Pour les fautes qui peuvent ſe trouver quelquefois dans nôtre Journal, & qu'il eſt preſque impoſſible d'éviter, quelque attention que l'on ait, ſur tout pour les noms propres & les qualitez des gens de diſtinction, nous offrons aux perſonnes qui s'y trouvent intereſſées, ou qui ont été oubliées, de corriger ce qui n'eſt pas exact,

Digitized by Google

exact, en nous faisant remettre les éclaircissemens necessaires, pour rectifier les noms propres mal écrits, les attributs des Charges & Offices, &c.

Comme nous ne prétendons loüer que ce qui est veritablement loüable, nous sommes obligez d'avoüer que nous avons été quelquefois surpris par des Memoires qui contenoient des éloges qu'on a crû sinceres, & qui n'étoient qu'une ironie. Plus en garde sur le blâme que sur les loüanges, il est aisé de donner dans le piege; mais nous nous ferons toûjours un plaisir & un devoir d'éclaircir & de rendre justice à la verité, quand on voudra bien nous la faire connoître. Au surplus le Lecteur judicieux sçait bien que nous ne sçaurions être garants de tous les Memoires qu'on nous envoye. Le temps très-limité que nous avons chaque mois pour les examiner, ne peut pas toûjours les rendre exempts de fautes.

Nous prions ceux qui par le moyen de leurs correspondances, reçoivent des nouvelles d'Affrique, du Levant, de Perse, de Tartarie, du Japon, de la Chine, des Indes Orientales & Occidentales, & d'autres pays & contrées éloignées, de vouloir nous en faire part, l'adresse generale du Mercure. Ces nouvelles peuvent rouler sur les guerres pre-

Digitized by Google

ſentes des Etats voiſins, leurs révolutions, & Traitez de paix & de Tréve; les occupations des Souverains, la Religion des peuples, leurs ceremonies, coûtumes & uſages; les productions de la nature & de l'art, les Phénomenes, &c.

Dans les pieces qui contiennent la Critique ou l'Apologie de quelque ouvrage d'eſprit, on doit conſiderer que ce n'eſt preſque jamais nous qui parlons; ce ſont ordinairement des morceaux qu'on nous communique, & que nous raportons ſans partialité, & ſans prédilection; on n'ajoûte, ni on ne retranche rien pour laiſſer en entier au public le droit & le plaiſir de juger & de conclure lui-même.

Nous prions les Auteurs de ne pas deſaprouver cette methode, n'ayant intention de ſatyriſer, ni de fâcher perſonne; moins encore d'attaquer les mœurs de qui que ce ſoit. Nous renfermant préciſement à parler des ouvrages qui ſont entre les mains de tout le monde, ou qui ont été repreſentez publiquement. Encore promettons-nous d'en faire l'examen avec toute l'équité & la moderation poſſible, & ſans égard aux diſcours peu meſurez, & peu ſolides de quantité de gens qui s'érigent en critiques, & prétendent corriger les autres, bien moins dans la vûë de critiquer les ouvrages qu'ils attaquent, qu'à

Digitized by Google

qu'à fin de faire parade d'un discernement, & d'un goût qui n'est pas toûjours bien sûr. Dans la Republique Litteraire, comme dans l'Etat civil, on doit se garder de ces genies, qui se croyant en droit de dominer, décrient tout ce qui n'est pas marqué de leur sceau, c'est à dire, les ouvrages sur lesquels on ne les a pas consultez, & dont ils n'ont pas prédit le sort.

Au surplus le succès du Mercure étant tel que le Public en paroît satisfait en France & dans les pays étrangers, cela engagera les Auteurs à redoubler leur application pour meriter son approbation, & à se donner de nouveaux soins pour rendre ce livre encore plus agreable, par la diversité & le choix des matieres, afin de satisfaire tous les goûts differens. Pour la Litterature on y trouvera toûjours au moins tous les titres des Livres qui s'impriment à Paris, dans les autres Villes du Royaume, & dans les Pays Etrangers, & on aura grande attention à ne pas laisser ignorer ce qu'il y aura de nouveau sur les beaux Arts, & sur la Mechanique. La galanterie permise & qui ne choque point les mœurs, ne sera point negligée, en faveur des Dames & des jeunes gens, indépendamment de ce que fourniſſent sur cette matiere les pieces de Theatre,

Digitized by Google

& les Spectacles de Paris & d'ailleurs. On n'épargnera pas les figures en taille-douce, & on tâchera d'employer les meilleurs ouvriers, ce qui enrichira encore le Mercure, & rendra plus sensible, & plus agreable les descriptions détaillées qu'on donne, & qui sans ce secours ne se feroient pas assez bien comprendre.

Pour l'Etat politique & la Justice seculiere & ecclesiastique, on trouvera toûjours dans le Mercure les nouveaux Edits du Roy, Declarations, Lettres Patentes & Arrests du Conseil d'Etat, & les diverses Ordonnances, ainsi que les Arrests Notables du Grand Conseil, du Parlement, & des autres Cours Superieures; les Sentences des Requêtes de l'Hôtel & du Palais, du Châtelet, du Prevost des Marchands & de la Police, de l'Officialité, &c.

Il n'arrive que trop souvent, nonobstant les précautions que nous prenons pour ne donner que des nouvelles sures, qu'on tombe dans le cas de faire revivre des morts, d'en faire mourir d'autres qui sont pleins de vie, & qui meritent même d'en joüir long-temps; mais dans les fautes que nous pouvons faire de cette espece nous avons toûjours quelques complices qui sont plus coupables que nous, à qui il est presque impossible de n'errer

en

Digitized by Google

en rien, dans la grande quantité de faits que nous raportons, & que nous ne pouvons pas tous verifier.

Nous prions quand on envoye des pieces d'une certaine étenduë, pour être mises dans le mois courant, de vouloir les envoyer dès le commencement du mois, sans quoi on n'en pourra faire usage que le mois suivant, parce que les Pieces Fugitives qui composent le premier article du Mercure s'impriment dans les premiers jours du mois.

Pour ne pas ennuyer le Public par des repetitions, nous renvoyons à nos precedens Avertissemens. Ceux qui ont été mis déja dans les divers tomes du Mercure, sont bien plus necessaires, & plus importans à lire que dans les autres Livres, à cause du commerce actuel dans lequel nous sommes avec le Public, & de quantité de choses que les divers évenemens font naître, & dont il est bon que les lecteurs soient instruits.

Digitized by Google

AVIS.

L'ADRESSE generale pour toutes choſes eſt à M. MOREAU, *Commis au Mercure, chez M. le Commiſſaire le Comte, vis-à-vis la Comedie Françoiſe, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent ſe ſervir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très-inſtamment, quand on adreſſe des Lettres ou Paquets par la Poſte, d'avoir ſoin d'en affranchir le Port, comme cela s'eſt toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaiſir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-ſeulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Le prix eſt de 30. ſols.

Digitized by Google

LE MERCURE DE JUIN 1723.

PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.

L'AMOUR FUGITIF,

Imité de Moschus.

CANTATE.

VEnus pleuroit un jour l'absence de son fils,
Cet enfant trop volage avoit quitté sa mere;
Qui pourroit exprimer la douleur de Cypris?
Transportée aussi-tôt d'amour & de colere,
Elle veut le chercher pour calmer son chagrin,

Digitized by Google

Elle attele à ſon Char ſes colombes timides,
Qui voyoient fuir les airs ſous leurs aîles rapides,
Et leur dicte en ces mots ſon ordre ſouverain.

Volez, Venus vous preſſe,
Volez, oiſeaux charmans,
Surpaſſez en vîteſſe,
La foudre vangereſſe,
Et l'haleine des vents.

L'amour fuit ma preſence,
Il a quitté ces lieux,
Cherchons avec conſtance
Ce Dieu qui vous diſpenſe,
Le Nectar précieux,
Volez, &c. vents.

Elle s'arrête enfin ſur les bords de la Seine,
Séjour ordinaire des jeux,
Et que l'amour ſouvent choiſiſſoit pour Domaine,
Là déplorant l'excès de ſon ſort rigoureux,
Elle crie aux paſſans : ô mortels genereux !
Enſeignez-moi la retraite infidelle,
Où s'eſt caché l'amour rebelle,
Oſez-vous me le refuſer ?
Pour doux fruit de vos ſoins ſur ma bouche adorable,

Digitized by Google

Vous cüeillirez un aimable baiſer,
Ce Protée à vos yeux pourra ſe déguiſer;
Mais je vais vous en faire un portrait veritable.

Ses yeux ſont couverts d'un bandeau,
Qui cache leur ardeur extrême,
Il porte à la main un flambeau,
Qui brûleroit le Soleil même.

Sur ſon dos brille ſon Carquois,
Rempli de fléches acerées,
Pour ſuffire à ſes prompts exploits,
Il eſt armé d'aîles dorées.

En approchant de lui, craignez ſon air flateur,
Par une douceur feinte il voudra vous ſurprendre,
Avec de forts liens attachez l'Impoſteur,
Et courez d'abord me le rendre,
Pour calmer les tranſports de ma vive douleur.

Venus vôtre recherche eſt vaine;
Vous ne verrez plus ce vainqueur,
Il eſt dans les yeux de Climene,
Et peut-être auſſi dans mon cœur.

Il a diſſipé mes allarmes,
En me captivant ſous ſa loi,

Digitized by Google

Puiſſe cet enfant plein de charmes
Ne s'éloigner jamais de moi.

LETTRE écrite au R. P. H. ſur l'explication que le R. P. Daniel a donnée d'une Medaille du Cabinet de M. l'Abbé Fauvel, dans ſon Hiſtoire de la Milice de France.

AVERTISSEMENT.

L'Auteur de la Lettre ſuivante avoit renoncé à la faire paroître, quoiqu'il en fut preſſé par des perſonnes habiles, & que le R. P. Daniel qui en avoit eu communication, eut dit qu'il y répondroit, ſi on l'imprimoit. Il avoit pris ce parti à cauſe que ceux qui avoient promis de la rendre publique, differoient depuis cinq mois, & qu'on aſſuroit alors que ce ſçavant Jeſuite convenoit enfin de ſa mépriſe dans l'explication de la Medaille dont il s'agit, & qu'il étoit reſolu de la rectifier. Il s'attendoit que ce ſeroit dans la nouvelle édition de ſon Hiſtoire de France, qu'on eut ſur la fin de l'année derniere 1722. & d'autant plus que ce Pere avoit vû dans les Memoires de Trevoux du mois de Juillet

let une Lettre du P. Buffier, ſon confrere, à M. l'Abbé de Longuerue, où il étoit auſſi réfuté ſur ce ſujet. Mais on l'a averti qu'il n'a témoigné en aucun endroit de cette édition qu'il ait changé de ſentiment ſur cette Medaille, & qu'il l'y attribuoit encore à Charles VII. Comme il ſeroit utile qu'on ſçût ſur quelles raiſons un homme ſi judicieux perſiſte dans une opinion ſi peu vrai-ſemblable; l'Auteur a crû qu'il étoit bon de joindre ſa lettre, qui eſt la premiere en datte, à celle du R. P. Buffier, afin de l'engager à publier auſſi ſes preuves, cette Lettre contenant des remarques particulieres qui ne ſont pas dans l'autre Lettre.

Mon Reverend Pere, je n'ai pas manqué d'examiner avec attention la Medaille que le R. P. Daniel a expliquée dans ſon Hiſtoire de la Milice Françoiſe, pour vous en dire mon ſentiment, ainſi que vous l'avez ſouhaité. Elle eſt dans le premier volume, page 405. Vous avez bien raiſon de n'être pas tout-à-fait content de ce que ce ſçavant homme en a dit, puiſqu'il a abſolument pris le change; & c'eſt ce que je vais vous faire voir bien clairement. Je commence par vous rapporter ſon explication entiere.

Les Flançois, dit-il, qui étoient de « cuir, couvroient les flancs du cheval... « Nos Rois les ſemoient de Fleurs-de- « Lys;

„ Lys, & quelquefois de quelques pie-
„ ces des Armoiries du pays conquis, té-
„ moin ce curieux Medaillon de Char-
„ les VII. * que j'ai tiré du Cabinet de
„ M. l'Abbé Fauvel, au revers duquel
„ on voit ſes Fleurs-de-Lys mêlées avec
„ des figures de Leopard ſur les Flan-
„ çois de ſon cheval de bataille, parce
„ que la Guyenne qu'il venoit de con-
„ querir ſur les Anglois portoit un Leo-
„ pard pour armes. Je mets d'autant plus
„ volontiers cette Medaille en preuve,
„ qu'elle eſt plus ſinguliere, & qu'il y a
„ dans ſes deux Inſcriptions des alluſions
„ dignes de remarque.

„ D'un côté eſt ce Prince aſſis dans ſon
„ Trône, tenant l'épée à la main, les
„ armes de France & de Guyenne écar-
„ telées au pied du Trône. La Legende
„ du Medaillon ſont ces premieres paro-
„ les d'un Pſeaume, en lettres Gothiques.
„ *Deus judicium tuum Regi da, & juſti-*
„ *tiam tuam filio Regis.* Elles faiſoient
„ alluſion à ce que depuis Edouard III.

* Si le R. P. D. n'a que cet exemple, ſa remarque portera à faux, du reſte, ce Medaillon, quoique curieux, n'étoit pas ſi inconnu qu'il penſe, car il ſe trouve gravé, & ſuffiſamment bien expliqué dans la France Metallique, ouvrage imprimé dès 1636. ce que je n'ai, à la verité, découvert que depuis cette lettre. Le R. P. Buffier n'a point ſçû non plus qu'il eſt dans ce vieux Livre.

qui

Digitized by Google

„ qui entreprit de disputer la Couronne
„ de France à Philippe de Valois, les
„ Rois d'Angleterre ne donnoient point
„ à nos Rois le titre de Roy, mais en
„ parlant d'eux dans leurs Manifestes,
„ & dans d'autres pareils Actes ne les
„ appelloient que *Charles de France* nô-
„ tre *adversaire de France*, &c. Charles
„ VII. s'appliquant donc à soi-même
„ ces paroles du Psalmiste, affecte de
„ declarer, que nonobstant les préten-
„ tions des Anglois il étoit Roy, fils de
„ Roy, & que son pere avoit toûjours
„ été Roy.

„ L'Inscription du Revers est encore
„ plus remarquable. Ce Prince y est re-
„ presenté armé, l'épée à la main, ayant
„ en tête un casque couronné, surmonté
„ d'une Fleur-de-Lys, & sur son cheval
„ de bataille, bardé avec cette Inscrip-
„ tion, *Deus*, qui est une espece d'invo-
„ cation, *Carolus Maximus Aquitano-*
„ *rum Dux & Francorum Filius.* On y
„ donne à Charles VII. le titre de *Ma-*
„ *ximus*, à cause de la rapidité avec la-
„ quelle il venoit d'enlever aux Anglois
„ toute la Normandie, & toute la Guyen-
„ ne. Mais la qualité qu'il se donne de
„ fils des François, *Francorum filius*, est
„ fort particuliere & digne de réflexion.

„ Il y fait allusion à l'état où il se
trouva

„ trouva en 1420. à l'âge de dix huit
„ ans, quand il fut desherité par son
„ pere, dont l'esprit étoit tout-à-fait
„ affoibli, & par sa mere Isabeau de Ba-
„ viere, & que Henry V. Roy d'Angle-
„ terre fut declaré Regent, & heritier
„ du Royaume de France. Alors il n'eut
„ point d'autre ressource que quelques
„ Seigneurs bons François, & quelques
„ Provinces au-delà de la Loire, qui
„ nonobstant la puissance des Anglois
„ oserent se declarer pour lui. Ils furent
„ comme les tuteurs de sa jeunesse, &
„ ce fut par leur moyen qu'avec les temps
„ il reconquit tout le Royaume. Il se
„ regarda comme leur pupille, & c'est,
„ dis-je, à quoi il fait allusion par le titre
„ qu'il se donne dans son Medaillon de
„ *Francorum Filius.*

Tels sont, M. R. P. les sens mysterieux, & si *dignes de remarque*, que renferme cette Medaille au jugement du R. P. Daniel. Je ne doute pas qu'il n'en ait encore enrichi la troisiéme édition de son Histoire de France, qui est déja fort avancée, ayant promis dans son avis au public pour cette édition qu'il y mettroit la même Medaille, qu'il dit être *dans le goût de ce temps-là*, & il n'aura eu garde de ne l'y pas accompagner aussi de toutes

toutes ces réflexions. * Cependant il ne l'a point du tout compriſes quelque ingenieuſe & recherchée que ſoit ſon explication. Elle ne ſçauroit jamais être entenduë d'un Roy de France, comme je vous l'aſſurai dès que vous me fites l'honneur de me parler de cette Medaille, & il auroit été le premier à s'en appercevoir, ſans toutes ces belles alluſions, dont il s'eſt laiſſé éblouïr.

En effet, comment ſans cela un homme ſi penétrant, qui a étudié à fond le caractere des Monarques François, & qui a ſi bien écrit leur Hiſtoire, auroit-il pû ſe perſuader que Charles VII. qui regnoit depuis 1422. & qui ne ſe vit abſolument maître de la Guyenne qu'en 1453. eut alors quitté le titre de Roy de France, pour ſe dire ſeulement *Duc* de cette Province, à cauſe de cette conquête, & *fils des François*, en memoire de ce que *quelques Seigneurs bons François* auroient été les *Tuteurs de ſa jeuneſſe*, il y avoit plus de trente ans, ſe regardant encore en ce temps-là *comme leur pupille*, & de plus qu'il eut écartelé les armes de la Couronne de celles de ce Duché pour faire

* Il l'a miſe dans la ſeconde édition, qui eſt celle de Hollande que je n'avoit point vûë; mais c'eſt ſans aucun commentaire; & il en a uſé de même dans la nouvelle édition.

trophée

trophée de cette seule conquête, sans égard à toutes les autres Provinces qu'il avoit aussi reprises sur les Anglois.

Je sçai bien qu'on peut m'objecter que quelques-uns de nos Rois depuis Charles V. ont écartelé leurs armes de celles de Dauphiné sur des monnoyes de la fabrique de cette Province, qu'ils y ont pris le titre de Dauphins, qu'ils le prennent même encore aujourd'hui dans les Lettres, & les autres Actes qui concernent ce pays, & que le Roy François I. est pareillement dit Duc de Bretagne dans des monnoyes frapées en ce Duché. Mais il n'y a aucune consequence à tirer de ces faits. L'usage pour le Dauphiné vient de ce qu'il relevoit encore de l'Empire, quand Charles V. en fut mis en possession, & François I. n'étoit même que Duc usufruitier de Bretagne, dont la Reine Claude sa femme, & après elle son fils aîné furent les proprietaires. C'est ainsi que Loüis le jeune se qualifioit aussi *Duc de Guyenne*, après en avoir épousé l'heritiere, comme on le peut voir par son sceau qui est dans la Diplomatique du P. Mabillon, & il fut obligé de rendre ce Duché à cette Princesse, lorsqu'il se separa ensuite d'avec elle, parce qu'il n'étoit pas uni à la Couronne. Mais ce n'est plus cela, des que les Fiefs mouvans

de

de la Couronne s'y retrouvent joints, & je ne vois qu'un exemple contraire qui eſt aſſez recent. C'eſt la monnoye qu'on fabriqua en 1685. pour les pays conquis en Flandres, où les armes de France étoient écartelées de celles de Bourgogne anciennes & modernes, quoique ce ne fuſſent point les armes de ces pays, & que Loüis XIV. n'y prit point le titre de Duc de Bourgogne. M. le Blanc dit dans ſon Hiſtoire des Monnoyes de France, qu'il ne croit pas qu'avant cela aucun Souverain eût écartelé des armes de ſon Fief. Mais cela ſe fit par des vûës, que je laiſſe à démêler à ceux qui écriront l'Hiſtoire de ce grand Monarque. Quoiqu'il en ſoit, aucun de ces Rois n'a ômis ſon titre de Roy, ni dans des Actes, ni dans des Monnoyes, & c'eſt ſur ce défaut eſſentiel que j'inſiſte contre l'Hiſtorien de la Milice Françoiſe à l'égard de cette Medaille.

J'ai encore à remarquer qu'il s'exprime trop generalement, quand il dit que les Rois d'Angleterre ne *donnoient point à nos Rois le titre de Roy, depuis Philippe de Valois, à qui Edouard III. diſputa la Couronne de France; mais qu'en parlant d'eux dans leurs manifeſtes, & dans d'autres pareils Actes, ils ne les appelloient que Charles de France, nôtre adverſaire de France, &c.* Pre-

Premierement cette derniere maniere de parler peut même être employée à l'égard des Princes reconnus pour Rois, puiſque Henry V. Roy d'Angleterre n'eſt non plus appellé que nôtre *adverſaire d'Angleterre* dans une Ordonnance de Charles VI. du 9. Mars 1418. touchant les Monnoyes que M. le Blanc a citée page 295. Où bien il faudroit dire que ces deux Monarques ſe conteſtoient reciproquement le titre de Roy, & en ſecond lieu les Rois d'Angleterre ne s'appuyoient point ſur le prétendu droit d'Edouard III. pour n'appeller Charles VII. que *Charles de France*; mais ſur ce qu'il avoit été declaré indigne de regner par ſon propre pere, qui avoit inſtitué pour heritiers du Royaume le même Henry V. & tous ſes deſcendans, en lui faiſant épouſer Catherine ſa derniere fille. C'eſt ce qui eut quelque temps ſon execution, de ſorte que Charles ne fut reconnu Roy après la mort de ſon pere, que dans un coin de la France, le reſte étant entre les mains des Anglois, ou des mauvais François leurs alliez, comme l'Auteur l'a obſervé. *

* Le droit d'Edouard III. & celui de Henry V. ſont parfaitement diſtinguez dans les Monnoyes de ce dernier Roy, & de Henry VI. ſon fils que M. le Blanc a données, pages 298. &

On

Digitized by Google

On peut bien avoir encore quelques preuves pour Philippe de Valois, parce que Edouard III. à qui il avoit été preferé, & qui enſuite avoit été forcé de lui faire hommage de tous les pays qu'il tenoit dans le Royaume, s'entêta bientôt après de ſa premiere chimere. Il prit auſſi le titre de Roy de France, avec les armes qu'il écartela de celles d'Angleterre, & montra toûjours beaucoup d'animoſité contre ce Prince. Mais que lui & les autres Rois d'Angleterre en ayent uſé de la même maniere à l'égard des ſucceſſeurs de Philippe, c'eſt ſurquoi je voudrois voir de bons Actes, quoique les Monarques Anglois continuaſſent également de ſe qualifier Rois de France s'ils avoient eu à le faire, ç'auroit été lorſ-

401. car dans celles du temps où Henry V. n'avoit que le droit d'Edouard il s'y diſoit *Roy d'Angleterre & de France*, mettant le Royaume de France le dernier : *Henricus D. G. Rex Anglia & Francia, Dominus Hibernia* ; mais dans celles du temps où il eut ſon propre droit par ſon traité fait avec Charles VI. qu'il croyoit bien meilleur, il quitta le titre de *Roy de France*, & prit celui d'*heritier* de ce Royaume. *Henricus Rex Anglia hæres Francia.* Pour Henry VI. qui regna en France dès ſa naiſſance, il joignit l'Ecu de France ſimple à l'Ecu de France écartelé d'Angleterre, & mit le Royaume de France le premier dans l'Inſcription, *Henricus D. G. Francia & Anglia Rex.*

qu'ils

Digitized by Google

qu'ils furent maîtres de la perſonne du Roy Jean, qui devint leur priſonnier à la bataille de Poitiers. Cependant on voit dans Froiſſard que le Prince de Galles qui étoit le victorieux, le traita alors avec tant de reſpect, qu'il ne voulut jamais s'aſſeoir à table avec lui le jour de ſa priſe, content de l'y ſervir, & aſſurément on ne lui refuſa point le titre de Roy, pendant qu'il demeura en Angleterre, & Edouard lui-même le lui donna dans les Actes du Traité de Bretigny pour ſa délivrance.

Il ne faut auſſi que le ſurnom *de France* qu'ils donnoient à Charles VII. pour montrer qu'ils reconnoiſſoient pareillement Charles VI. pour Roy, puiſque ce ſurnom n'appartient qu'aux fils des Rois de France, & que ſans cela ils l'auroient ſeulement appellé *Charles de Valois*. Mais ils ne pouvoient pas même faire autrement, puiſqu'ils appuyoient leur droit particulier contre lui ſur le pouvoir que Charles VI. avoit eu, ſelon eux, de le priver de la Couronne, & de la leur transférer; car cela étant, n'auroit-ce pas été en eux une extravagance s'ils avoient voulu nier qu'il fut *fils de Roy, & que ſon pere eut toûjours été Roy*. Bien plus, il eſt remarqué dans la Chronique de Juvenal des Urſins, qu'à l'entrevûë qui ſe fit du même

Digitized by Google

même Charles VI. & de Richard II. Roy d'Angleterre en 1396. Richard vint dans la tente de Charles, qu'il ne voulut jamais prendre la droite sur ce Monarque qui la lui offrit avec instance, & qu'il s'assit seulement à sa gauche, tant il songeoit peu à lui contester son titre de Roy. Il se souvenoit, sans doute, que Henry III. son quatriéme ayeul, en avoit usé de même, selon Matthieu Paris, en 1254. à l'égard de S. Loüis cinquiéme ayeul de Charles, qu'il étoit venu voir à Paris.

Au reste, M. R. P. ce n'est que par surabondance que j'employe de ces sortes de raisons contre l'explication que j'attaque; car pour la renverser il suffit d'y opposer la veritable explication, auprès de laquelle elle ne sçauroit se soutenir, & la voici. Ce n'est point Charles VII. qui est representé dans la Medaille, c'est seulement son second fils. Il m'a sauté aux yeux, & auroit de même sauté aux yeux de l'Auteur, sans le charme des allusions qui l'ont prévenu. Tout ce qu'on y trouve lui convient, & ensemble ne convient qu'à lui. Ne s'appelloit-il pas aussi Charles? N'étoit-il pas fils de Roy? Ne devint-il pas à la fin Duc de Guyenne, & comme tel ne devoit-il pas briser les Armes de France, de celles de

ce

Digitized by Google

ce Duché en écartelure, tout comme les Dauphins, quand il y en a, les écartelent de celles de Dauphiné, & que les Ducs de Bourgogne & de Bretagne que nous avons vûs, les ont écartelées, avec celles de ces appanages; le Roy seul pouvant les porter pleines, selon les anciennes regles des Armoiries.

Tout le reste de la Medaille ne s'applique pas moins naturellement à nôtre Charles, & d'autant plus qu'il est le seul Prince de son nom, qui ait possedé le Duché de Guyenne. Loin que le titre de *Francorum Filius* qu'on lui donne, puisse être attribué au Roy de France, il ne sçauroit même l'être sans addition à son fils aîné, & il ne s'employe au singulier que pour ses fils puisnez. Il ne doit pas être traduit par *Fils des François*, mais par *fils de France*, * qui est le terme

* *Fils de France* se dit, sans doute, par abregé, au lieu de *Fils de Roy de France*; & c'est pourquoi Monsieur le Duc d'Orleans d'aujourd'hui, qui a conservé le nom de *France*, (ce qu'aucun Prince de son degré n'avoit encore fait,) se dit seulement *Petit-Fils de France*, n'étant que *Petit-Fils de Roy de France*. En effet, si *Fils de France* signifioit simplement *Fils de l'Etat de France*, tous les Princes du Sang pourroient prendre ce titre; puisqu'en ce sens ils sont tous enfans de cet Etat, qui pour cette raison est obligé de les nourrir, & entretenir, comme destid'usage

d'usage, tout comme *Francorum Rex* ne se traduit pas par *Roy des François*; mais par *Roy de France*. C'est ainsi que le titre d'*Infant d'Espagne*, sans addition, ne se donne non plus au singulier, qu'aux fils puisnez du Roy Catholique, & en tout Etat affecté au fils aîné du Souverain, on n'oublie pas plus cette qualité d'*aîné* dans les Actes, & les monumens publics, que celle de Roy. On ne s'en dispense, que là où elle a été enfin attachée à des appanages, ou à d'autres titres, qui la font également connoître. Ainsi en France, en Espagne, en Angleterre elle est suffisam-

nez à regner dans leur rang au défaut de ceux qui les précedent; d'ailleurs le même Charles, qui est dit *Francorum Filius* dans la Medaille de la Milice, est appellé tout au long *Regis Francorum Filius*, dans un autre Medaille qui est au premier volume des Memoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, ce qui montre évidemment que ces deux expressions sont équivalentes? Cette derniere Medaille est aussi très-singuliere. D'un côté on voit le Prince, la Couronne en tête, mettant comme un autre Samson un lion en pieces, ce qui pourroit Bien figurer les avantages qu'il eut dès l'âge de dix-neuf ans sur Louis XI. son frere dans la guerre du bien public, & l'Inscription est *Carolus Regis Francorum Filius Acquitanorum Dux*. De l'autre côté est une Croix chargée d'un Ecusson écartelé de France, & de Guyenne comme celui de la premiere Medaille, & la Legende fait reconnoître par Charles qu'il devoit à Dieu toute sa force, de même que Samson,

Digitized by Google

ment marquée par les titres de *Dauphin*, de *Prince des Asturies*, & de *Prince de Galles*. Et on eut même de la peine d'abord à l'omettre, comme on le voit par une Monnoye du premier Dauphin de France, depuis Roy Charles V. qui est dans l'Histoire de M. le Blanc, avec cette Inscription, *Carolus Primogenitus Francorum Regis Dalphinus Viennensis.*

L'épée que Charles tient sur son Trône, est l'épée Ducale de Guyenne qu'il avoit reçûë à son Couronnement, comme le Symbole de sa dignité; car si on y prend garde, il est representé dans le pre-

Domine Deus meus fortitudo mea & laus mea tu es. L'Auteur de la France Metallique avoit aussi vû cette Medaille, dont il raporte le côté de Samson, mais avec l'Inscription de l'autre côté, & peut être par mépriſe. Du reste celui qui l'a expliquée dans les Memoires de l'Academie a trouvé extraordinaire que l'on y ait fait mention de cette qualité de *Fils de Roy de France*, & il conjecture, que c'étoit à l'imitation du celebre Edouard, Prince de Galles & de Guyenne, qui étoit dit *Fils aîné du Roy d'Angleterre*, un siecle auparavant; mais il aura depuis pû apprendre, que l'usage des Grands a long-temps été de mettre au nombre de leurs qualitez leur parenté avec le chef de leur famille, pour se mieux faire connoître, & qu'il subsiste toûjours dans la Maison Royale pour les Princes du premier degré; on a encore bien des Actes où Monsieur Gaston est qualifié *Oncle du Roy* Louis XIV. & feu Monsieur, *Frere unique du même Roy*.

mier

mier * côté de la Medaille, tel qu'il étoit après cette ceremonie, pour recevoir les hommages du Clergé & du peuple; c'eſt-à-dire, étant ſur le Trône avec un Dais ou Pavillon au-deſſus, la Couronne en tête, & l'épée Ducale dans la main droite, & je ne doute pas que cette Medaille n'ait été faite pour conſerver la memoire de ce Couronnement. *Præſentibus, Epiſcopis, Comitibus, Baronibus, ac militibus per miniſterium Archiepiſcopi de Altari B. M. V. Ducatus Normanniæ gladium ſuſcepit, receptaque fidelitate tàm Cleri quàm Populi, &c.* dit Matthieu Paris, en parlant du Couronnement de Richard Cœur de lyon comme Duc de Normandie, fait à Roüen en 1189. & c'eſt-là

* C'eſt ſeulement en ſuivant l'Auteur que je regarde ce côté-là comme le premier. Car je croi qu'il ne doit paſſer que pour le ſecond, quoique le plus digne, puiſque le nom du Prince eſt de l'autre côté, & qu'on commence toûjours à lire les Medailles par le côté où eſt le nom; c'eſt ce qui eſt bien manifeſte par l'Inſcription du ſceau de Guillaume le Conquerant, où d'un côté il eſt à cheval comme Duc de Normandie, avec ce vers autour.

Hoc Normannorum Vvillelmum noſce patronum.

Et de l'autre côté il eſt ſur le Trône comme Roy d'Angleterre, avec cet autre vers pour Legende.

Hoc Anglis Regem ſigno fatearis eumdem.

ce qui se sera aussi observé à Bordeaux en 1469. pour le nouveau Duc de Guyenne. Le même Historien remarque sur l'an 1199. que la Couronne Ducale de Normandie étoit ornée de roses par le haut. *Circulum aureum habentem in summitate pergyrum rosulas aureas artificialiter fabricatas*, & apparemment qu'elle ne differoit pas de celles des autres Duchez, de sorte que ce sont des roses à peu de feüilles, ausquelles on a à la fin donné la figure de trefles dans les Couronnes Ducales. Celle de Charles dans la Medaille, a, ce semble, des Fleurs-de-Lys, & le Graveur qui n'y a mis que des trefles s'y est, à mon avis, trompé.

Le Sceptre est ce qui distingue les Rois; & c'est pourquoi Arnoul, Evêque de Lisieux, dit dans l'Epitaphe de Henry, fils de Guillaume le Conquerant, qu'en Normandie, où il étoit seulement Duc, il ne portoit que l'épée, mais qu'en Angleterre, où il étoit Roy, il portoit le Sceptre.

——— *Hic Gladium, Sceptra gerebat ibi.*

Le Sceptre marque la source de l'autorité Royale, & l'épée n'est que pour l'execution de ce que cette autorité ordonne. C'est pourquoi elle est confiée aux Officiers Royaux, & lorsque nos Rois tiennent leur lit de Justice, c'est le Conné-

Digitized by Google

Connétable, ou à son défaut quelque autre Grand Officier qui la porte, la tenant haute à côté d'eux pour se montrer toûjours prêt de s'en servir au premier commandement. Ainsi elle n'étoit point un signe de souveraineté dans la main des anciens Ducs, Comtes, & autres Seigneurs qui avoient le droit de Haute Justice sur leurs Vassaux, appellé par cette raison pled de l'épée, *placitum spatæ*, & elle faisoit seulement connoître qu'ils étoient les premiers Officiers du Souverain, puisqu'ils en avoient l'exercice qui est si important. Leur Souveraineté n'étoit que communiquée, non plus que celle des Parlemens, & des autres Cours Superieures, qui condamnent à mort, sans qu'on puisse se pourvoir contre leurs jugemens; mais il est pourtant vrai qu'elle ne pouvoit pas leur être ôtée.

Les Rois de France n'ont coûtume de paroître, les armes à la main, que contre leurs ennemis, & alors ces armes sont seulement celles que la loi naturelle leur accorde, comme à tous particuliers pour se garentir d'injures, eux & leurs peuples. Mais j'avouë neanmoins que dans l'Histoire de leurs Monnoyes par M. le Blanc, on trouve quelques Rois depuis Philippe de Valois, qui tiennent eux-

Digitized by Google

mêmes l'épée de Justice, les uns seule, & les autres avec le Sceptre, ou avec la main de Justice, ce qui la fait bien reconnoître. Et comme cette épée est toûjours le Symbole de la dignité Royale, là où le nom du Prince qui la porte est suivi du titre de *Roy*, elle doit aussi être toûjours seulement le Symbole de la dignité Ducale, là où le Prince qui la tient n'a que le titre de *Duc* joint à son nom, qui est ce qu'on remarque dans la Medaille pour celui dont il s'agit.

L'Histoire ne representant Charles, Duc de Guyenne, que comme un Prince mediocrement distingué par son esprit & par sa valeur, je ne vois dans sa vie d'endroits par où il ait pû meriter le titre de *Maximus*, qu'il a dans la Medaille, que les ligues formées par les Grands du Royaume contre Loüis XI. son frere, dans lesquelles il entroit toûjours avec joye, & dont sa naissance le faisoit le Chef. Il devint par là très-redoutable à ce Monarque, qui fut forcé dans la guerre du Bien public, ensuite de la bataille de Montlery, à lui accorder, & aux autres Princes de son parti tout ce qu'ils voulurent pour mettre les armes bas. C'est là effectivement ce qui devoit l'avoir rendu très-fameux, surtout n'ayant pas encore alors vingt-ans. Le genre de

mort

Digitized by Google

mort par lequel il finit, montre encore assez combien le Roy Loüis l'apprehendoit, aussi avoit-il de son côté les Ducs de Calabre, de Bretagne & de Bourbon, les Comtes de Charolois, de Dunois, & plusieurs autres Princes très-puissans. D'ailleurs les Officiers ou les sujets d'un frere unique du Roy & victorieux, qui font frapper une Medaille à sa gloire, croyent-ils jamais le pouvoir trop élever? & apparemment qu'ils sont même les seuls qui ayent honoré ce Prince de ce titre de *très-Grand*. * Charles VII. a seulement dans l'Inscription de son tombeau ceux de *très-glorieux, victorieux, & bien servi.*

Le verset du Psaume 71. qui fait la premiere Legende de la Medaille est manifestement ce qui a plus contribué à jetter l'Historien de la Milice Françoise dans l'erreur sur l'interpretation de cette Inscription. Car comme il est fort ordinaire que la seconde partie des versets des Psaumes exprime seulement en d'autres termes la même chose que la premiere

* Ce titre convient bien aussi à l'idée qu'ils donnoient de ce Prince par l'autre Medaille, que j'ai citée dans une note precedente, où ils comparent sa force à celle de *Samson*, & après cela peut-on être surpris qu'ils l'appellent *très-Grand* dans cette Medaille-ci?

Digitized by Google

partie, & que cela peut être vrai de ce verſet-là ; il a cru qu'il falloit auſſi l'expliquer de cette maniere dans la Medaille, en ſorte que le *Roy* pour qui on demande à Dieu le *don de jugement* fût le même que le *Fils du Roy* pour qui on demande auſſi le *don de juſtice*, *Deus judicium tuum Regi da, & juſtitiam tuam Filio Regis*. Ce qui l'aura encore déterminé pour ce ſentiment, eſt qu'il voyoit un Prince couronné ſur un Trône, & ſous un Dais, ce qui reſſemble bien à un Roy. Mais il s'eſt aſſurement mépris, outre qu'il eſt auſſi aſſez probable, ſelon de bons commentateurs, que David à qui on attribue ce Pſeaume, s'y ſera compris avec Salomon ſon fils, & ſes autres deſcendans qui devoient regner après lui.

Ce qui s'étoit déja paſſé entre Loüis XI. & Charles ſon frere ne donnoit que trop de ſujet aux Auteurs de la Medaille de deſirer à l'un & à l'autre la vertu de *juſtice*, qui leur étoit ſi neceſſaire pour vivre en paix entre eux, & y faire vivre les peuples. Loüis n'avoit aucune bonne volonté pour Charles, il ne lui accordoit d'appanage, que dans le deſſein de le lui ôter à la premiere occaſion qu'il en pourroit faire naître. Et Charles toûjours inquiet ne ſongeoit non plus qu'aux moyens de le forcer à rendre ſon état plus avantageux,

Digitized by Google

tageux. Il n'avoit d'abord eu que le Duché de Berry, enſuite il extorqua celui de Normandie en 1465. par la guerre du Bien public, & Loüis qui l'y traverſa auſſi-tôt en gagnant les principaux Seigneurs de la Province, fit arrêter dans les Etats Generaux du Royaume, tenus pour cela à Tours en 1468. qu'il le rendroit comme trop important par ſon voiſinage avec l'Angleterre. Il lui donna, ou plutôt il lui promit en la place les Comtez de Champagne & de Brie; mais il ne tarda point à les trouver encore dangereux entre ſes mains, parce qu'ils touchoient le Duché de Bourgogne, dont le Comte de Charolois, autre Prince encore plus entreprenant que lui, avoit herité par la mort de Philippe le Bon ſon pere. Enfin il le transfera dans la Guyenne en 1469. & Charles y mourut d'un poiſon très-violent en 1472. à l'âge de 25. ans 4. mois & 26. jours lorſqu'il tramoit une nouvelle ligue avec les Ducs de Bourgogne & de Bretagne contre Loüis, qui cherchoit auſſi de ſon côté à lui enlever encore ce dernier appanage, comme l'obſervent les Sainte Marthe.

Les eſprits de ces deux freres étant donc ſi mal diſpoſez l'un pour l'autre, les Auteurs de la Medaille n'employoient-ils pas fort heureuſement le verſet qu'ils

empruntoient de l'écriture, lequel les réüniſſoit ſi parfaitement, ſi leur priere étoit exaucée, & quelle autre vertu plus propre que la juſtice pour maintenir la bonne intelligence qui paroiſſoit être alors entre ce *Roy* & ce *fils de Roy*, & dont la continuation ſeroit devenue ſi avantageuſe aux peuples, qui ne pouvoient que beaucoup ſouffrir de leurs frequentes diviſions ? *Deus judicium tuum Regi da, & juſtitiam tuam filio Regis.*

Cette interpretation de la premiere Inſcription de la Medaille, eſt ce qui fait encore entendre le mot *Deus*, qui commence auſſi la ſeconde Inſcription, & qui ſemble n'avoir point de liaiſon avec les mots ſuivans, *Carolus Maximus Aquitanorum Dux & Francorum filius.* Le R. P. Daniel dit que le nom de *Dieu* *

* L'Auteur de la France Metallique raporte le *Deus* de l'Inſcription à *Carolus*, & l'explique par *Dominus*, ce qui paſſeroit, ſi cette Inſcription venoit de Payens; mais un très-ſçavant homme leve toute la difficulté, en convertiſſant en lettres initiales d'autant d'autres mots, les lettres du mot *Deus*, & de la ſyllabe *rum* du mot *Francorum*, & en ſuppoſant que la Medaille a été frapée par les ſeuls Gaſcons du Duché de Guyenne. Ainſi il lit l'Inſcription de cette maniere, que je laiſſe aux Antiquaires à examiner. *Defendet enſe Vaſcones ſuos Carolus Maximus Aquitanorum Dux & Francorum Regis vere Magni filius.*

eſt

Digitized by Google

est là *une espece d'invocation*; mais je croi de plus qu'il y signifie la même chose que *gratia Dei*; car les Ducs prétendoient alors posseder leurs Etats *par la grace de Dieu*, aussi bien que les Rois, ce qui pouvoit venir de ce qu'ils étoient pareillement couronnez d'une maniere Religieuse par les Evêques, Dieu semblant par là les mettre aussi lui-même en possession de leurs Duchez, & c'est ce qu'il venoit de faire dans le Couronnement de Charles. Les peuples de Guyenne reconnoissoient donc devant Dieu par ce mot, *Deus*, au vocatif, que c'étoit lui-même qui leur avoit donné un Duc, & à qui celui-ci devoit sa dignité. Il auroit, je l'avouë, été plus naturel de mettre le *gratia Dei* ordinaire; mais outre que la repetition du mot, *Deus*, pour le commencement de cette seconde Legende, la rend symmetrique à la premiere, ce qui étoit une beauté en ce temps-là; ce mot placé, comme il est, est une enigme qui oblige le lecteur à en chercher le sens, ce qui étoit fort aussi du goût du même siecle.

D'ailleurs la politique pouvoit avoir part à cette obscurité, car il y a déja bien du temps qu'on a persuadé à nos Rois qu'aucun Prince de leur Royaume, quelle que soit la dignité de son fief, n'a droit de s'en qualifier Seigneur *par la*

Digitized by Google

grace de Dieu, attendu qu'ils tiennent tous leurs Fiefs de ces Monarques, & que cette formule doit être reservée pour ceux qui tiennent leur Couronne seulement de Dieu. Alain Bouchard, vieux Historien de Bretagne, dit que Loüis XI. envoya à François II. Duc de Bretagne Pierre de Morvillier son Chancelier pour lui défendre de s'en servir; & quoique le P. Lobineau s'inscrive en faux contre cette défense, page 691. de la nouvelle Histoire de ce pays, sur ce qu'il n'en a trouvé aucun autre preuve, cependant il avouë que les Officiers de ce Monarque avoient touché quelque chose de ce point dans des Memoires qu'ils avoient dressez pour une assemblée, où ce Duc de Bretagne devoit se trouver, ce qui suffiroit toûjours pour montrer qu'une telle formule étoit desagreable à Loüis dans la bouche de ses Hauts-Vassaux, & que les Auteurs de la Medaille auront pû la déguiser, comme ils ont fait, & ne l'exprimer qu'enigmatiquement pour éviter de choquer un Roy, dont la haine étoit si à craindre.

C'est donc-là M. R. P. la veritable explication de cette Medaille, du moins pour l'essentiel, & comme vous voyez, elle n'étoit pas difficile à trouver, puisqu'elle est d'un Prince trés-connu, & qui

Digitized by Google

y eſt caracteriſé par tant de traits qui ſont ſinguliers. J'ai pourtant encore à remarquer que le R. P. Daniel n'a point parlé de ce que ce Prince tient de la main gauche ſur ſon Trône. Le Graveur y a repreſenté les clous de nôtre Seigneur ** mais c'eſt ſeulement un papier roulé, c'eſt-à-dire, une requête, qui jointe à l'épée de juſtice qu'il a dans la main droite, fait connoître qu'il eſt de ce côté-là ſur le Trône pour juger les différens d'entre ſes ſujets, & punir les malfaicteurs, comme il eſt de l'autre côté à cheval prêt à combattre leurs ennemis pour les défendre. Je ſuis toûjours avec un ſingulier reſpect, &c. *ce 8. Janvier 1722.*

** C'étoit, dit-on, pour le faire reſſembler à S. Loüis, duquel il deſcendoit, & apparemment que c'étoit auſſi afin qu'il parut mieux être Charles VII. qu'au lieu de ces clous il a un Sceptre terminé en Fleur-de-Lys dans l'Hiſtoire de France du R P Daniel, de l'édition de Hollande, où l'on voit déja cette Medaille; car ce Monarque eſt effectivement repreſenté de cette maniere dans une de ſes monnoyes données par M. le Blanc, il y tient l'épée de la main droite, & le Sceptre avec la Fleur-de-Lys au bout de la main gauche, ce qui eſt le veritable Symbole d'un Roy de France, mais après ces deux Metamorphoſes la requête a enfin repris ſa premiere forme dans la nouvelle édition de la même Hiſtoire.

La

Digitized by Google

LA RETRAITE D'ALCIPE.

ODE.

TIrcis, je ſuis hors de l'orage,
Qui trouble la Cour ſi ſouvent,
Ma ſanté qui faiſoit naufrage
M'a contraint de changer de vent;
J'ai pris une route contraire,
Vers l'abri d'un port ſalutaire,
Et ſans plus tenter le deſtin,
Je renonce au ſort de mon âge,
A tout ce qu'un plus long voyage
Promet, de gloire & de butin.

Retiré dans ma ſolitude,
Que je ne puis aſſez cherir,
Je paſſe le temps à l'étude
De bien vivre, & de bien mourir;
Je calcule loin de l'envie
Toutes les heures de ma vie,
Sans eſperance, ni deſir,
Et tâchant à me rendre ſage

J'en

Digitized by Google

J'en commence l'apprentiſſage,
En uſant bien de mon loiſir.

Je n'ai plus ici de jours ſombres,
Je ne ſuis plus inquieté,
Des ſoins qui comme noires ombres
Agitoient ma tranquilité;
L'ennui ne rend plus mon teint blême,
Je joüis à plein de moi-même,
Sans épouſer d'autre ſouci,
Que celui de me bien connoître,
Et l'art de complaire à mon maître
Ne me déguiſe point ici.

La grandeur n'eſt jamais ſans crainte
Les hommes, & les dignitez,
Nous tiennent toûjours en contrainte,
Et captivent nos libertez;
Les plaiſirs n'aiment point le faſte,
Les Rois dans leur puiſſance vaſte,
Se ravallant pour en joüir,
S'égalent à ceux qu'ils maîtriſent,
Et les Dieux même ſe déguiſent
Quand ils ſe veulent réjoüir.

La

Digitized by Google

La penible ſollicitude,
D'aller toûjours theſauriſant,
Nous tient dans une inquiétude,
Qui nous dérobe le preſent;
Nous ſommes toûjours à la quête
Pour quelque nouvelle conquête,
Et ſans conſiderer la fin
De tant de travaux inutiles,
Plus nos campagnes ſont fertiles,
Plus nous apprehendons la faim.

Tircis, la plus grande richeſſe
Vient de menager ſes deſirs,
Et dans le ſein de la ſageſſe,
Puiſer de ſolides plaiſirs;
Qui deſire eſt dans l'indigence,
Et cette avare diligence
D'amaſſer avec tant de ſoin,
Qui tient nôtre ame à la torture,
Si l'on conſulte la nature,
Nous tirannife ſans beſoin.

Me confiant en l'aſſiſtance
De la ſouveraine bonté,

Je

Je soumets à sa providence,
Mon esprit & ma volonté ;
Je reçois en paix & en joye,
Chaque jour ce qu'elle m'envoye,
Et pensant au dernier moment,
Où mes sens se doivent éteindre,
Sans le desirer ni le craindre,
Je m'y prepare constamment.

ELOGE DE M. MALAVAL.

FRançois Malaval nâquit à Marseille le 17. Decembre 1627. Comme nous n'entreprenons pas de donner ici l'Histoire de sa vie, nous laissons à ceux qui doivent y travailler, le soin d'écrire tout ce qui l'a rendu celebre, non-seulement dans sa patrie, mais encore dans les pays étrangers, où la réputation de sa vertu, & les productions de son esprit, l'ont rendu recommandable, malgré sa vie retirée, & la privation de la vûë, dont il perdit l'usage dès l'âge de neuf mois.

Dans le 4. siecle de l'Eglise, on a vû avec admiration un homme illustre nommé Dydime, privé de la vûë, que Saint Jerôme

Digitized by Google

Jerôme, son Disciple, appelle l'*Aveugle clair-voyant*. La vie de M. Malaval a des caracteres si ressemblans à celle de Dydime, qu'on diroit que la puissance, & la bonté de Dieu, ont voulu reproduire dans Marseille cet homme rare, dont la Ville d'Alexandrie, & tout le monde Chrétien ont autrefois admiré l'érudition & la pieté.

Sans entrer dans un paralelle Historique qui paroît si naturel entre ces deux personnages, nous pouvons dire que M. Malaval, privé presque en naissant de la lumiere du jour, comme le fameux Dydime, sentit naître avec l'usage de la raison un desir pressant de s'appliquer à la recherche de cette précieuse lumiere, qui dissipe les tenebres de l'esprit. Quelque difficile que soit à un homme aveugle le moyen d'acquerir les sciences, on vit cependant celui dont nous parlons s'y avancer avec tant de progrès, qu'il parvint en peu de temps par la meditation des lectures qu'on lui faisoit à un dégré de connoissance très-rare parmi ceux même qui s'y appliquent avec le plus de soin.

Comme ses études étoient mêlées de frequentes prieres dans le temps que son esprit commençoit à briller parmi les Philosophes, & les Theologiens, son cœur se nourrissoit des ardeurs de la charité,

rité. Il se fit alors le plan d'une vie partagée entre les plus solides pratiques de pieté, & les serieuses occupations du cabinet.

Toûjours appliqué, ou à l'Oraison, ou à l'étude, il devint bien-tôt dans Marseille, & dans la Province, un exemple singulier d'une pieté remplie d'onction, & on le consultoit déja de toutes parts comme un Oracle. Son érudition brilla souvent dans les assemblées des gens de Lettres, s'expliquant sur toutes sortes de sujets d'une maniere si éclairée, qu'il ne pût cacher plus long-temps les talens, dont le Seigneur l'avoit favorisé. La réputation de ses lumieres lui attira l'estime & la confiance des personnes les plus distinguées, par leur rang, & par leur merite.

La celebre Christine Reine de Suede l'honora de plusieurs de ses lettres, dans lesquelles on voit des marques d'une consideration toute singuliere. Le pieux & sçavant Cardinal Bona n'eut pas plutôt vû les productions de cet heureux genie, qu'il lia avec lui un commerce de science & d'amitié. Il lui obtint même du Pape Clement X. la dispense singuliere de recevoir la Clericature, nonobstant son aveuglement.

Ce privilege de distinction fut pour lui

lui un grand motif de reconnoissance; car il se crut obligé de consacrer plus particulierement ses veilles au service de la Religion. On vit bien-tôt sortir de sa plume plusieurs ouvrages de pieté. Car sans parler de ceux qui sont devenus publics par l'impression, comme la vie de S. Philippe Benisi, General de l'Ordre des Servittes, des Poësies Sacrées, des vies des Saints, la pratique facile pour élever l'ame à la contemplation, les lettres Apologetiques adressées à M. l'Evêque d'Apt, dans lesquelles il démontre combien ses sentimens sont éloignez des erreurs de Molinos, qu'il condamne avec l'Eglise par une entiere soumission à ses decrets, &c. Il y a dans sa Bibliotheque qu'il a laissée aux RR. PP. Feüillans de Marseille une grande quantité d'ouvrages manuscrits, qui sont autant de monumens de son érudition, de sa pieté, & de sa parfaite soumission à toutes les décisions de l'Eglise : voici une liste des principaux.

Traité des usages de la Doctrine Chrétienne, &c.

Traité de l'Obligation de sanctifier le Dimanche, &c.

Traité Latin intitulé, *Deliciæ ubi explicatione quorumdam articulorum Symboli fides stabilitur adversùs Deistas, Gentiles, & aliquot Hæreticos.* Traité

Digitized by Google

Traité contenant des avis pour la conduite des Grands.

Recüeil de Lettres de pieté, & d'érudition par lui écrites à differentes personnes depuis 1648. dont quelques-unes sont écrites en Latin. Parmi ces lettres il y en a une écrite au feu Roy, & une autre au Pape au sujet de la condamnation du livre de la pratique de la contemplation, & de l'explication que M. Malaval avoit donnée de ses sentimens sur cette matiere, pour marquer sa parfaite soumission à l'Eglise.

M. Malaval donna en effet un éclaircissement au public qu'il envoya à presque tous les Prélats du Royaume, à la Sorbonne, & à divers Generaux d'Ordres, dans lequel après avoir expliqué ses veritables sentimens, il refute toutes les propositions de Molinos condamnées dans la Bulle d'Innocent XI. d'une maniere qui lui attira l'approbation de tous les gens de bien, & des amateurs de la verité.

Lettre à un Curé du Diocése de Marseille contre la Neutralité en fait de Religion.

On a aussi quantité de lettres écrites à M. Malaval par des personnes de distinction, comme du Cardinal Cibo, des Evêques de Marseille, de Vaison, d'Agen,

Digitized by Google

gen, de Gap, de Sisteron, de Comin-ges, d'Apt, & de Grasse, & de plusieurs autres personnes, tant Ecclesiastiques que seculieres, même de plusieurs Generaux d'Ordre, comme de celui des Chartreux, avec lequel il étoit dans une relation particuliere, de celui des Feüillans, & de celui des Dominiquains.

Enfin M. Malaval penetré des sentimens de pieté & de Religion donna toute sa vie des preuves de son entiere soumission à l'Eglise, il voulut même quelques jours avant sa mort en faire des protestations publiques, tant par écrit que de vive voix, qu'il renouvella surtout devant la nombreuse assemblée qui se trouva dans sa maison le jour qu'on lui porta le Saint Viatique. Il le reçut avec des marques de la foi la plus vive, & de la plus ardente charité. Il fut particulierement visité, & consolé dans sa derniere maladie par M. l'Evêque de Marseille, & ce Prélat si recommandable par ses grandes qualitez, & par ses heroïques vertus, a bien voulu rendre témoignage de la pieté singuliere & de la pureté de la foi, dans laquelle M. Malaval termina enfin sa carriere le 15. May 1719. âgé d'environ 92. ans.

LE

LE ROUSSIN OISIF.

FABLE.

UN vieux petit Rouſſin, je ne ſçais trop comment,
Depuis long-temps vivoit dans certaine écurie,
En Chanoine, bon foin, bonne avoine, & pourtant
Tout ſon travail étoit d'aller dans la prairie,
S'ébattre quelquefois deſſus l'herbe fleurie;
Quel ſort pour un Rouſſin ! or Dame oiſiveté,
Comme l'on ſçait, de tout vice eſt la mere,
Nôtre Rouſſin qui n'avoit rien à faire,
De tout vice fut infecté;
Mais, ſurtout, il devint malfaiſant, indompté,
Le moins qu'on y penſoit, ce n'étoit que ruades,
Que coups de dents, que petarades.
Ni maître, ni valets, rien n'étoit reſpecté,
Il laſſa tout le monde à force d'incartades;
Que ſera donc ceci? dit le maître en couroux,
Ce maudit animal ſe mocque-t'il de nous?
Je vois ce qui le perd, ſi je n'ai la berluë,

Le

Le travail le rendra plus paisible & plus doux ;
Je veux que désormais il tire la charruë.
Ainsi parla le maître, & fit fort bien,
Fi de quiconque ne fait rien.

LETTRE du R. P. de Grainville, Jesuite, sur les Medailles de son Cabinet, & qui manquent à celui du R. P. Banduri.

MONSIEUR,

Vous souhaitez de sçavoir les Medailles qui sont dans mon Cabinet, & qui ne se trouvent point dans le plus riche de tous les Recüeils de Medailles, je veux dire celui que le R. P. Banduri vient de donner au Public.

J'aurois bien de la peine à vous satisfaire, si en vous satisfaisant je pouvois déplaire à ce Pere. Il parle de tout le monde avec tant d'honnêteté, & il me fait tant d'honneur en particulier, dans son sçavant & curieux Ouvrage, que je serois au desespoir de manquer aux égards qu'il merite. Mais puisque vous m'asseu-

rez

Digitized by Google

rez qu'il ne trouvera pas mauvais qu'on lui fournisse de quoi enrichir son admirable trésor, je me rends volontiers, & je vous envoye une partie de ce que vous me demandez. Je commence par une belle Medaille Grecque d'Herennia Etruscilla, femme de Decius. La voici, ΕΡΕΝ ΕΤΡΥCΚΙΛΛΑ CΕΒ. Tête de femme, sa tête, & ses épaules couvertes. *Moyen bronze.*

Revers.

ΕΠ ΑΥΡ ΑΠΦΙΑΝΟΥ ΤΟΥ Κ ΑΘΗΝΑΙΟΥ ΑΡ Α ΜΑΙΟΝΩΝ.

Sub Aurelio Aphiano & Athinæo Archonte Primo Majorum.

Jupiter est debout au milieu de ce Revers, on dit qu'il porte un Aigle sur la main droite; mais par ma Medaille qui est des mieux conservées, il me paroît qu'il porte une grosse pierre, ou une montagne, ce qui m'a fait penser que c'étoit un Jupiter *Casius*, dont il est tant parlé. On dit aussi que Jupiter tient de la gauche une Haste, mais seurement c'est un Sceptre, ou un bâton de commandement.

M. Vaillant lit ΤΟΥ ΑΘΗΝΑΙΟΥ, fils d'Athinæus. Le P. Banduri lit ΤΟΥΚΕ ΑΘΗΝΑΙΟΥ, mais il y a dans ma Medaille ΤΟΥΚ ΑΘΗΝΑΙΟΥ, & rien davantage. M. Vaillant écrit ΜΟΙΩΝΩΝ

Digitized by Google

fait la penultiéme longue, il y a dans ma Medaille MAIONΩN la penultiéme bréve, & c'eſt ainſi qu'écrivent les anciens, ce mot venant de AIMONOS, fleuve, ou Roy de ce pays qui s'appella autrefois *Almonia*, & fut nommé depuis *Lydia*.

TREBONIANUS GALLUS.

IMP. CÆS. C. VIB. TREB. GALLUS. AUG. petit Buſte couronné de Laurier. *Moyen bronze.*

Revers.

CONCORDIA AUGG. Le P. Banduri nous preſente une Medaille de moyen bronze qui a la même Legende, mais 1° la figure de ſon revers eſt aſſiſe, & la figure de la mienne eſt debout. 2° Sa figure ne porte qu'une corne d'abondance, la figure de la mienne porte une double corne d'abondance. 3° Dans l'Exergue de la ſienne il y a S. C. qui eſt dans le champ de la mienne. Ces differences ne permettent pas de dire que ſa Medaille & la mienne ſoient la même choſe, il n'a donc point vû ma Medaille, qui en eſt plus ſinguliere.

Je pourrois ajoûter ici une autre Medaille du même *Trebonianus Gallus*, en argent, qui eſt rare par ſon Inſcription de SÆCVLLUM NOVVM. Mais que deux

deux gros points rendent bien plus rares. A ſon revers paroît un beau Temple, au bas duquel, ou ſi vous voulez, dans l'Exergue, ſont deux gros points l'un proche de l'autre. On trouve de gros points en des Medailles Grecques pour ſignifier le prix d'une monnoye; mais les Romains ne les ont pas imitez dans leurs Medailles d'argent, où ils n'ont mis qu'un X. ou un Q. pour exprimer Denarius, ou Quinarius. Que veulent donc dire ces deux gros points ſi bien-placez dans cette Medaille. J'aimerois mieux l'apprendre de nos maîtres, que de préſumer l'apprendre aux autres. C'eſt aſſez pour moi que cela rende ma Medaille ſinguliere & inconnuë au P. Banduri, ſoit que cela ſignifie que c'étoit la ſeconde fois qu'on celebroit la fête du ſiecle nouveau, cinq ans après qu'on l'avoit celebrée ſous l'Empereur Philippe, ſoit qu'on ait voulu marquer que cette fête étoit renouvellée ſous deux Empereurs, Trebonianus Gallus ayant aſſocié Voluſien ſon fils, à l'Empire, &c.

VOLUSIANUS.

IMP. CUAF GAL VEND, VOLVSIANO AUG. petit Buſte couronné de rayons.

Digitized by Google

Revers.

PAX AUGUS. figure de la paix debout, & tenant à la main droite élevée une branche d'Olivier, & à la gauche une pique en travers. Il y a bien des choſes à dire ſur cette Medaille. 1° Le P. Banduri remarque que l'Inſcription de ſon revers la rend des plus rares. On ne voit preſque point AUGUS pour AUG. ou AUGUST. ou AUGUSTI, comme cela ſe voit dans le revers de ma Medaille. 2° L'Inſcription de la tête de la même Medaille la rend encore plus conſiderable, parce qu'on ne lit point autour de la tête d'aucun autre Prince que Voluſien, tant de noms differens, encore y a-t'il aſſez peu de Medailles, ou quelques ſurnoms ſe liſent. 3°. Ce qui rend cette Medaille bien plus précieuſe, & plus ſinguliere, c'eſt le concours de ces deux Inſcriptions de la tête, & du revers, ce qui ne s'eſt point encore rencontré; ſi l'on en croit le P. Banduri. 4° Cette Medaille eſt auſſi conſiderable par un autre endroit, c'eſt qu'on attribuë à Voluſien la gloire prétenduë des victoires de ſon pere; car Gallus après la mort de Dece ayant fait la paix avec les Sarmates, & ayant ſouffert que ces Barbares ſe retiraſſent glorieuſement dans leur pays chargez de butin, & emmenant

Digitized by Google

nant avec eux la plûpart des Romains qu'ils avoient fait captifs, il s'obligea encore de leur payer tous les ans une pension honteuse, & ne laissa pas de publier qu'il avoit vaincu les Sarmates, & les avoit forcez de s'enfuïr dans leurs terres. Volusien ayant secondé son pere en cette occasion, dès qu'il fut Empereur, on flata sa vanité en lui faisant porter le nom des peuples que son pere & lui prétendoient avoir vaincus, & comme on avoit écrit sur les Medailles de Septime Severe PAR, AR, AD, c'est-à-dire, Parthicus, Arabicus, Adjabenicus, parce qu'il avoit dompté les Partes, les Arabes, &c. on grava sur quelques Medailles de Volusien V A.F. GAL. VEND. &c. c'est-à-dire, Vandalicus, Finnicus, Gallendicus, Vendenicus, pour marquer qu'il avoit vaincu ces Nations.

En effet, Ptolomée le Geographe nous asseure que Carpi, Finni, Galendici, Vendetii, étoient des peuples de la Sarmatie d'Europe, ce qui me fait naître une pensée que je soumets volontiers au jugement des sçavans. L'Inscription de ma Medaille est très-seurement IM. C. VA. F. GAL. &c. on explique d'ordinaire ce C. par Cæsari ou Caio, je croirois qu'il seroit mieux de l'expliquer par Carpico, comme on ex-

Digitized by Google

p'ique F. qui ſuit peu après par Finnico ; car, pourquoi dans ce détail des nations de Sarmatie vaincuës, oublier les Carpes, qui ſe mettoient ordinairement à la tête des autres Barbares de ce pays ? On les redoutoit ſi fort à Rome en ce temps-là, que l'Empereur Philippe les ayant repouſſez dans leurs limites, crût avoir remporté ſur eux une grande victoire, & en fit faire une Medaille avec ces mots VICTORIA CARPICA. Il eſt très-probable qu'après la mort de Philippe ce peuple feroce revint inonder le pays des Romains ; on les renvoya après avoir fait une paix honteuſe qu'on fit paſſer pour une victoire. Mais pourquoi, en nommant tant de peuples, ne parleroit on point des Carpes qu'on redoutoit plus que les autres, & qui alors étoient plus prêts que les autres à faire des irruptions ?

D'ailleurs n'y a-t'il pas quelque eſpece de cacophonie à dire *Cæſari*, ou *Caio Vandalico, Finnico Voluſiano*. Le pronom, & le nom propre doivent-ils ſe diviſer par des ſurnoms d'honneur ? Je ne vois point cela dans nos Medailles, & j'y vois mille fois le contraire. On a donc raiſon de lire ainſi cette Inſcription, *Imperatori Carpico, Vandalico, Finnico Gallendico, Vindenico Voluſiano Auguſto*, & non pas *Imperatori Caio Vandalico Finnico Voluſiano.* VALE-

Digitized by Google

VALERIANUS.

VALERIANUS P. F. AUG. petit Buſte couronné de rayons, *en argent.*

Revers.

VICT. PARTICI. Une victoire élevant de la main droite une Couronne, & de la gauche tenant une Palme, appuyant le pied droit ſur un captif. Valerien eſt ici appellé *Particus*, ce qu'on ne lit point ailleurs, il s'eſt pû faire cependant très-facilement qu'on lui ait donné le nom de *Particus* dans ſon armée après quelque victoire qu'il remporta contre les Parthes ; & qu'on lui ait gravé des Medailles avec ce même ſurnom. Car les Hiſtoriens témoignent qu'il eut quelques avantages ſur eux. Les Romains écrivoient Particus auſſi bien que Parthicus.

GALLIENUS.

Comme je ſuis riche en Galliens, que j'ai tiré de trois divers tré ors déterrez depuis dix ou douze ans, j'ai un bon nombre de ſes Medailles que le P. Banduri n'a point connuës, je n'en raporterai que quelques-unes des plus extraordinaires.

GALLIENUS AUG. tête couronnée de rayons.

Digitized by Google

Revers.

FELICI AET. Figure de femme debout, à la main droite un caducée ; & appuyant le bras gauche sur une petite colonne.

Je ne suis pas surpris qu'il y ait bien des Medailles où l'on vante le bonheur de Gallien. Ce Prince a eu ses succès aussi bien que ses malheurs. Il se trouva heureusement Empereur par le merite & la valeur de son pere. Il avoit reçû du Ciel de belles qualitez naturelles que l'on a marquées dans ses Medailles, & particulierement dans celles où Mercure paroît au revers de Gallien avec ces mots. DONA AUG. Il remporta jusqu'à neuf victoires, & vainquit de braves Commandans qui se revoltoient. On pouvoit donc en certains temps loüer son bonheur dans ses Medailles ; mais comment dire que cet Empereur ait joüi d'un bonheur éternel FÆLICI ÆT. lui qui a été accablé de malheurs continuels, ou enfin il a succombé. Est ce par une espece d'ironie, & pour reprocher à ce Prince ses malheurs ? Et n'est-ce point pour cela que cette Medaille, est si rare que le P. Panduri n'en a point fait mention ? j'aime mieux penser que dans quelque heureux succès on aura fait des vœux à la felicité pour lui demander la continuation de ses faveurs.

Digitized by Google

faveurs, & que l'on frapa très-peu de ces Medailles, parce que ce temps dura très-peu. GALLIENUS AUG. tête couronnée de rayons.

Revers.

JUNO REGINA. figure de femme debout, tenant de la main droite une Patere, & au-dessous un Paon, & s'appuyant de la gauche sur une Haste. Dans le champ du même côté un P. Le P. Banduri parlant d'un revers semblable qu'il a trouvé dans quelques Medailles de Claude le Gothique, dit qu'il est très-commun dans les Medailles des Imperatrices, cela est vrai; mais ma Medaille prouve évidemment qu'il ne devoit pas ajoûter que ce Revers ne s'est jamais vû que dans le Revers de l'Empereur Claude; il y a de l'apparence même qu'on ne l'a gravé dans les Medailles de ce dernier Prince, que parce qu'il étoit dans les Medailles du premier. Je me suis imaginé autrefois qu'on n'avoit joint ainsi Junon à Gallien, que par ironie, comme quand on avoit écrit à l'entour de sa tête GALLIENÆ AUGUSTÆ, pour lui reprocher que quelque puissant qu'il fut, il n'avoit qu'un courage de femme; mais puisqu'on n'a pû faire ce reproche à Claude le Gothique, qui a été un des plus vaillans Princes du monde, il

Digitized by Google

est à présumer, qu'on ne les a fait figurer tous deux avec Junon, que pour montrer leur puissance sans bornes, ou pour marquer leur pieté à l'égard de cette grande Déesse.

GALLIENUS AUG. petit Buste couronné de rayons.

Revers.

LEG IIXX VIPVIF. un Capricorne de droit à gauche. J'ai deux Medailles de cette sorte, l'une passe pour être de méchant argent, comme plusieurs autres de ce Prince, & le P. Banduri l'appelle très-rare. L'autre est assurément de bronze, & très-veritable, mais plus grande & plus épaisse que celle d'argent, & pourroit passer pour être de la seconde grandeur. C'est particulierement cette seconde Medaille que je presente au public, parce qu'elle ne se trouve point ni dans Occo, ni dans M. Vaillant, ni dans le P. Banduri, & qu'on trouve très-peu de ces legions de bronze, quoiqu'on en trouve beaucoup d'argent; car de grands sçavans doutent si par mépriſe on n'a point écrit LEG IIXX au lieu de LEG XXII. qui a auſſi pour Type un Capricorne. Ce doute n'eſt pas bien fondé, puiſque mes deux Medailles ont le même Type & la même deviſe. Or on n'auroit pas mal écrit par mépriſe dans deux coins,

&

& deux métaux differens. Je pourrois faire paroître ici ma belle legion XIII GEM parce qu'elle a IIII P IIII F. & que les ſçavans ne la citent que comme ayant VIPVIF. car quand on voudroit faire un V des deux premiers tirets de la mienne, ce ne ſeroit pas la Medaille de ces ſçavans qui porte *VIP. VIF.* au lieu qu'il faudroit lire dans la mienne VIIP VIIF.

IMP. GALLIENUS PEAUG GERM. une tête couronnée de rayons, *en argent.*

Revers.

ORIENS AUGG. le ſoleil debout élevant la main droite, & tenant à la gauche un foüet. Cette Medaille eſt ſinguliere en ce que la tête qui eſt gravée ſur la Medaille eſt très-ſurement la tête de Valerien, & non pas celle de Gallien; un coup d'œil le perſuade, quoiqu'en diſe l'Inſcription; ce qui eſt d'autant plus certain que la tête de l'un eſt fort differente de la tête de l'autre. Ainſi l'Inſcription eſt trompeuſe & la tête de la Medaille dément ſon Inſcription. Comment cela eſt-il arrivé? & pourquoi? eſt-ce mépriſe? eſt-ce malice? eſt-ce hazard? eſt-ce deſſein formé? honni ſoit qui mal y penſe, & qui croira que par là on a voulu reprocher à Gallien que

Digitized by Google

pendant qu'il étoit dans la molleſſe, & les plaiſirs à Rome, ſon pere étoit dans les fers en Orient. Le P. Banduri rapportant une Medaille, dont le Revers, & l'Inſcription de la tête eſt la même, dit qu'elle a le viſage de Gallien. Cela peut être, parce qu'on a pû y faire une tête de Gallien, mais cela n'empêche pas que la mienne n'ait le viſage de Valerien, & qu'elle ne ſoit une Medaille toute autre que celle du P. Banduri.

GALLIENUS AUG. Buſte de Gallien, ſur ſa tête un Caſque couronné de rayons, ſur ſes épaules une Cuiraſſe, & à la main un Javelot, *en argent.*

Revers.

MARTI PACIFE'. Mars armé, un Caſque en tête, tenant de la main droite une branche d'Olivier, & portant de la gauche un Bouclier, & une Lance un peu de travers. Dans le champ au-deſſous du bras droit un P. Gallien n'a peut-être point de Medaille plus belle que celle-ci. Le P. Banduri n'en a point où ce Prince porte une Couronne ſur le Caſque, un Javelot à la main avec cette deviſe au Revers, MARTI PACIFE, & un P dans le champ de la Medaille, quoiqu'il en ait avec la deviſe MARTI PACIFER. & PACIFERO. N'y a-t'il point de malice dans ce Revers ? n'avertit-on point Gal-

Digitized by Google

Gallien qu'il aimoit trop la paix, ou une vie déreglée, & qu'il presente la paix, lorsqu'il prend les armes ?

GALLIENUS AUG. tête couronnée de rayons, *petit bronze.*

Revers.

PUDICITIA, une femme assise tire de la main droite son voile sur son visage, & de la gauche tient une Lance de travers, dans l'Exergue un Q. Cette Medaille & celle où le Revers est FECUNDITAS AUG. sont des Medailles qui donnent lieu de croire qu'on les a frapées pour reprocher à Gallien ses desordres. La rareté de ces Medailles font croire qu'elles ont été faites à la dérobée. Le P. Banduri les rapportent toutes deux, & les appellent rarissimes, mais dans la premiere de ses Medailles, la figure du Revers est debout, & sans aucune autre marque. Dans la mienne la figure du Revers est assise, ce qui lui convient fort, avec un Q. dans l'Exergue. Il y a dans le champ de ma seconde Medaille auprès de ma fecondité une L. qui ne paroît pas dans celle du P. Banduri, peu de chose dans les Medailles très-rares peut les faire passer pour uniques.

GALLIENUS AUGG. tête couronnée de rayons, *petit bronze.*

Revers.

Digitized by Google

Revers.

VENUS VICTRIX. figure de femme debout, tenant un Casque à la main droite, & s'appuyant de la gauche sur une Pique, une H dans le champ du même côté. Le P. Banduri n'a point ce Revers, quoiqu'il dise qu'il est dans les Medailles du jeune Gordien ; je ne sçai si c'est dans le même esprit qu'on l'a gravé dans les Medailles de ces deux Empereurs.

GALLIENUS AUG. tête couronnée de rayons, *petit bronze.*

Revers.

VIRTVS AVG. Gallien armé s'appuye de la main gauche sur une Pique, & porte la main droite sur un Trophée qu'il s'est élevé, & qui a d'un côté un Captif assis à terre, & de l'autre un Casque. En verité cette Medaille merite bien d'être connuë, je m'étonne qu'elle n'ait point encore paru, ni en argent, ni en bronze dans aucun recüeil, j'espere qu'on ne la mépriſera pas à la premiere occasion.

GALLIENUS AUG. petit Buste couronné de rayons, *en argent.*

Revers.

VIRTUS MIL. un Soldat se tourne à gauche, tenant de la main droite une Pique, & de la gauche un Bouclier appuyé contre terre, rien n'est plus commun

Digitized by Google

mun dans les Medailles de Gallien que cette Legende VIRTVS AUG. & rien n'eſt plus rare que cette autre VIRTVS MIL. On trouve la premiere au Revers de la plûpart des Empereurs, & près de cinquante fois differente dans le ſeul Gallien du P. Banduri; mais on n'y trouve pas une ſeule fois la ſeconde. D'où vient cela? eſt-ce que la valeur doit être particulierement dans le Commandant, & de lui ſe répandre dans les Soldats d'une armée? & qu'on a voulu inſinuer, par ma Medaille, très-rare, que c'étoit la valeur des Soldats qui rendoient Gallien genereux?

J'ajouterois encore pluſieurs autres Medailles, même de Gallien, auſſi bien que des autres Empereurs, ſi je ne craignois de vous ennuyer; j'aime mieux les réſerver à un autre temps, ſi cela peut vous faire plaiſir, & ne point déplaire au R. P. Banduri. Je finis en lui preſentant quelques Medailles reſtituées par Gallien, pour augmenter le nombre de celles qu'il a apportées.

DIVO AVGVSTO. Tête couronnée de rayons.

Revers.

CONSECRATIO. Un Autel ſur lequel eſt un feu allumé. Le P. Banduri nous a donné une conſecration d'Auguſte par

Digitized by Google

par Gallien, où eſt un Aigle, mais il ne nous a pas donné celle-ci où eſt un Autel.

DIVO VESPASIANO. Tête couronnée de rayons.

Revers.

CONSECRATIO. Un Autel où on allume du feu.

DIVO COMMODO. Tête couronnée de rayons.

Revers.

CONSECRATIO. Un Autel où eſt du feu allumé.

DIVO ALEXANDRO. Tête couronnée de rayons.

Revers.

CONSECRATIO. Un Aigle à terre éployant ſes aîles pour s'élever au Ciel. Je ſuis, Monſieur, &c.

EGLOGUE qui a remporté le prix de l'Academie des Jeux Floraux, de cette année 1723. Par M. d'Eſtadens, de Toulouſe.

SILVIE, DAPHNE'.

SILVIE.

M'Abandonner... l'ingrat... lui, dont la vive ardeur,
Et les ſoins aſſidus engagerent mon cœur :
Atten-

Digitized by Google

Attendoit-il de moi l'aveu de ma foiblesse
Pour rompre ses sermens, & trahir ma tendresse.

DAPHNE'.

Il est mort, ce Berger, si tendre & si charmant,
Damon, de nos Hameaux, la joye & l'ornement,
A quels ennuis faut-il que son trépas me livre,
Si le Ciel irrité m'empêche de le suivre?

SILVIE.

Ne renouvelle point d'inutiles douleurs;
Ou pour te consoler: compare nos malheurs:
Tirsis ne m'aime plus, & ce Berger perfide
A sa honte, à la mienne, est épris de Doride;
Je la vois chaque jour étaler fierement
La gloire de m'avoir enlevé mon Amant,
Quel malheur est égal? .. ..

DAPHNE'.

Ah! que dis-tu, Bergere?
Tirsis vit, & Damon ne voit plus la lumiere!
J'ai perdu le Berger qui fit tous mes plaisirs,
L'amour peut rendre encor le tien à tes desirs;
Qu'un doux espoir suspende, ou modere tes larmes;
Peut-être avant la nuit, sensible à tes allarmes,

Tirsis

Tirsis à tes genoux rapportera son cœur ;
M'offres tu quelque espoir qui flate ma douleur ?

SILVIE.

Je reconnois, je plains, Daphné, ton infortune ;
Mais un Berger qui meurt subit la loi commune,
Les destins n'en ont pas affranchi le Berger ;
Il est né pour mourir & non pas pour changer.

DAPHNE'.

Mais ce Berger épris d'une flâme nouvelle,
Voudrois-tu qu'il fut mort, au lieu d'être infidelle ?

SILVIE.

Mort... que sçais-je ? . . j'entends ce Berger tous les jours,
Sous ces Hêtres chanter ses nouvelles amours :
Sorti pour mon malheur des lieux qui l'ont vû naître,
Il devint mon Amant (il le feignit peut-être)
Et moi, pour lui cacher le secret de mon cœur,
J'eus besoin du secours d'une feinte rigueur ;
Une de ses chansons publia ma victoire,
J'ai honte d'en avoir conservé la memoire.

Un Oiseau qu'au Lacet a conduit son destin,
Pour le rompre, s'agite, & se debat en vain.

Il

Il en ſerre les nœuds, il y finit ſa vie ;
Ainſi dans les liens de l'ingrate Silvie,
Tirſis fait pour les rompre un inutile effort,
Du pauvre Oiſeau, Tirſis éprouvera le ſort.
Et lorſque mon aveu lui découvre mon ame,
Tirſis rompt ſes liens aſſuré de ma flâme,
Et pour me conſoler lorſqu'il manque de foi,
Tu dis qu'il vit, il vit pour un autre que moi.
Mais ton Berger ravi par la Parque cruelle,
Voudrois-tu qu'il vécut au prix d'être infidelle ?

DAPHNE'.

Infidelle... qui ? .... lui. Rien ne pouvoit jamais
Troubler de nos deux Cœurs la tendreſſe & la paix :
Puiſſe-t'on voir plutôt les Printemps ſans feüillage, "
Les Automnes ſans fruits, les Troupeaux ſans laitage, "
(Nous diſoit-il ſouvent) que les Bergers ſans foi, "
Que la fidelité ſoit leur premiere loi, "
Et du fidelle amour propoſant des modelles, "
Qu'on cite les Bergers comme les Tourterelles. "

SILVIE.

De ton Berger, Daphné, l'aimable ſouvenir,
Sans

Digitized by Google

Sans ceſſe dans ces lieux te peut entretenir,
Eh ! combien eſt-il doux lorſqu'ils te le rappelle
Juſqu'à ſon dernier jour, ſi tendre & ſi fidelle ?

DAPHNE'.

Malheureux ſouvenir de mon bonheur paſſé,
Pourquoi de mon eſprit n'es-tu point effacé ?
Ne me rappelles plus ce Berger, ſa tendreſſe,
Ces jours qui s'écouloient avec tant de viteſſe,
Et qui toûjours trop-tôt nous ſeparant le ſoir
Nous laiſſoient occupez du ſoin de nous revoir.

SILVIE.

Qu'aiſément la fidelle & conſtante Bergere
Croit fidelle & conſtant le Berger qui ſçait plaire ;
Doutois-je de Tirſis ? que de fois ce Berger
Me jura-t'il, qu'avant que ſon cœur put changer,
„ Le Corbeau, frédonnant, pourroit dans ce „ Boccage,
„ Du tendre Roſſignol défier le ramage ;
„ Qu'on verroit les Brebis s'acharner ſur les „ Loups,
„ Fondre ſur l'Eſpervier la Colombe en cour- „ roux ;
Je l'aimois, je le crus ; helas ! dans la nature
Il n'eſt rien de changé que le cœur du parjure.

DAPHNE',

Digitized by Google

Hé pourquoi l'aime-tu ? son infidelité
Devroit guerir ton cœur justement irrité ;
Songe, que du Berger que tu peins si coupable,
Tes pleurs honorent trop la perte mépriſable ;
Heureuſe, que ſon cœur paſſé ſous d'autres loix
Te mette en liberté de faire un autre choix :
Change pour ton repos, Silvie, & pour ta gloire...
Je dois être toûjours fidelle à la memoire
D'un Berger, dont j'ai vû juſqu'à ſon dernier jour
Le cœur épris pour moi du plus ardent amour.
Qu'il ait dans le tombeau le cœur de la Bergere,
Qui juſques au tombeau lui fut toûjours ſi chere ;
Eh ! quel autre après lui pourroit plaire à mes yeux,
Si j'étois en état d'écouter d'autres vœux !
Je ne le verrai plus dans ce Bois ſolitaire,
De nos feux innocens ſecret dépoſitaire.
Non, auprès de mon ſort tout autre ſort eſt doux...
Qu'apperçois-je ? un Berger tourne ſes pas vers nous ;
C'eſt Tirſis ; oüi, peut-être il te cherche, Silvie.
Va, voi, je pleurerai Damon toute ma vie.

SILVIE.

Digitized by Google

SILVIE.

Il eſt avec Daride ! ah, fuyons ! ôtons leur
La douceur du plaiſir que leur fait ma douleur.

EPISTRE

A M. de la R. pour réponſe à ſon Roſſignol, piece inſerée dans le dernier Mercure.

QU'un oiſif conteur de fleurette
Me vante ma beauté, mon ſçavoir, mon eſprit,
Je regarde comme ſornettes
Tout ce que ce conteur me dit,
Et je ne m'en fais point de fête.
Je ſçai comme les gens galans
Commencent auprès d'une femme;
Que le premier pas des amans,
Pour gagner le cœur de leur Dame,
Eſt de lui donner de l'encens.

Qu'un homme auprès de nous, qui n'a rien à nous dire,
Qui ſouvent ne nous connoît pas,
Pour ſuffire à pareil martyre

Nous

Nous vante sur l'esprit ; ou bien sur nos appas,
Je lui pardonne, & même je l'admire.
Il suppose en cet entretien
Un fond qui ne lui coûte guere,
C'est nôtre vanité, puis il y met le sien ;
C'est le mensonge, & d'ordinaire
Ce sont deux fonds de l'entretien vulgaire,
Et ces deux fonds là ne sont rien.
Pour une personne de tête,
Ce leurre là n'est pas nouveau,
Elle sçait que juger, de soy, du Demoiseau ;
Et n'est pas une dupe prête
Pour si grossier, & facile panneau ;
Pendant qu'une pauvre innocente
Croit bonnement ce qu'on lui dit,
Qu'elle a de la beauté, du sçavoir, de l'esprit,
Et ridiculement d'elle-même contente,
Fait la fiere, & se rend juge de tout écrit.
Je pardonne donc cette ruse,
Dont se sert un adroit amant ;
Je pardonne à l'indifferent,
Qui par ce moyen nous amuse.
Nous portons justement la peine,

De

De nôtre ſotte vanité,
Quand nous avons trop de facilité,
A croire pour choſe certaine
Les détours de la ruſe, ou de l'honnêteté.
C'eſt ainſi qu'on agit de Paris juſqu'à Rome
Amans, ou gens indifferens,
Et l'on a dit depuis long-temps
L'homme eſt Loup à l'égard de l'homme.

Mais qu'un frere ſçavant, de bon ſens, de bon cœur,
Vienne dreſſer un piege à mon amitié tendre,
Et que je ſois contrainte à me défendre
Contre l'impreſſion d'un éloge flateur,
C'eſt à quoi j'euſſe crû ne devoir pas m'attendre.
Je ſçai que ſur le ton plaiſant,
J'ai quelque aſſez bonne ſaillie,
On me flatte que dans ma vie
J'ai ſoutenu fort drôlement
Quelque diſcrete raillerie.
Je ſçai que j'écris joliment,
Et qu'on a vû de moy paroître,
Lettres d'un tour ſi poli, ſi galant,
Qu'on les diroit de main de maître.

Je

Je ne crois pas devoir ici
Vous faire trop de confidence.
Pour vous épargner du souci,
Je ne crois pas devoir aussi,
Etaler trop d'indifference.
Je ne croi pas qu'on n'aime qu'une fois,
Ni que l'amour vienne de simpatie,
Moins encor que l'on fasse un choix,
Dans lequel la raison, la nature, & les loix
Tout se trouve de la partie.

Il est des preuves par écrit,
Que je vous dis ce que je pense
J'en ai le cœur bien fort contrit;
Mais pour parler en confidence,
J'ai bien senti ce que je vous ai dit.
Je lis fort rarement, & point du tout peut-être,
Presque tout livre m'est suspect.
Je ne sçai ni Latin, ni Grec,
Et lorsqu'on veut me trop connoître,
Je me trouve bien-tôt à sec.
Jugez sur cette confidence,
Si le Latin que vous citez,
Si les Auteurs dont vous parlez,

Sont en pays de connoissance,
Ou s'ils sont bien avanturez ?
Laissez-moi borner dans ma Sphere,
Et ne m'exposez pas au sort du Rossignol,
Qui pour avoir voulu trop faire,
Fit une chute au lieu d'un vol.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Marseille le premier Juin 1723.

LA Ville de Marseille vous doit, Messieurs, un remerciment de l'attention singuliere que vous avez euë sur ses malheurs passez, & sur son heureuse délivrance; attention que vous venez de renouveller d'une maniere bien marquée par la belle Médaille que vous avez fait graver dans vôtre Journal du mois d'Avril dernier, accompagnée d'une Dissertation digne du sujet. L'une & l'autre sont capables d'immortaliser ces évenemens, & la reconnoissance de Marseille envers son auguste Maître, & envers le grand Prince, qui étoit alors dépositaire de l'autorité Royale. Je crois que nos Magistrats ne manqueront pas de faire les plus vives, & les plus humbles instances

Digitized by Google

ces pour que cette Medaille soit incessamment frapée, & qu'elle merite d'entrer dans la suite de celles qui doivent composer l'Histoire du Regne du Roy.

L'Auteur de la Medaille, & de la Dissertation ne pouvoit les adresser à personne à qui cela convint mieux qu'à M. Rigord, homme si connu de tout le monde, & sçavant par son érudition, dont le goût est d'ailleurs exquis pour cette sorte de monumens, & qui s'est si fort signalé durant nos malheurs par un zele, & par un travail infatigable, qui a eu enfin tant de part à nôtre soulagement, & à nôtre délivrance.

Comme on ne sçauroit trop récompenser le merite, je crois, Messieurs, qu'on ne sçauroit trop aussi publier la récompense du merite, c'est dans cet esprit que je crois devoir vous apprendre que d'abord après la cessation de la peste, il a plû au Roy d'accorder à nôtre illustre compatriote des Lettres de Noblesse, qui sont causées sur ses services passez dans la Marine, sur son attachement à l'étude des sciences & des Belles-Lettres, & en particulier sur les services rendus dans Marseille pendant la contagion, & au commencement de cette année le Roy l'a nommé pour être reçû Chevalier de l'Ordre de S. Michel.

Digitized by Google

Je profite, Messieurs, de cette occasion pour vous asseurer que Marseille, est non-seulement entierement délivrée depuis plus d'une année de toute contagion, mais encore qu'elle est autant, & plus peuplée qu'auparavant, chose assez étonnante; car selon nos Memoires les plus justes, il est mort dans la Ville, ou dans son territoire, environ cinquante mille personnes, ce qu'il faut attribuer, après la benediction du Seigneur, au concours de toutes sortes de personnes que le commerce y attire de toutes parts; ensorte qu'on peut prendre à la lettre le sens de *Massilia Resurgens*, qui est sur le revers de nôtre Medaille, & pour une espece de Prophetie l'Inscription qui fut faite en l'année 1669. à l'occasion de l'entreprise d'une nouvelle enceinte de murailles, & de l'agrandissement de cette Ville, Inscription gravée sur la premiere pierre des fondemens, & qui finit par ces mots: *D. Providentia aliquandiu jacere passa est, ut dejectio viam sterneret ad gloriæ cumulum, & suis aucta dispendiis, instar palmæ, Massilia Florentior curvata resurgeret.*

Au reste, pour ne rien épargner de tout ce qui peut rendre à nôtre Ville son ancien lustre, & pour l'orner toûjours davantage on n'oublie pas dans Marseille

deux

deux projets, dont l'execution n'a été ſuſpendue que par le malheur des temps, ſçavoir l'érection d'une Statuë Equeſtre, en bronze, de Loüis le Grand, dans une place magnifique, ſur les deſſeins du fameux *Pierre Puget*, & l'établiſſement d'une Académie des Sciences, & des Belles-Lettres. Je me ſouviens qu'à l'occaſion de ce dernier projet, l'Auteur de la Medaille de *Marſeille* délivrée, &c. fit imprimer une Piece qui fut fort goûtée, & qu'on pouvoit intituler *Marſeille Sçavante, Ancienne & Moderne.* Cette Piece ne ſe trouve que dans le Journal de Trevoux du mois de Janvier 1717. mais elle y eſt toute défigurée par la negligence des Imprimeurs, qui ont maltraité preſque tous les noms des ſçavans, originaires de Marſeille, & qui ont fait d'ailleurs des omiſſions, & d'autres fautes conſiderables. Nous oſons, Meſſieurs, tout ce que nous ſommes ici de gens de Lettres, vous demander la reparation de ces fautes, en vous priant d'engager l'Auteur de cet ouvrage de vouloir bien nous le redonner complet, correct & parfait, ſoit dans vôtre Journal, ſoit ailleurs.

Je ſuis, Meſſieurs, &c.

Digitized by Google

A IRIS pour accompagner le preſent d'un Serin de Canarie.

QU'il eſt doux de paſſer ſa vie,
Auprès d'une jeune beauté,
Aimable Serin que j'envie,
Ton ſort & ta felicité.

Que de baiſers ſur ſon viſage,
Tu vas ceüillir impunément,
Pour toi ſeul, Iris, moins ſauvage,
Préviendra ton empreſſement.

De mille careſſes piquantes,
Naîtront mille plaiſirs nouveaux.
Ah! grands Dieux, ces douceurs charmantes
Sont-elles donc pour des Oiſeaux.

Belle, quel eſt vôtre ſyſtême,
Un animal obtient de vous.
Des careſſes dont les Dieux même,
S'ils les voyoient ſeroient jaloux.

Il faut montrer plus de ſageſſe,
Je le ſoutiens, charmante Iris;
Le ſel des plaiſirs en tendreſſe,
C'eſt d'en connoître tout le prix.

MEMOI-

Digitized by Google

MEMOIRE
SUR LA MAISON
DE TILLIERES,

Pour servir de supplement à ce qui en a été dit dans le dernier Mercure, p. 1100.

CEux qui nous ont donné le petit Memoire qui regarde la maison de Tillieres le Veneur, dont il est parlé dans le Mercure du mois de May dernier, à l'occasion du mariage de Mlle de Tillieres avec M. le Comte de Manicamp, auroient pû le rendre plus exact, en ajoûtant seulement que Jean le Veneur, Evêque & Comte de Lisieux, fut non-seulement Cardinal & Grand-Aumônier de France, mais encore Abbé du Bec, & du Mont S. Michel, & Lieutenant General au Gouvernement de Normandie. Il mourut en l'année 1543. On voit encore son portrait aux vitres de l'Eglise

Digitized by Google

de l'Hôpital des Quinze-Vingt, dont il réforma les Statuts en qualité de grand Aumônier.

De plus, Ambroise le Veneur, frere du Cardinal, dont nous venons de parler, fut Doyen de la Cathedrale d'Evreux, & puis élû Evêque de la même Eglise en l'année 1511. laissant ce Doyenné à Gabriël le Veneur, son frere.

Enfin, un autre Gabriel le Veneur, que le P. Anselme n'a pas connu, petit neveu d'Ambroise, fut aussi élû Evêque d'Evreux en 1532. n'étant âgé que de quatorze ans.

L'Auteur du petit Memoire auroit pû encore remarquer que Tanneguy le Veneur, Comte de Tillieres, &c. Conseiller d'Etat, Lieutenant General au Gouvernement de Normandie, qui avoit épousé Magdelaine de Pompadour, fut fait Chevalier du Saint-Esprit en l'année 1582. Jacques le Veneur son fils aîné fut aussi fait Chevalier du Saint Esprit en l'année 1586. il avoit épousé Charlotte Chabot, fille de Leonor Chabot, Grand Ecuyer de France.

La Maison de Tillieres le Veneur porte d'argent à la bande d'azure, chargée de trois Sautoirs d'or.

Nous prions les personnes qui nous donne-

Digitized by Google

donneront à l'avenir de pareils Memoires, à l'occasion des mariages, des morts, &c. de ne pas oublier de marquer exactement les Armes de la Maison dont il sera question.

ELEGIE

A Madame la Marquise de.....

L'Amour aux jeunes cœurs toûjours si favorable
M'a fait souvent joüir d'un sort assez aimable,
Et mes tendres soupirs, poussez d'un air discret
Ont fléchi la rigueur de plus d'un bel objet.
Je connois même encor quelques jeunes Bergeres,
Qui peut-être à mes vœux ne seroient pas severes,
Si pour une beauté que je ne nomme pas,
Mon cœur depuis long-tems ne soupiroit tout bas.
Je n'ose de ses traits marquer la ressemblance,
L'aveu d'un tendre amour est pour elle une offense,
Et si je dépeignois ses agrémens divers,
On pourroit la connoître aisément par mes vers.

Digitized by Google

Il ſuffit d'aſſurer que le fier Hippolite,
Auroit été charmé d'un ſi rare merite,
Et que le Ciel en elle a par de doux accords,
Joint la beauté de l'ame avec celle du corps.
Comment donc eſperer qu'une heureuſe foibleſſe,
Pût être un jour le prix de ma vive tendreſſe;
Amour ne me viens point flater de cet eſpoir,
Elle a trop de vertus pour trahir ſon devoir.
Je n'attends rien de toi dans cette conjoncture,
Et ta ſœur eſt pour moi d'un plus heureux augure.
Oüi, Reine des beautez, ſi vos charmes puiſſans
Ont ſçû par leur éclat triompher de mes ſens,
Si j'ai ſenti pour vous ces atteintes ſecretes;
Dont les yeux ſont toûjours d'aſſurez interpretes;
Si coupable d'un feu que vous n'avoüyez pas,
J'ai langui, j'ai brûlé pour vos divins appas.
Ce crime eſt naturel; mais puiſqu'il vous offenſe,
Je veux l'enſevelir dans un profond ſilence;
Plus d'amour j'y conſens, mais du moins par pitié,
Répondez, je vous prie, à ma tendre amitié,
Apprenez autrement que par la renommée
Qu'elles ſont les douceurs d'aimer & d'être aimée.
Comme ſçons l'un & l'autre un commerce ſi
doux,

Digitized by Google

Je vous réponds de moi, répondez-moi de vous;
Unissons nos deux cœurs de cette amitié tendre,
Dont l'effet est charmant, dont on ne peut trop prendre;
Faisons de nos secrets un aimable entretien,
Ouvrez-moi vôtre cœur, & disposez du mien;
De ma vivacité ne prenez point d'ombrage,
Vous me verrez toûjours soumis, constant & sage,
Sûr de vôtre amitié préferer ses douceurs,
Et tout ce que l'amour m'en offriroit ailleurs.

Digitized by Google

NOUVEAU Syſtême, propre à découvrir l'erreur des Philoſophes, ſur la maniere dont ſe fait la viſion, établi ſur les experiences du Pere Emanuel de Viviers, Capucin de la Province de Toulouſe.

LEs experiences ſont, ſans doute, les moyens les plus ſeurs, pour découvrir la verité dans les choſes qui concernent la Phyſique ; c'eſt par leurs ſecours que les vieilles erreurs ſe diſſipent, c'eſt par-là qu'elle a pris un nouveau luſtre dans le dernier ſiecle ; ſans les curieuſes recherches de l'eſprit, la verité ſe trouveroit encore captive des faux préjugez, de l'entêtement, & de l'aveugle confiance pour l'antiquité ; c'eſt pour tâcher de découvrir la verité qui doit être l'unique objet de nos études, que j'ai eu recours aux experiences. Parmi les découvertes que ces mêmes experiences m'ont fournies. Je place celles qui regardent la viſion & la veritable maniere dont elle ſe fait en nous ; & comme la matiere en eſt des plus curieuſes, & des plus interreſſantes de la Phyſique, j'ai crû devoir faire part au public des differentes experiences

Digitized by Google

riences que j'ai faites à ce sujet pour ma propre instruction.

C'est l'opinion commune des Philosophes, que chaque objet que nous regardons imprime son Image separée dans chacun de nos yeux, & que ces deux Images se réünissent ensuite en une seule; mais ils ne conviennent pas du lieu où se fait cette réünion; les uns veulent que ce soit dans la Retine, Aristote, & presque tous les Medecins ont enseigné que la réünion se faisoit dans l'humeur Cristaline; les Carthesiens qui regardent le Cerveau comme le siege de cette réünion, appuyent leur opinion sur les raisons suivantes; ils disent, qu'il y a une infinité de petits Filamens rangez dans les Nerfs Optiques, nommez Sympatiques, que le nombre des uns est égal à celui des autres, que chacun d'eux correspond à un autre, & qu'ensuite les deux Images que les objets ont imprimez sur les deux Yeux sont portez dans la partie interieure du Cerveau par ces Nerfs Optiques, & que là ces deux Images se réünissent en une seule, le Cerveau étant l'organe immediat de la vision.

Les experiences suivantes se declarent ouvertement contre ces differentes opinions, & les rendent très-suspectes d'erreur, puisqu'il en resulte que chaque objet

Digitized by Google

jet imprime ſon Image diſtincte, & ſeparée dans chaque Oeil, que ces deux Images qui ſont réellement diſtinctes, ne ſe confondent point en une ſeule, & ne ſe réüniſſent point, ni dans la Retine, ni dans le Cerveau, ni dans aucune partie de l'Oeil interieur; mais que la réünion ſe fait exterieurement, lorſque les deux Yeux renvoyent ſes rayons des Images ſur l'objet qui a fait l'impreſſion, alors ces rayons ſe réüniſſent en un ſeul point ſur le même objet, & de ſes deux Images réünies en un ſeul point par le renvoy qui en eſt fait ſe forme la viſion de l'objet, & non dans aucune partie interieure de l'Oeil.

Voici une experience qui prouve clairement que les deux Images que les objets impriment dans nos Yeux ne ſe réüniſſent point dans la Retine.

Ayez une tête de Bœuf fraîchement tué, faite une ouverture au derriere de chacun des Yeux, ôtez toutes les membranes qui les couvrent, excepté les Retines, appliquez ſes deux Yeux à deux trous que vous aurez fait dans une chambre bien fermée, où il n'y entre point de jour, vous verrez que les Images des objets de dehors ſe trouveront peintes dans chaque Retine ſans ſe confondre dans une ſeule.

Noús

Digitized by Google

Nous venons de voir que les deux impressions que les Yeux reçoivent ne se réünissent point dans la Retine, il est impossible qu'elles se réüniſſent dans le Cerveau, parce que les rayons qui sont portez de la Retine dans le Cerveau par réflexions font deux angles d'incidence dans deux plans differens, l'un pour l'Oeil droit, & l'autre pour le gauche, il est clair que ſes deux plans n'ont rien de commun entre eux, & que par conſequent l'objet doit être double dans le Cerveau comme il est dans la Retine, ſelon cet axiome que les angles de réflexions ſont toûjours égaux aux angles d'incidence.

Comme nous ne pouvons pas voir dans les Yeux du Bœuf de quelle maniere les Images des objets ſont portez de la Retine dans le Cerveau, neanmoins il est aiſé de faire des Yeux artificiels tous ſemblables aux naturels pour voir ce qui s'y paſſe.

Faites deux vaiſſeaux de carton de deux pieds de long, & d'un pied de largeur, de la figure d'un Pallelograme rectangulaire, qui entrent l'un dans l'autre, comme les tuyaux d'une lunette de longue vûë, vous ferez au vaiſſeau inferieur deux troux de figure ronde d'un pouce de diamêtre qui ſoient paralelles, éloignez

Digitized by Google

gnez l'un de l'autre d'environ deux pouces, qui repreſenteront les prunelles, mettez à chacune de ſes ouvertures un verre convexe Spherique d'environ deux pieds & demi de foyer d'une même Sphere qui tiendront lieu des tuniques cornées aux extrêmitez des bords du grand vaiſſeau, vous collerez un miroir plat de glace, étamée inclinée au-dedans du vaiſſeau de 45. dégrez, qui tiendra lieu de la Retine, pardeſſus le miroir vous placerez horizontalement une glace de verre adoucie ſans être polie, qui repreſentera le Cerveau, cette glace doit être de la grandeur & de la largeur du miroir, ſes extrêmitez ſeront poſées & collées au bord d'en haut du miroir, & de la machine qui en couvrira une partie vous fermerez le reſte du vaiſſeau avec du carton, enſorte qu'il n'y entre point de lumiere que par les ouvertures des oculaires, vous aurez par ce moyen les deux Yeux artificiels, dont je viens de vous parler.

Pour ſe ſervir de cette machine il faut la diriger ſur quelque objet éclairé, vous pouſſerez en dedans, ou retirerez en dehors la piece du vaiſſeau mobile où ſont les deux oculaires, juſques à ce que vous voyez diſtinctement les Images des objets qui ſont au dehors peints ſur la Retine, vous

Digitized by Google

vous verrez qu'ils seront doubles & paralelles comme vous les avez vûës dans la Retine, à la réserve qu'elles sont droites dans le Cerveau, & renversées dans la Retine.

Voici une nouvelle découverte que personne, au moins que je sçache, n'a encore remarquée. J'ai fait une petite ouverture à côté des oculaires, où j'ai appliqué un microscope en lunette, j'ai vû une infinité de rayons de lumiere de differentes couleurs se croiser, qui étoient portés de la Retine dans le Cerveau, où chaque rayon aboutissoit dans des points differens qui formoient tous ensemble les deux Images de l'objet avec leurs couleurs & leurs ombres, les Images qui étoient renversées dans la Retine s'alloient redresser dans le Cerveau, les rayons qui partoient de chaque point de la Retine aboutissoient au même point du Cerveau, & du Cerveau étoient renvoyez sur la Retine, de sorte qu'il y a une action reciproque du Cerveau avec la Retine; il en est de même de nôtre Oeil vers l'objet.

Enfin ayant fait quantité d'autres experiences pour pouvoir réünir les deux Images dans une seule, j'ai toûjours vû l'objet double, & qu'il est impossible que cette réünion puisse se faire dans aucune partie inte-

Digitized by Google

interieure de l'Oeil, il faut donc qu'elle ſe faſſe au dehors par le renvoy des deux Images ſur l'objet qui les a produites ; ce que je m'en vais faire voir par une experience inconteſtable où tout le monde peut ſe convaincre de la verité par le témoignage de ſes Yeux.

Voici la machine dont on peut ſe ſervir pour connoître l'erreur où ſont tombez les Philoſophes juſqu'à preſent ſur cette matiere.

Cette machine que j'ai compoſée, & travaillée conſiſte en deux objectifs, deux oculaires, & deux miroirs de métail, c'eſt une lunette qu'on applique aux deux Yeux, où l'on voit les objets par réflexion, à ſix grandes lieuës très-diſtinctement ; deux perſonnes peuvent le voir en même temps diamêtralement appoſées l'une à l'autre.

Experience.

Placez la machine à la direction de l'objet que vous voulez appercevoir, poſez vos Yeux ſur les deux ouvertures de la lunette, vous verrez en même temps l'objet en deux differens endroits, c'eſt-à-dire, que l'Oeil droit voit celui qui eſt à gauche, & l'Oeil gauche celui qui eſt à la droite ; tenez toûjours vos Yeux ſur l'objet, prenez de chaque main les tuyaux de

Digitized by Google

de vôtre lunette, faites les tourner doucement, & en même temps, sçavoir celui qui est à la gauche, à la droite, & celui qui est à la droite, à la gauche, vous aurez le plaisir de voir marcher les deux objets qui vont se mettre l'un sur l'autre, pour n'en faire qu'un seul, & ce qui est à remarquer l'objet paroît beaucoup plus grand qu'il n'étoit avant la réünion.

Après des preuves si évidentes l'on m'a assuré de ne point craindre les critiques, c'est dont je n'ose me flater; mais j'avouë de bonne-foi qu'en les publiant je n'ai point assez de sagacité, ni de penétration pour croire pouvoir donner au public un Systême parfait, & que si je le publie, c'est particulierement dans le dessein que si les sçavans le trouvent digne de leur attention, ils travailleront à le rendre utile au public.

Approbation de M. Samedies, Maître ès Arts, & Professeur Royal en Medecine de l'Université de Toulouse.

Le nouveau Systhême du R. Pere Emanuel de Viviers, Capucin, qu'il a fait sur la vision, est fondé sur des experiences curieuses que nous mêmes avons vûës, examinées, & réiterées plusieurs fois avec beaucoup de plaisir & de satisfaction; nous rendons témoignage de leur verité, &

Digitized by Google

& de leur exactitude, & ne doutons pas qu'elles ne rendent certain & évident un principe important de l'Optique ; les amateurs de la verité ne peuvent lui refuser de lui rendre la justice qu'il merite, & c'est ce qui nous engage à lui donner nôtre approbation, à Toulouse ce 27. Septembre 1722. SAMEDIES, *Maître ès Arts, Docteur & Professeur Royal en Medecine.*

LA GRANDEUR DE DIEU dans ses ouvrages.

ODE.

Qui a remporté le premier prix de l'Académie des Jeux Floraux, le 3. May 1723. Par M. Tanevot, Secretaire de M. le Couturier.

GRand Dieu, de ma raison altiere
Où tend le vol impetueux,
Quels sont ces globes qui des Cieux
Parcourent l'immense carriere ?
Effrayans par leur nombre & leur vaste grandeur,
Ils rendent en tous lieux une vive splendeur,
D'un

Digitized by Google

D'un cours immuable & rapide,
Dans ſon cercle preſcrit chaque corps ſe maintient;
Mais dans cet eſpace fluide,
Contre leur propre poids, quelle main les ſoutient?

Une ſeconde ardeur imprime
Sa vertu dans tout l'Univers,
Entre tous ces globes divers
Vient regner un aſtre ſublime.
Source vive de feux par lui-même il nous luit,
Arbitre des ſaiſons, du jour & de la nuit;
Son cours ſeul en fait le partage,
Fatal à l'œil qui perce en ſon ſein radieux,
Il ſemble retracer l'Image
Du Dieu dont la ſplendeur ſe refuſe à nos yeux.

Cet aſtre fuit, les triſtes ombres
Déja s'épandent en tous lieux;
Mais le Ciel paré d'autres feux,
Ote à la nuit ſes voiles ſombres.
Au celeſte lambris tous ces feux ranimez,
D'une main liberale y ſont par tout ſemez,
Tel eſt l'émail de nos prairies,
Et tandis que des Cieux le Soleil eſt abſent,

Ces

Digitized by Google

Ces clartez douces & cheries
Décorent du Seigneur le Thrône ébloüissant.

Mais, ô précieux avantage !
De leur vaste & sublime employ,
Qui suis-je, Seigneur, & pourquoi
S'abaissent-ils à mon usage ?
D'un ordre invariable ils marquent les climats,
Le regne des zephirs, l'empire des frimats,
Du voyageur ils sont les guides,
Apportant à leurs cours un esprit attentif,
Sur le dos des plaines liquides,
Le Nocher hazardeux fait voler son Esquif.

Où fuïr ? sur quel objet terrible
Viens-je de jetter mes regards ?
La mer s'éleve en boulevarts,
Avec un sifflement horrible ;
Nôtre effort à son cours ne peut rien opposer,
Quel obstacle impréveu vient pourtant de briser
Sa vague fiere & menaçante ?
Cet élement reçoit un invisible frein,
Sa fureur est obéissante,
Et ses flots écumeux sont rentrez dans son sein.

Joüis-

Digitized by Google

Joüiſſez du fruit de mes veilles,
O vous mortels qui m'écoutez,
Du globe que vous habitez
J'oſeray chanter les merveilles;
Dans ſon vaſte contour tous ces fleuves errans,
Quel ſpectacle! leurs eaux s'enflent de ces torrens
Formez des Pleyades fangeuſes,
Ou que l'on voit tomber avec étonnement
De ces montagnes orageuſes,
Dont le front ſourcilleux touche le firmament.

Cependant la terre feconde,
Et ſoumiſe aux loix des ſaiſons,
Enfante ces riches moiſſons
Qui font l'allegreſſe du monde;
Ici de clairs ruiſſeaux, là d'épaiſſes forêts,
Plus loin de blonds épics flottant ſur les guerets,
Dorent la ſurface des plaines,
Et de l'aſtre enflamé temperant les chaleurs,
Les zephirs aux molles haleines,
Font dans les champs voiſins éclore mille fleurs.

La nature active & puiſſante
Prodigue par tout ſes bienfaits,
Mortels, à vos ardens ſouhaits

Une

Une autre moiſſon ſe preſente ;
Sur ces rians côteaux favoriſez des Cieux,
Se colore & meurit un fruit délicieux,
Des ſaiſons derniere richeſſe,
Au ſecourable feu de ſa douce liqueur,
La freſle & débile vieilleſſe,
De ſes ans écoulez recouvre la vigueur.

Sur la terre un Eſtre domine,
Image de ſon Createur,
Par un privilege flateur ;
Lui ſeul connoît ſon origine ;
L'ordre & la ſymetrie ont deſſiné ſon corps,
L'activité, la force agitent ſes reſſorts,
Tout enchante dans ſa ſtructure,
D'organes ſurveillans les uſages divers ;
Dévoilent pour lui la nature,
Et cet Eſtre eſt lui-même un ſecond univers.

Dieu, qui par ſa toute puiſſance,
De ſimple argile le forma,
D'un ſouffle divin anima
Cet objet de ſa complaiſance ;
Homme, que de ſecrets Dieu va te découvrir,
A-t'on entendement lui-même il vient s'offrir,

Sa

Sa bonté pour toi le decele,
Elevant ton espoir au celeste sejour,
Il veut qu'à ses ordres fidele
Tu puisses en l'aimant prétendre à son amour.

Tout ce qu'en sa noble structure
L'univers presente à nos yeux,
L'Ocean, la terre & les Cieux,
Montrent l'Auteur de la nature.
Ouvrages de ses mains ils doivent à ses loix,
De leurs Estres divers l'arangement, le choix,
La varieté, l'excellence.
Dieu de ses ennemis sera toûjours vainqueur,
Tout dépose pour sa puissance,
Et les yeux de l'impie ont démenti son cœur.

Cœli enarrant gloriam Dei.

HORLOGE d'une nouvelle invention.

Mr Sully, Horloger Anglois, demeurant à Versailles, ancien Directeur de la Manufacture d'Horlogerie, qui y étoit ci-devant établie, a presenté le 17. Avril dernier, à l'Académie Roya-

Digitized by Google

le des Sciences, une Horloge d'une nouvelle invention, qui a les proprietez suivantes.

1° Les inégalitez des poids ou des ressorts, & toutes les inégalitez possibles dans les frotemens des roues, n'y peuvent causer le moindre changement par rapport au temps.

2° La chaleur & le froid qui dilate & retrecit tous les métaux, qui changent la force des ressorts, & qui rendent plus ou moins irregulieres toutes les Pendules, & encore bien davantage toutes les Montres portatives, ne pourront causer la moindre irregularité à cette Horloge.

3° L'inégalité de l'action de la pesanteur, qui suivant divers endroits du Globe Terrestre, change considerablement la regularité du mouvement des meilleures Pendules, ne portera aucun changement au mouvement de cette Horloge.

4° Ni les divers mouvemens d'un vaisseau en Mer, ni même d'un Caroſſe ou d'une Chaise de Poste, ne peuvent déranger sensiblement la regularité de son mouvement; on la peut transporter à plaisir, & en un mot elle paroit avoir toute la perfection des meilleures Pendules, sans avoir aucun de leurs inconveniens ou défauts; elle n'excede pas un pied de Roy dans ses plus grandes dimensions.

Le

Le Roy a voulu voir cette utile Machine, & l'Auteur a eu l'honneur d'en expliquer à Sa Majesté les proprietez, en presence des Princes, des Principaux Seigneurs de la Cour, & de plusieurs sçavans. S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans l'a voulu voir en particulier, l'a examinée avec beaucoup d'attention, & en a témoigné publiquement son approbation. La plûpart des Ministres Etrangers l'ont aussi vûe, ainsi que plusieurs Artistes qui l'a trouvent ingenieusement inventée.

Sa Majesté a donné dans cette occasion une marque très-sensible de son inclination à proteger les beaux Arts, en ordonnant à M. Sully une gratification considerable aussi-tôt qu'elle eut vû & goûté cette découverte.

Plusieurs personnes distinguées par leur qualité & leur goût pour les Arts, ayant souhaité avoir de ces Horloges des premiers, l'Auteur a proposé une souscription pour un certain nombre, qui a été aussi-tôt remplie, & il employe actuellement tous les meilleurs ouvriers qui se presentent à lui, pour les faire executer en diligence, & dans la derniere perfection.

Il a dessein de former une autre souscription, qui en apparence sera remplie

Digitized by Google

aussi vîte que la premiere, nous en sçaurons dans peu les conditions, que nous donnerons dans le Mercure du mois prochain.

M. Sully travaille à present à une de ces Horloges pour le Roy, à une autre pour Monseigneur le Duc d'Orleans, & à une troisiéme pour Messieurs de l'Académie Royale des Sciences, qui a nommé un de ses membres pour examiner cette Machine. Il rendra publique la description de son invention, lorsque l'Académien en aura portée son jugement. En attendant il expose sans réserve à l'examen des sçavans curieux, & même aux plus habiles de sa profession celle qu'il a déja faites.

LETTRE écrite de Meudon, par M. de Foncemagne, le 15. Juin 1723.

MONSIEUR,

Vous avez trop bien traité dans vôtre Mercure du mois de Mars, la dissertation que j'eus l'honneur de lire à la derniere Assemblée publique de l'Académie des Belles-Lettres, pour que je differe plus

Digitized by Google

plus long-temps le remerciement que je vous dois. J'ai été principalement touché de vôtre attention à faire valoir la réponse obligeante que M. l'Abbé Bignon avoit eu la bonté de faire à mon discours. C'est assurément avoir presenté mon ouvrage par son beau côté.

J'ai imaginé une maniere de vous en marquer ma reconnoissance, que vous trouverez bizarre; je vous envoye, Monsieur, des vers de ma façon, c'est-à-dire, que j'en use avec vous, comme si je vous voulois du mal; d'autant plus, car il faut tout avoüer, que ces mêmes vers sont les premiers que j'aye jamais osé montrer. Les coups d'essai en Poësie sont rarement des chefs-d'œuvres. Mais enfin il a plû à la Cour de m'ériger subitement en Poëte, & je n'ai pû résister au plaisir d'apprendre cette nouvelle à la Ville, qui cependant pourroit bien ne pas avoir la même indulgence que la Cour. Permettez-moi donc d'ajoûter, pour faire ma paix avec Paris, dont je n'ai point encore pris l'attache, que si les méchans vers doivent être traitez dans la République des Lettres comme crimes d'Etat, on doit aussi pardonner ce crime à qui promet de n'en être coupable qu'une fois dans sa vie. Je pourrois dire pour achever de me justifier, que la tentation à laquelle

Digitized by Google

j'ai succombé étoit si pressante, qu'elle sert elle-même d'excuse à ma foiblesse. Je vous prie, Monsieur, d'en juger par ce recit.

Un Singe cheri de M. le Comte de Clermont étoit à l'agonie. Les convulsions frequentes du mourant annonçoient une mort prochaine. S. A. S. badina sur la perte qu'elle alloit faire, & permit que l'on en a badinât avec elle. Il fut proposé de rendre avec ceremonie les deniers devoirs au pauvre Singe; on ne parloit pas moins que d'un Convoy dans les formes, d'un éloge funebre, & d'un Epitaphe. Le Roy même voulut bien entrer dans la plaisanterie qui paroissoit amuser sa Cour, & il eut la bonté de dire qu'il ne falloit pas oublier d'élever un Mausolée qui éternisât le nom de Macary; c'est ainsi que s'appelloit le Singe. Dans cette circonstance M. le Comte de Clermont me chargea de dresser le billet d'invitation qui devoit être envoyé à tous les Seigneurs de la Cour pour les prier d'assister aux funerailles du futur défunt. Je vous le demande, Monsieur, pouvois je n'être pas séduit par l'honneur que me faisoit ce choix? j'obéis. Les vers devoient être faits dans la journée, car le mourant, suivant le raport de ceux qui le soignoient, ne pouvoit aller loin, & on ne

ne vouloit pas que son ombre languit long-temps sur les bords du Styx. Me voilà donc Poëte à l'heure. Soit envie de plaire au Prince qui m'avoit donné ses ordres, soit facilité naturelle à faire en peu de temps de méchantes choses ; je rimai d'une haleine, la Lettre Circulaire que j'ai l'honneur de vous envoyer, & qui pis est, les trois Epitaphes qui y sont jointes. Ce nouveau travail étoit devenu necessaire ; Macaty, pour ne pas rendre mes frais inutiles, avoit eu la complaisance de mourir au jour nommé. Quelqu'un qui auroit été bien sûr de son génie, s'en seroit tenu à une seule Epitaphe ; pour moi je cherchai à me sauver par le nombre, & Vendredi au soir j'eus l'honneur de presenter le tout à M. le Comte de Clermont. Ces vers se sont répandus, les copies s'en sont multipliées ; je n'ose croire que cela prouve quelque chose en leur faveur. Enfin je les ai vûs imprimez, avant que je sçusse qu'ils eussent été envoyez à l'Imprimeur ; mais je n'y ai rien gagné. J'ai reconnu depuis l'impression mille negligences qui ne m'avoient point choqué, quand j'aurois pû les corriger, & j'ai été bien moins surpris d'y trouver alors tant de fautes, que je ne l'avois été auparavant de n'en voir aucune. Vous avez l'ouvrage, Monsieur, tel qu'il est

Digitized by Google

ſorti de ma plume, & tel que je ne l'aurois peut-être pas laiſſé, s'il m'eût été permis d'obéïr plus lentement. Mais ne pouvant gueres me faire valoir que par le merite de la celerité, il étoit naturel que je m'en fiſſe honneur, & je ne ſçai d'ailleurs ſi en voulant faire mieux, je n'aurois pas fait plus mal encore.

Si vous jugez à propos, Monſieur, d'inſerer ces vers tout défectueux qu'ils ſont, dans vôtre Mercure, je vous ſupplie de vouloir bien raſſurer le public, en l'avertiſſant que cet eſſai ne lui annonce point du tout un verſificateur nouveau, qui ſonge à ſe mettre ſur les rangs. Qu'il me pardonne ma premiere témerité, je lui ſauverai les rechûtes. J'ai l'honneur d'être, &c.

LET-

Digitized by Google

LETTRE Circulaire à tous les Seigneurs de la Cour, pour leur donner avis de la mort du grand Macaty, Singe de S. A. S. M. le C. D. C. & pour les inviter à sa pompe funebre.

DE par Dragon, * fidele amy,
Et compere de Macaty.
A la respectable jeunesse
Qui brille dans ce [illegible]au séjour,
Et d'un Auguste Roy compose ici la Cour,
Salut : mais salut de tristesse.

Comme tout finit ici bas ;
Qu'il est un moment fixe, où tout ce qui respire
Doit grossir de Pluton le sombre & vaste Empire,
Quadrupedes, humains, Bergers & Pontentats ;
Qu'à ce fatal arrest toute espece asservie
Subit la même Loy du sort,
Et qu'en tout ce qui naît, le germe de la vie
Devient un principe de mort.

* *Singe de M. de Livry, qui en qualité de Legataire du défunt, fait les frais de l'Invitation.*

Ev Macaty,

Macaty, né ſujet à cette Loy ſevere,
Vient de payer le tribut neceſſaire.
Macaty, Singe en ſon vivant,
Mais Singe d'illuſtre memoire;
Singe, dont à jamais doit vivre ici la gloire;
Singe courtois, Singe amuſant,
Délices d'une Cour fleurie,
Singe, fleur de la Singerie;
Singe ſubtil, Singe badin;
Faute de dents Singe benin,
Singe enfin, qui de ſon eſpece
Avoit, ſans les défauts, toute la gentilleſſe.
Ce même Macaty n'eſt plus.
Mais du pauvre animal, ſur la funeſte rive
L'ombre encore errante & plaintive,
Dédaignant des pleurs ſuperflus,
Exige ſeulement qu'on ſe haſte de rendre
Les derniers devoirs à ſa cendre
Et demain par ordre du Roy,
Pour ſoulager le mort, pour conſoler ſes mânes,
On doit celebrer ſon convoy,
D'où ſeront exclus tous profânes.

Vous

Digitized by Google

Vous seuls habitans de la Cour,
Dûment instruits par ces presentes,
En habits noirs, mantes traînantes,
Venez par vôtre hommage honorer ce grand jour.
Sur-tout qu'une humble contenance,
Interprête de vos douleurs,
A travers un morne silence,
Exprime aux yeux de tous ce que sentent vos cœurs:
Car, pour qu'aucun n'allegue excuse d'ignorance
Nous, Dragon, nous faisons très-expresse défense
A tout Courtisan invité,
De venir en ces lieux, par un ris sacrilege,
Profaner du Convoy la noble gravité,
Insulter au Défunt, & troubler son cortege.

EPITAPHE.

MAcaty, ce pauvre animal,
Victime du ciseau fatal,
Est mort à la fleur de son âge:
Macaty, qui si joliment
Avoit fait, je ne sçai comment,
Un grand Prince à son badinage.

Digitized by Google

Macary n'eſt plus : quel dommage !

AUTRE.

J'ai vêcu : ma courſe eſt finie.
Mais, tombant ſous ces coups, je triomphe du ſort ;
Et me conſole de ma mort
Par l'honneur dont elle eſt ſuivie.

Ce nouveau monument qui s'éleve à vos yeux,
Par les ſoins de LOUIS, conſacre ma memoire.
Les plus fameux Heros que celebre l'Hiſtoire
Trouveroient mon ſort digne d'eux.

AUTRE.

Singe ſans fourbe & ſans malice,
Singe de Cour ſans artifice,
D'un Prince que j'aimois favori ſans hauteur,
Son domeſtique ſans baſſeſſe,
Et ſon complaiſant ſans fadeur ;
Je ſçus, par mes talens, meriter ſa tendreſſe :
Homme, de qui le lot fut, dit-on, la raiſon,
Souffre que je te parle en maître ;
Mon portrait, utile leçon,
T'apprend ce que tu devrois être.

Digitized by Google

NOUVEAU Mandement de M. l'Evêque de Marseille, au sujet de la cessation de la Peste.

ON nous écrit de Provence que M. l'Evêque de Marseille, dont le zele & la charité se sont si fort signalez pendant la contagion, voulant engager ses Diocésains à ne pas perdre la memoire des malheurs passez, & des misericordes du Seigneur, leur represente d'une maniere touchante dans un nouveau Mandement, donné à Paris le 1. May dernier, que dans ces temps infortunez, dans ces jours de tribulations, de deüil, & de larmes, ils eurent recours au *Sacré Cœur de Jesus*, ensuite d'un vœu solemnel fait par les Magistrats au nom de toute la Ville; que dès ce moment ils commencerent à ressentir les effets de sa bonté, & de sa misericorde, & que la Peste cessa entierement. C'est ce qui obligea l'année derniere ce digne Prélat d'ordonner une Procession generale dans la Ville de Marseille, qui doit être faite tous les ans, en actions de graces de sa délivrance le jour de la Fête du Cœur de Jesus, & qui pour la premiere fois y a été

Digitized by Google

été faite cette année le 4. Juin en vertu de ce dernier Mandement, par lequel il eſt encore ordonné que cette même année ſeulement, & dans ce même jour, il ſoit fait une ſemblable Proceſſion dans toutes les Paroiſſes du Diocéſe, qui ſont hors la Ville de Marſeille, ainſi que dans tous les quartiers du Territoire, ce qui a été executé avec beaucoup d'édification; & pour rendre la ceremonie plus ſolemnelle M. l'Evêque a obtenu du Pape un Bref, en datte du 11. Janvier dernier qui eſt imprimé à la fin de ſon Mandement, par lequel Sa Sainteté accorde à cette occaſion une Indulgence pleniere & generale pour tout le Diocéſe, ce qui a attiré un grand concours dans toutes les Egliſes deſſignées par M. de Marſeille, dans leſquelles on peut gagner cette Indulgence.

On doit expliquer les trois Enigmes du mois de May dernier par le *Tonneau*, la *Samaritaine*, le *Procès*.

PRE-

Digitized by Google

PREMIERE ENIGME.

J'Ai l'ame droite & le corps tout lustré,
Je ne sçaurois exciter de la haine.
Mon maître cependant me fait souffrir la gêne,
Entre quatre tirans qui tourment à son gré.
Ils allongent à la torture
Mes membres fins & déliez.

Le cruel me fait dire en pareille posture
Des choses qu'il est sûr que je ne fis jamais :
Je jure, je me plains, je tremble, je soupire ;
Bien loin de l'adoucir, tout cela le fait rire,
Et pour ne pas laisser mon supplice imparfait,
Il me pend sans avoir merité le Gibet.

SECONDE ENIGME.

AUtrement qu'un Prophete en son divin écrit,
Je vous propose des mysteres,
Si vous sondez les siens, la foi vous y conduit
Sans le secours de vos lumieres ;
Mais pour percer les miens il vous faut de l'esprit.

Les deux dernieres Enigmes sont de M. Lautereſt de Bordeaux.

TROI-

Digitized by Google

TROISIE'ME ENIGME.

Selon qu'il plaît à la nature,
Je ſuis fléxible où je ſuis dure;
Je cede ou je réſiſte aux differens efforts,
On me touche, on me voit, mon éxiſtence eſt ſure,
Quelquefois même on me meſure,
Et cependant je ne ſuis pas un corps.

Sans moi point d'objets dans le monde,
Que l'œil ou le toucher peut faire appercevoir,
Regardez vers le Ciel, ſur la terre ou ſur l'Onde,
Si vous ne me voyez vous ne pouvez rien voir.

Un eſprit ſtudieux qui ſans ceſſe médite,
Ne borne pas à moi ſes deſſeins curieux,
Il faut que le ſçavoir porte plus loin ſes yeux,
S'il veut acquerir du merite.

Lecteur, j'entre-voi l'embarras
Où te jette cette lecture,
Ouvre les yeux tu me verras,
Car je n'ai nulle couverture.

CHAN-

Digitized by Google

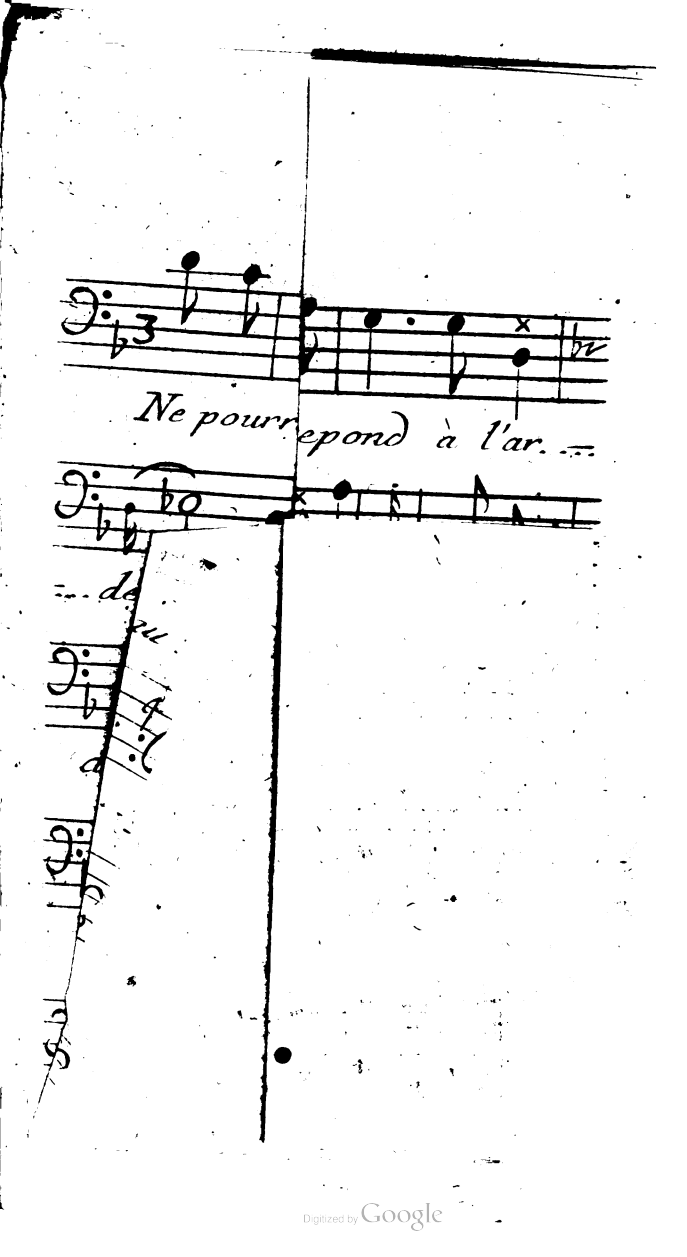

Digitized by Google

Digitized by Google

CHANSON.

NE pourray-je sortir des fers d'une infidelle,
Qui répond à l'ardeur d'un rival odieux.
En vain je veux m'éloigner d'elle,
Toûjours l'ingrate est presente à mes yeux.
Dieu du vin, pour finir ma peine,
Calme les soins jaloux dont je suis tourmenté.
Amour, pour moi forme une heureuse chaîne,
Ou bien rends-moi ma liberté.

NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX ARTS, &c.

TRAITE' DES MONNOYES, de leurs circonstances & dépendances, avec une explication exacte des termes propres à la fabrication des Monnoyes. *Par M. Boizard, Conseiller en la Cour des Monnoyes.* A Paris, chez J. B. Coignard, ruë S. Jacques 2. vol. in 12. *avec figures*, seconde édition.

SPECI-

Digitized by Google

SPECIMEN MEDICO-CHIRURGICUM, &c. Essai de Medecine & de Chirurgie, touchant la Supuration, qui arrive aux parties moles. *Par Antoine Fizes, Docteur en Medecine, &c.* à Montpellier, chez la veuve Honoré Pech 1722. in 8° de 54. pages.

HISTOIRE DU SOCINIANISME, divisée en deux parties, où l'on voit son origine, & les progrès que les Sociniens ont faits dans differens Royaumes de la Chrétienté, avec les caracteres, les aventures, les erreurs, & les livres de ceux qui se sont distinguez dans la secte des Sociniens. *A Paris, chez F. Barois*, ruë de la Harpe 1723. in 4° de 650. pag.

L'EXPOSITION des Dogmes de la Foy, & des principes de la Morale Chrétienne, &c. *A Toulouse, chez Pierre Robert.*

LE NOUVEAU & parfait Notaire, réformé suivant les nouvelles Ordonnances, contenant les Formules, Stiles & Protocoles pour dresser toutes sortes d'Actes, en matiere Civile & Beneficiale; le nouveau Tarif du Contrôle des Actes des Notaires, des Insinuations Laïques & Ecclesiastiques, avec les Edits, Decla-

Digitized by Google

Declarations & Arrests concernant les fonctions des Notaires. *Par M. Antoine Bruneau, Avocat au Parlement de Paris.* A Paris, au Palais, chez Theodore le Gras, au troisiéme Pillier de la Grande Salle, à L. Couronnée 1723. in 8° de 746. pages.

BIBLIOTHEQUE des Gens de Cour, ou Mélange curieux des bons mots d'Henry IV. de Loüis XIV. de plusieurs Princes & Seigneurs de la Cour, & autres personnes illustres ; avec un choix des bons mots des anciens, & un assemblage amusant de traits naïfs, Gascons & Comiques, de plusieurs petites pieces de Poësies & de pensées ingenieuses, propres à orner l'esprit, & à le remplir d'idées vives & riantes. Dédiée à M. le Chevalier d'Orleans. *Par M. Gayot de Pitaval*, tome 3. in 12. de 542. pages, sans la Table, & une Preface en Dialogue. A Paris, au Palais, chez Th. le Gras 1723.

ABREGE' nouveau & Methodique du Blason, pour apprendre facilement tout ce qu'il y a de plus curieux & de plus necessaire en cette science. *Nouvelle édition.* A Lyon, chez Th. Amaulry 1723. in 12. de 216. pages.

Digitized by Google

LETTRE de M. l'Abbé *** à M. Houtteville, au sujet du Livre de la Religion Chrétienne, prouvée par les faits. *A Paris, chez N. Pissot, Quay des Augustins* 1722. in 12. de 460. pages.

SECRETS concernant les Arts & Métiers. *A Paris, chez Cl. Jombert, Quay des Augustins* 1723. nouvelle édition, in 8° de 611. pages.

CRITIQUE de l'Apologie d'Erasme, de M. l'Abbé Marsolier. Par.... *A Paris, chez Cl. Jombert, ruë des Mathurins, & J. M. Garnier, ruë Galande.*

RELATION HISTORIQUE du Theatre Italien, depuis son premier établissement à Paris en 1577. jusqu'à present, avec des Observations sur le merite & le caractere des Auteurs, des Acteurs, & pieces dont on donne un catalogue general, où il sera parlé d'une troupe de Comediens Espagnols, établie à l'Hôtel du petit Bourbon, après les mariages du Roy Loüis XIV. en 1660. avec l'Infante d'Espagne.

L'Auteur de ce petit Ouvrage, prie les curieux qui ont quelque chose de particulier sur cette matiere, de vouloir l'en gratifier par le moyen de l'adresse du Mercure. M.

Digitized by Google

M. Mathulon, natif de Lyon, Medecin de l'Université de Montpellier, a proposé au Roy un mouvement extraordinaire, qui doit avoir de très-grands usages, & qu'on peut, dit-il, appeller mouvement par lui-même ou perpetuel. Le principe dont il se sert est la chaleur du Soleil, à laquelle on peut substituer celle de nôtre feu, ou de quelques matieres fermentatives. Il donnera au public incessamment la dissertation qu'il a faite à ce sujet, où il explique le mouvement du tourbillon, le triple mouvement de la terre, le flux & reflux de la mer, l'origine des vents reguliers, le mouvement de la seve, la circulation du sang, le jeu des muscles, &c. il y joindra la description des differentes machines qui imitent tous ces mouvemens.

Tant de découvertes à la fois ont d'abord revolté les esprits, en sorte que l'Auteur a beaucoup de peine à être admis à faire sa premiere experience. L'Académie Royale des Sciences, à qui il a été renvoyé paroît être satisfaite.

Ces Mrs ont actuellement entre les mains l'extrait de la Dissertation, dont on vient de parler, & une petite machine qui tourne lorqu'elle est échauffée.

M. Mathulon a expliqué à Mrs de Reaumur & Saulmun, membres de cette Acadé-

Digitized by Google

mie, la ſtructure & le jeu de cinq machines deſſinées, dont la premiere eſt celle qu'ils ont, la ſeconde tourne au Soleil, la troiſiéme imite le mouvement de la leve, & jouë le jour & la nuit, & pendant que le Soleil eſt couvert de nuées, la quatriéme travaille par le poid de l'air, la cinquiéme imite la reſpiration.

Voici comme l'Auteur explique le mouvement Diurne de la terre, il dit d'abord que le Soleil eſt placé au centre de tous les corps, qu'un corps ne ſçauroit ſe mouvoir que ſon équilibre ne ſoit rompu ; que pour concevoir comment un corps ſe meut continuellement, il faut reconnoître ſes poids mobiles, & une cauſe qui puiſſe continuellement y faire quelque changement. Les poids mobiles de la terre, dit-il, ſont l'air & l'eau, la cauſe qui y fait des changemens eſt le Soleil, & voici comment la terre preſente continuellement un côté au Soleil, & par conſequent une certaine quantité d'air, qui venant à ſe rarefier par la chaleur, & exigeant plus d'eſpace, décharge ce côté de la terre pour charger le côté oppoſé, & comme ce côté oppoſé eſt le plus éloigné du Soleil, qui eſt le centre des corps, il faut qu'il s'en raproche, la terre tournera donc, ce qu'elle fera avec tout l'air qui l'environne qui

eſt

Digitized by Google

est le poid mobile qui suffit pour le mouvement Diurne. La petite machine animée qu'il laisse entre les mains de M. de Reaumur imite parfaitement, dit-il, ce jeu, comme aussi le flux & reflux de la mer.

On nous mande que sur la fin de l'autre mois on découvrit à Pinan, en Languedoc, près Montpellier, en creusant la terre dans une vigne, un tombeau, dans lequel il y avoit deux Urnes avec 50. Medailles d'or de l'Empereur Adrien, ce qui fait croire que c'étoit le tombeau de cet Empereur.

M. Thomas, Ingenieur a presenté au Roy depuis peu, un modele en petit, d'une Machine qu'il a inventée, pour remettre à flot les vaisseaux, & autres bâtimens de mer ensablez, quelques grands qu'ils soient.

Le mois passé a été fatal aux Belles-Lettres. La mort de M. de Campistron que nous avons annoncée dans le dernier Mercure a été suivie de celle de M. Jean de la Chapelle, natif de Bourges, cy-devant Receveur General des Finances de la Rochelle, Secretaire des Commandemens de M. le Prince de Conti, l'un

Digitized by Google

l'un des Quarante, & Sous-Doyen de l'Académie Françoiſe, où il fut reçû en 1688. Il eſt mort à Paris le 29. May, âgé d'environ 70. ans. M. de la Chapelle en entrant dans le monde, fit connoître ſon génie, & le caractere de ſon eſprit, par pluſieurs Pieces de Theatre, qui lui acquirent beaucoup de réputation. Il donna en 1713. les Amours de Tibule en trois volumes in 12. & peu de temps après les Amours de Catule dans un pareil nombre de volumes.

Le R. P. Dom Jacques Boüillart, Auteur de l'Hiſtoire de l'Abbaye de Saint Germain des Prez, que nous avons annoncée au Public, nous a fait l'honneur de nous écrire la Lettre qui ſuit.

Je viens, Meſſieurs, de lire dans le Mercure du mois de May dernier les *Remarques* d'un Auteur Anonyme *ſur diverſes explications que les PP. Mabillon & Ruinart ont données des Statuës du Grand Portail de l'Egliſe de l'Abbaye Royale de S. Germain des Prez.* Quoique ces Remarques paroiſſent ſçavantes, & excitent l'attention des Lecteurs, je crois que l'on peut y répondre pertinemment. C'eſt ce que je tâcherai de faire dans l'Hiſtoire de l'Abbaye de S. Germain des Prez, lorſque je parlerai de l'Egliſe, & que

Digitized by Google

que j'en ferai la description. Je vous prie, Messieurs, d'en donner avis au public, & de me croire très-parfaitement, &c.

A Paris, ce 14. Juin 1723.

On écrit de Tours du 5. de ce mois, que le même jour on avoit fait la clôture du Chapitre General des Benedictins de la Congregation de S. Maur, tenu selon la coûtume dans l'Abbaye de Marmoutier, que dans ce Chapitre le très R. P. Dom Denis de Sainte Marthe avoit été confirmé, & continué dans sa Charge de Superieur General de la Congregation, le Chapitre lui ayant donné pour Assistans le R. P. Dom François Anceaume, cy-devant Grand Prieur de l'Abbaye Royale de S. Denis, & le R. P. Dom Jean-Baptiste Guyon, cy-devant Abbé de Saint Vincent du Mans, & pour Secretaire Dom Joseph Castel, cy-devant Prieur de l'Abbaye de Bourgeüil. Le R. P. Dom Claude Dupré, cy-devant Abbé de Saint Pierre de Sées & Visiteur de la Province de Normandie, a été fait Visiteur de la Province de France. Le R. P. Dom Pierre Thibaut est continué Grand Prieur de l'Abbaye Royale de S. Germain des Prez, & le R. P. Dom Pierre Richer, cy-devant Prieur de Corbie, élû Prieur de S. Denis.

Digitized by Google

Le College des Medecins de Haerlem a depuis quelque temps fait ériger dans le jardin de Medecine de cette Ville une Statuë de pierre de *Laurens Coſter*, qui y trouva le premier l'Art de l'Imprimerie. Pluſieurs Poëtes ont en cette occaſion celebré la memoire de *Coſter*, & entre autres *M. Clermont*, Miniſtre de l'Egliſe Walonne, à Amſterdam, connu par un grand nombre de belles pieces de Poëſie Latine, a fait imprimer les vers que vous allez lire.

In Statuam Laureatam, *quàm* Collegium Medicum, *ſub Auſpiciis Ampliſſimorum Conſulum civitatis Harlemenſis*, Laurentio Coſtero, *viro Conſulari*, *Typographiæ inventori primo*, *in* Horto Medico Harlemenſi *erexit* M. D. CC. XXIII.

QUam Statuam medio Medicorum cernis in horto,
Coſteri effigies eſt rediviva ſenis.
Ille Typographicæ patriâ Pater Artis in urbe,
Diffundit nomen cuncta per ora ſuum.
Laurenti meritam cedat Moguntia palmam,
Ille tenet primum, quem tenet Alpha, * locum.

* *Luſus in primâ alphabeti literâ quam* L. Coſterus *manu tenet.*

Illius

Illius Arte, Artes omnes, Linguæque renatæ,
Et ſparſa in mediâ lux nova nocte fuit.
Rottera cum Magnum Statuâ decoravit Eraſmum,
Expoſitum medio, conſpicuumque foro;
Tempus erat Statuam Coſtero ponere dignam,
Hanc Medici Statuam jam poſuêre Viro.
Ite ô Amſteliæ Harlemum ſimul ite Camœnæ,
Et mea ferte * *novis* carmina cuſa *typis*.
Laurentis viridi præcingite tempora lauro,
Laurea Laurentem non niſi ſerta decent.
Sic illi priſcum redeat decus, & nova fiat
Harlemum Muſis ara, columna, domus!

* *Le Poëte s'exprime ainſi* typis novis *à cauſe qu'il a fait imprimer pluſieurs exemplaires de ſes vers en Lettres d'or, invention nouvelle dont un Imprimeur d'Amſterdam eſt l'Auteur.*

On a expoſé ſelon la coutume quantité de Tableaux, des meilleurs Peintres, anciens & modernes, ſur le Pont-neuf, vis-à-vis la Statuë d'Henry IV. & dans l'interieur de la Place Dauphine, le jour de la grande & de la petite Fête-Dieu, qui ont attiré un grand nombre de curieux, de connoiſſeurs, & tous ceux qui profeſſent l'Art du deſſein; nous ne parlerons que des Tableaux des Peintres

Digitized by Google

modernes, parmi lesquels le public a trouvé que quelques jeunes Peintres de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, ont fait des progrès si étonnans, qu'on les sent mieux qu'on ne peut les exprimer, & tels qu'ils font honneur à l'École Françoise.

On voyoit de M. le Moine, éleve de M. Galoche, un grand sujet de Bataille, tiré de la Jerusalem délivrée du Tasse, dans le goût le plus Heroïque, & le plus élevé, d'une ordonnance, d'une correction, & d'un coloris admirable. Les deux principales figures de cette grande composition, sont Tancrede qui rend les armes à Clorinde. Persée prest à tuer le Monstre Marin qui doit dévorer Andromede, exposée sur un rocher. Un autre petit Tableau de Chevalet, du même Auteur, où l'on voit Rebecca qui reçoit les presens qu'Isaac lui envoye.

De M. Restout, éleve & neveu de feu M. Jouvenet, un sujet tiré des Metamorphoses d'Ovide. C'est Junon indignée de voir Calisto, qu'elle avoit changée en Ourse, placée au nombre des Astres par Jupiter. Elle prie Thetis & l'Ocean de ne point recevoir ce nouvel Astre dans leurs eaux.

De M. Oudry, éleve de M. de Largilliere, un grand Tableau de Chasse d'envi-

d'environ 15. pieds de large sur dix, où l'on voit un Cerf aux abois, poursuivi & assailly par onze chiens. Ce sujet est traité en grand maître. Il fait un effet surprenant, aussi a-t'il trouvé bien des admirateurs. Un Buffet, Tableau en hauteur, d'environ 8. pieds sur 6. C'est une composition variée, extrêmement riche, & d'une verité surprenante. Un Chien en arrest sur deux Cailles, &c.

De M. Lancret, élève de feu M. Gillot, & émule de feu M. Vateau, un Tableau en petites figures qui represente le Lit de Justice, tenu au Parlement à la Majorité du Roy. Plusieurs autres petits Tableaux du même dans un goût tout à fait galant.

De M. Venlo deux Tableaux, dont l'un represente un sujet tiré des Actes des Apôtres, c'est le boiteux gueri à la porte du Temple par S. Pierre, & l'autre une Galatée sur les eaux.

M. Soria, natif d'Anvers avoit exposé quelques Tableaux de lui qui ont beaucoup plû, entre autres une Fruitiere, ou Vendeuse d'Herbes & de Legumes, un enfant attentif à voir voler un Papillon, &c.

Le Portrait de M. le Cardinal du Bois, Premier Ministre, grand comme le naturel, peint par M. Rigaud, fut aussi ex-

Digitized by Google

posé. S. E. paroît assis en habit de Cardinal, avec quelques attributs de ses grandes Dignitez.

Dans l'ordre que nous avons tenu, en parlant de ces Peintres, nous n'avons pas prétendu regler leurs rangs, ni décider pour le merite de leurs ouvrages.

On nous prie de proposer aux Sçavans la question suivante. *Pourquoi les Chartes de l'onziéme, & du douziéme siecle ne sont point dattées.*

On mande de Portugal que les Académiciens appliquez, nouvellement établis dans un des Fauxbourgs de Lisbonne, imitant l'Académie Problêmatique de Setubal, employerent leur conference du 16. May dernier, à la lecture de deux Dissertations, composées par Don Joseph de Caldera, & par Laurent de Anverez Pacheio-Corte Real, Chevalier de l'Ordre de Christ, pour & contre la proposition suivante : *si la valeur est plus necessaire dans un General que la science militaire.*

LE sieur Lionnet, qui a le secret d'une Pomade excellente & éprouvée, composée de Remedes chimiques pour guerir les Hemoroïdes, tant internes qu'externes, dont on est soulagé en moins de

de vingt-quatre heures ; & qui guerit auſſi toutes ſortes de Dartres vives, ayant obtenu la Permiſſion de la débiter pour en aider ceux qui ſont incommodez de ces Maladies, dont il a gueri nombre de perſonnes de diſtinction, avertit le Public que les pots ſeront cachetez de ſon cachet, & qu'ils ſeront de cinquante ſols.

L'on donnera avec leſdits pots la maniere de s'en ſervir.

Cette Pomade ſe conſerve pluſieurs années. Ceux qui en auront beſoin dans les Provinces, pourront écrire audit ſieur Lionnet, qui leur fera tenir par la poſte la quantité de pots qu'ils ſouhaiteront, qui leur ſeront rendus francs de port.

Il demeure à Paris, ruë S. Denis, proche S. Sauveur, à l'Epée Couronnée, au coin de la ruë Thevenot.

SPECTACLES.

LE 9. de ce mois les petits Penſionnaires du College de Loüis le Grand ont repreſenté THRASILAUS, ou le Riche Imaginaire, Drame Comique du P. D. C. J.

Le ſujet de la Piece eſt tiré du douziéme Livre d'Athenée, chapitre dernier,

Digitized by Google

nier, où cet Auteur s'exprime ainſi, ſelon la verſion Latine de Noël Conti.

THraſilaus, fils de Pythodore, eut un temps le cerveau bleſſé de cette étrange folie, que de s'imaginer que tous les vaiſſeaux qui entroient dans le port du Pyrée étoient à lui. Il en tenoit regiſtre, donnoit les ordres pour leur voyage, & regloit tout ce qui les concernoit. Quand ils abordoient à Athenes, il étoit auſſi tranſporté de joye, que l'auroit pû être tout homme à qui ces vaiſſeaux euſſent réellement appartenu. A l'égard de ceux qui avoient peri ſur mer, il ne s'en mettoit point en peine; mais pour ceux qui arrivoient à bon port, il en recevoit un plaiſir incroyable; & dans cette agreable imagination, il menoit la vie du monde la plus heureuſe: juſqu'à ce que Criton ſon frere étant venu de Sicile, ſe rendit maître de ſa perſonne, & le mit entre les mains d'un Medecin qui le guerit de ſa folie. Il diſoit, après ſa gueriſon, qu'il n'avoit jamais paſſé le temps ſi agreablement, que durant ſa folie, n'ayant été durant tout ce temps-là ſujet à aucun chagrin, & ayant au contraire toûjours joüi d'une ſatisfaction, & d'un bonheur inalterable.

La Scene eſt à Athenes dans une ſalle de

de la maiſon de Thraſilaus, qui eſt entre ſon appartement, & celui de ſon Frere.

Acteurs.

THRASILAUS, Riche Imaginaire,
FRANÇOIS RICCOBONI, *de Mantouë.*
CRITON, Frere de Thraſilaus,
PAUL-LOUIS DE MORTEMAR, *de Paris.*
GEROPHILE, Couſin de Thraſilaus & de Criton,
JEAN-GABRIEL RIQUET DE BONREPOS, *de Toulouſe.*
NICANDRE, Ami des deux Freres,
FRANÇOIS-DAVID DE SENOZAN, *de Lyon.*
DION, Medecin de Thraſilaus,
GABRIEL-CHARLES DE BAUDRY, *de Paris.*
MENECRATE, Medecin Sicilien,
PAUL-FRANÇOIS DE S. AIGNAN, *de Paris.*
SOSTHENE, Ami de Menecrate,
MICHEL LE PELETIER DE S. FARGEAU, *de Paris.*
AGATHON, Fils de Thraſilaus,
CLAUDE MOREAU DE MONTATERRE, *de Paris.*
GNATON, Paraſite, & Facteur de Thraſilaus,
PAUL-VICTOR MELIAND, *de Paris.*

Digitized by Google

GETA, Valet de Thrasilaus,
CHARLES SAVALETTE, *de Paris.*
DROMON, Valet de Criton,
LOUIS-AUGUSTE DE PONS, *de Périgord.*
CORAX, Valet de Gerophile,
THYMBRON, Cuisinier de Thrasilaus,
JEAN MICHEL LE LARGE D'EAUBONNE, *de Paris.*
DÆDULIDES, Architecte.
JACQUES D'OLGOROUKI, *de Moscou.*
GRYPHON, Peintre,
JEAN-JACQUES DE MONTARAN, *de Paris.*
LYSIDOR, Maître de Musique & de Viole,
MICHEL LE PELETIER DE S. FARGEAU, *de Paris.*

II. MUSICIENS chantans,
- RAYMOND ROCHARD, *de Paris.*
- DENIS DE ROMIGNY, *de Paris.*

TROUPE DE SYMPHONISTES.

PARO-

PAROLES du Concert qu'on donne au Riche Imaginaire dans le troiſiéme Acte.

PREMIER MUSICIEN.

QUe les preſens de la fortune
Sont un charme doux & flateur,
Sans elle il n'eſt point de bonheur,
Et la vie eſt même importune.
Rien ne peut contenter un cœur
Que les preſens de la fortune.

SECOND MUSICIEN.

Que les preſens de la fortune
Sont un charme bien dangereux!
Suivis de mille ſoins fâcheux,
Leur abondance eſt importune :
Rien n'eſt moins propre à rendre heureux
Que les preſens de la fortune.

TOUS DEUX ENSEMBLE.

I. *Elle merite tous*
II. *Elle eſt indigne de* } *nos vœux.*

I. *Rien n'eſt* { *plus* / *moins* } *propre à rendre heureux.*
II.

Digitized by Google

Que les presens de la fortune.

I.

Source de plaisirs,
Ils comblent nos desirs,
Tout l'Univers leur rend hommage.

II.

Source de chagrins,
Leurs appas faux & vains
Nous entraînent dans l'esclavage.

I.

Ces presens aux mortels toûjours si précieux
Sont un gage certain de la faveur des Dieux.

II.

Ces presens aux mortels souvent pernicieux
Sont moins une faveur qu'un châtiment des Dieux.

I.

De la fortune en vain vous bravez la puissance.

II.

De la fortune en vain vous vantez les attraits.

I.

Digitized by Google

I.

Priſez ſes bienfaits.

II.

Craignez l'opulence.

TOUS DEUX ENSEMBLE.

I. II. *En poſſedant de grands / En mépriſant de vains* } *tréſors,*

De ſon deſtin on eſt le maître;

Sans embarras & ſans efforts.

I. II. *On eſt heureux quand on* { *veut / croit* } *l'être.*

Le ſuccès prodigieux d'*Inés de Caſtro* qui attire toûjours une grande foule au Theatre François, a retardé le *Divorce de l'Amour & de la Raiſon*, piece nouvelle, qui ne ſera joüée que le mois prochain. La Tragedie dont nous venons de parler, fut repreſentée le 21. de ce mois ſur le Theatre du Palais Royal, en preſence de Monſieur le Duc & de Madame la Ducheſſe d'Orleans.

Le Roy a donné ſur ſa Caſſette une penſion de 300. liv. au ſieur Guerin, ancien Comedien d'une grande réputation, qui eſt paralitique depuis quelques années, & âgé de 86. ans.

La

Digitized by Google

La Dlle du Boccage, dont nous avons parlé dans le precedent Mercure, a été reçûë dans la Troupe du Roy.

L'Opera continue les representations de Philomele.

Les Comediens Italiens ont representé le 12. de ce mois une piece nouvelle en trois Actes, qui a pour titre *Philomele*, avec des agrémens, c'eſt une Parodie de l'Opera qu'on joüe actuellement. Le Public n'a pas paru s'intereſſer beaucoup à cette nouveauté. La Dlle Silvia qu'on aime tant à voir dans ces ſortes de pieces, & qui en fait ordinairement tout l'agrément ni joüe pas ; cette Piece fut precedée de la petite Comedie Italienne *du Sincere à contre-temps*, qui eſt très-bonne. Elle a été faite à Paris par le ſieur Leſio, & joüée pour la premiere fois le 17. Octobre 1717.

NOUVELLES ETRANGERES.

De Peterſbourg, ce 18. May 1723.

ON a ordonné aux Marchands de Bled de mettre en vente les Bleds qu'ils réſervoient dans leurs magaſins, afin que chaque famille puiſſe faire ſes proviſions pour deux ans.

Le

Le Réſident du Czar à Conſtantinople a envoyé ici un exprès, on n'a point divulgué le ſecret de ſes dépêches ; on ſçait ſeulement que depuis quelques jours on a fait marcher des troupes pour renforcer celles qui ſont dans l'Ukraine.

La Flote que le Czar a fait équiper cette année, tant dans ce port que dans ceux de Cronſlot & de Revel eſt de quarante-trois vaiſſeaux ; ſçavoir, trois de 50. pieces de canon, quatre de 84. quatre de 70. neuf de 64. un de 60. un de 54. neuf de 50. deux de 48. deux de 36. trois de 32. deux de 26. un de 21. un de 18. & un de 16. outre dix Galeres & treize Prames ; les Prames ſont des bâtimens propres pour les canaux. On embarque une très-grande quantité de grains ſur les bâtimens du nouveau canal, d'où on les doit tranſporter à Moſcou, pour les faire deſcendre par le Wolga juſqu'à Aſtracan. Les trente bâtimens qu'on a conſtruits l'année derniere à Niſi Nowogrod, & à Caſan doivent partir inceſſamment pour Aſtracan.

On a appris que les Janiſſaires qui étoient dans l'Ukraine, & qui depuis un mois ont pris la route de la frontiere des Coſaques avoient été joints par ceux qui ont paſſé le Danube ; on ne craint pas cependant leurs entrepriſes de ce côté-là, où

Digitized by Google

où Sa Majesté Czarienne a près de quatre-vingt mille hommes.

Les lettres de Constantinople portent que Mirsam Aga, cy-devant Envoyé extraordinaire de la Porte auprès de Sa Majesté Czarienne y étoit arrivé le 17. Avril dernier, que le 18. il avoit eu audience du Grand Seigneur, en presence du Grand Visir & du Caimacan. On écrit aussi de la même Ville que l'Envoyé de Miriveits avoit fait present au Grand Visir d'un sabre enrichi de diamans trouvé dans le Trésor du Roy de Perse détrôné, & qu'on dit avoir servi autrefois au Roy Abbus.

On mande par les mêmes Lettres que le Grand Seigneur, sur la recommandation de l'Empereur, avoit réduit à cent mille ducats l'amende à laquelle il avoit condamné la République de Raguse.

Quelques Lettres de Turquie portent que le 23. Octobre dernier la Ville d'Ispahan avoit enfin été obligée de se rendre à discretion à Miriweits, avec le Sophi, & tous les habitans.

On débite que la Flote a reçû ordre de sortir des ports le 26. May, & qu'elle doit faire voile vers les côtes de Dannemarck, commandée par le Czar lui même, l'Amiral Apraxin devant aller passer quelques temps dans ses terres.

Les

Digitized by Google

Les dernieres Lettres de Constantinople marquent, que le Grand Seigneur a promis d'attendre pendant deux mois la réponse que sa Hauteſſe a demandée à Sa Majeſté Czarienne, ſur la poſſeſſion des Conquêtes qu'elle a faites l'année derniere ſur les frontieres de Perſe.

De Stokolm, ce 29. May.

On a publié une Ordonnance dattée du 22. d'Avril qui permet à tous les vaiſſeaux François d'entrer librement dans les ports de ce Royaume, à condition cependant qu'ils ne viendront pas du Levant, la quarantaine n'étant pas encore pour ceux qui viennent directement de ce pays-là.

Le Major General Arnold, Envoyé du Roy de Dannemark a fait publier auſſi que le paſſage du Sund ſeroit libre pour toutes ſortes de vaiſſeaux indiſtinctement, & qu'on n'éxigeroit plus dorénavant aucun certificat de ſanté.

On eſtime le dommage cauſé par l'embraſement du 12. May a plus de quinze millions, & on ſoupçonne quelques mal-intentionnez d'avoir mis le feu au Moulin qui a commencé l'incendie.

On a arrêté le 17. May par ordre des Etats le Commiſſaire Coſthof, & ſix autres

Digitized by Google

autres personnes que la voix publique accuse, & le Roy a promis deux mille ducats de récompense à celui qui pourra faire connoître le veritable Auteur d'une perte si considerable. On a aussi promis mille ducats de récompense pour découvrir celui qui a conseillé aux Payſans de presenter un Memoire au Corps des Bourgeois, pour les engager à faire rétablir l'autorité Royale.

On a arrêté deux députez du Corps des Payſans, qui ayant été nommez pour être de la Commission qui doit juger les personnes arrêtées il y a quelque temps, refuserent de prêter le serment ordonné par le dernier Reglement, & ce même Corps a député au Roy, pour supplier Sa Majesté d'accorder sa protection à ces deux prisonniers, lorsque les trois autres Corps du Royaume examineront cette affaire.

Le 25. au soir il y eut ici un orage terrible. Le Tonnerre tomba sur l'Egliſe de S. Jacques, dont le toit & les tours ont été brûlées, aussi bien que les écuries de la feuë Reine, sans la pluye & la grêle qui tomberent en grande abondance la Ville couroit risque d'être entierement consumée par les flâmes qui dévorerent bien des maisons. Cette tempête a ravagé le plat pays, & brûlé deux Egliſes, l'une

Digitized by Google

l'une à Selna, l'autre à Brenne.

On a publié une Ordonnance qui défend de prendre aucuns droits sur les materiaux qui doivent être employez à rebâtir les maisons consumées par le dernier incendie, & le Corps des Bourgeois donnera douze mille Risdales pour les réparations de l'Eglise de Sainte Catherine.

De Leipsick, ce 27. May.

ON mande de Varsovie que le Grand General de l'armée de la Couronne y a reçû des Lettres du Bacha de Choczin, qui l'assure que la République ne doit rien craindre cette année de la part des Turcs. On écrit de Berlin que le Roy de Prusse y a tenu depuis quelques jours un Conseil de Cabinet sur les affaires de la Religion, & qu'il y a été résolu de ne rien changer à ce qui a été décidé jusqu'à present, touchant l'affaire du Monastere d'Haminerfleben; ces Lettres ajoûtent que le Czar fait solliciter le Roy de Prusse de ne point prendre part dans l'affaire du Duc de Meckelbourg.

De

Digitized by Google

De Vienne, ce 3. Juin.

LE 20. May on publia une Ordonnance du Conſiſtoire de l'Univerſité de cette Ville, qui défend aux Ecoliers d'inſulter les Juifs qu'ils rencontreront dans les ruës.

L'Empereur après avoir pris avis des Electeurs & Princes intereſſez au double mariage des Princeſſes Sobieski avec le Duc de Boüillon, Grand Chambellan de France, & le Prince de Turenne ſon fils, y a donné ſon conſentement le quatorze May; un Courier en a d'abord porté la nouvelle à Ohlair en Sileſie au Prince Jacques Loüis Sobieski, Pere de ces Princeſſes; Mais avant ſon arrivée la Princeſſe Marie Caſimire l'aînée, qui étoit deſtinée pour épouſer le Duc de Boüillon étoit morte le dix-huit. Cette Princeſſe étoit née le 20. Janvier 1695. & elle étoit Dame de l'Ordre de la Croiſade, de la promotion du 3. May 1707. ſes deux ſœurs puînées ſont Marie Charlotte, née le 25. Novembre 1697. auſſi Dame de l'Ordre de la Croiſade & Marie-Clementine, née en 1701. & mariée en 1718. au Chevalier de S. Georges.

Le Conſeil Aulique a pris cinq réſolutions en faveur de la Nobleſſe, & des

Etats

Digitized by Google

Etats du Duché de Meckelbourg qui doivent s'assembler à Sternberg par ordre de l'Empereur qui les a pris sous sa protection, & tous les Conseillers y seront déchargez du serment de fidelité qu'ils ont prêté au Duc de Meckelbourg, à moins que ce Prince ne se soumette au decret Imperial rendu contre lui il y a quelques années.

On a arrêté à Grats trois Incendiaires qui ont avoüé à la question qu'ils étoient plus de trois cens, & qu'ils avoient formé le dessein de mettre le feu aux quatre coins de la Ville.

Les deux fils du Prince Ragotzi que l'Empereur a fait élever en cette Ville doivent bien-tôt partir pour l'Italie. L'aîné va à Naples prendre possession d'un fief que Sa Majesté Imperiale lui a donné avec le titre de Comte, l'autre passera en Sicile, où il aura aussi un Fief avec titre de Marquis, & l'Empereur a pourvû aux dépenses de leur voyage.

On a reconnu la fausseté des bruits que les ennemis du Comte de Marsigli avoient répandu ici contre ce General. Il n'a point passé à Constantinople, il ne s'est point fait Mahometan comme on l'avoit publié, il n'a eu aucune part au prétendu complot des Gouverneurs d'Ancone & de Sinigaglia, & l'on vient d'appren-

Digitized by Google

d'apprendre qu'après avoir passé une partie de l'Hyver en Hollande, il étoit retourné à Boulogne, sa patrie.

On publia au commencement de ce mois une Ordonnance de l'Empereur, qui défend de donner l'aumône à aucun mendiant, se disant ruiné par l'incendie de Bude, S. M. I. ayant pris des mesures pour faire donner des secours à ceux qui ont veritablement eu part à ce malheur.

De Londres, ce 17. Juin.

LE 17. May la Chambre des Communes fit la seconde lecture du Bill, qui a été dressé pour empêcher les sujets du Roy de prendre aucun interest dans la nouvelle Compagnie de Commerce que l'Empereur a dessein d'établir dans les Pays Bas.

On a arrêté un homme qui se dit le Roy des Noirs, troupe de brigands qui commettent de grands desordres dans les Provinces, où ils font contribuer les Villages, tuent les bêtes fauves, dégradent les Forests, & font tête aux troupes du Roy. Ce chef des voleurs appellé Shoster qui avoit été mis à la garde d'un messager d'Etat, se sauva le 23. May au soir par un trou qu'il fit au grenier, dans lequel il étoit enfermé.

On

Digitized by Google

On prépare à la Tour trois trains d'artillerie, l'un pour le Camp d'Hydepart, l'autre pour Berwick, & le dernier pour l'Oueſt d'Angleterre.

Les Communes ont paſſé à la pluralité de 180. voix contre 172. le Bill portant impoſition de cent mille livres ſterling ſur les terres des Catholiques de ce pays; mais elles ont rejetté la clauſe qui obligeoit les Catholiques non-jurans d'Ecoſſe à faire enregiſtrer leurs noms & leurs biens.

Après bien des délais le ſieur Chriſtophe Lawyer a été executé à mort le 28. May. Le même jour on donna la liberté au ſieur Jeffreys, Gentil-homme du pays de Galles, & au ſieur Mathieu Plunket, Sergent dans les Invalides de Plymouth. L'Evêque de Rocheſter doit paſſer inceſſamment dans les Pays Etrangers, le ſieur Moris ſon gendre & ſa femme ont obtenu la permiſſion de le ſuivre, & de reſter avec lui quelques temps.

Les Seigneurs ont paſſé ſans aucun changement le Bill de la taxe ſur les terres des Catholiques du Royaume.

Le 7. Juin le Roy ſe rendit avec les ceremonies uſitées à la Chambre des Pairs, & les Communes ayant été mandées, Sa Majeſté donna ſon conſentement Royal à pluſieurs Actes paſſez par les deux Cham-

Digitized by Google

Chambres qu'elle remercia des mesures qu'elles ont prises pour la seureté du Royaume, & pour la gloire de son gouvernement ; le Roy ayant cessé de parler, le Grand Chancelier prorogea par son ordre le Parlement jusqu'au 13. Juillet prochain.

Le 8. le Duc de Nosfolk, le Lord North & Grey, le sieur Denis Kelly & le sieur Thomas Cockram, prisonniers d'Etat qui étoient à la Tour, ont été élargis sous caution.

Le pardon que le Roy a accordé depuis peu au Vicomte de Bullingbrook, Secretaire d'Etat sous le Regne de la feuë Reine a été scellé du grand Sceau le 8.

Le 14. de ce mois le Roy s'embarqua à Greenwich vers les sept heures du soir, & mit hier à la voile sur les huit heures du soir, le vent s'étant tourné au Sud. Le Roy avant son départ a donné au Lord Waldgrave, petit-fils naturel du feu Roy Jacques II. & qui s'est fait Protestant depuis peu, la Charge de Gentil-homme de la Chambre du feu Duc de Richemond. S. M. Brit. a créé Baron de la Grande Bretagne le fils aîné de M. Walpoole, Chancelier de l'Echiquier, & la survivance du titre a été donnée à ses deux freres puînez, & après leur

mort

Digitized by Google

mort à leur pere. L'Evêque de Rochester fut dépoſé le 12. de tous ſes Benefices en vertu de l'Acte qui le condamne à ſortir du Royaume. Il ne partira pour les Pays Etrangers que le 6. Juillet, & reſtera priſonnier dans la Tour juſqu'au jour de ſon départ. Ses amis ont neanmoins obtenu la permiſſion de le voir, & pluſieurs perſonnes de diſtinction contribuent à lui fournir de quoi vivre honorablement dans le lieu qu'il choiſira pour ſa retraite.

De Lisbone, ce 20. May.

LE 17. de ce mois la Flote deſtinée pour la Baye de tous les Saints, mit à la voile; elle eſt compoſée cette année de ſeize Vaiſſeaux Marchands, eſcortez par deux Vaiſſeaux de Guerre. Il y a actuellement dans le Port de cette Ville 18. Navires François, 63. Anglois, 10. Hollandois, 5. Hambourgeois, 4. Suedois, 2. Eſpagnols, & un Danois.

De Madrid, ce 2. Juin.

LE Roy a rendu depuis peu une Ordonnance contre l'irreverence dans les Egliſes, & on en a envoyé des copies dans les Diocéſes, avec injonction aux

Digitized by Google

Evêques de tenir la main à l'execution. Le Colonel Stanhope, Ambaſſadeur d'Angleterre, dont la ſanté ſe rétablit difficilement, a écrit à Londres pour demander ſon rappel, & le bruit court que Sa Majeſté Britannique le lui a accordé.

On écrit de Cadix qu'on a commencé d'y charger les Vaiſſeaux qui doivent partir pour les Indes Orientales, vers le commencement du mois de Juillet prochain. Ces Lettres ajoûtent qu'on avoit fait publier que ceux qui porteroient volontairement aux Hôtels des Monnoyes des matieres d'or & d'argent qu'ils ont reçûës par les derniers galions joüiroient d'un benefice de ſix pour cent.

On écrit de Ceuta que les Maures avoient recommencé à pouſſer leurs tranchées, & que la garniſon de la place avoit été repouſſée dans deux ſorties.

Le 29. le Roy fit Chevalier les trois Infants, ſes fils puînez, & leur donna l'Ordre de la Toiſon d'Or, en preſence de tous les Chevaliers de cet Ordre, invitez à cette ceremonie.

Les dernieres Lettres de Cadix portent que le Marquis de Mary avoit mis à la voile le 10. May avec les quatre Vaiſſeaux de Guerre & les deux Fregates qui compoſent l'Eſcadre que le Roy a fait armer cette année pour croiſer contre les Corſaires de Barbarie. On

Digitized by Google

On a donné des ordres pour faire équiper quatorze ou quinze Vaisseaux de Guerre dans differens Ports de ce Royaume, & on a mandé à plusieurs Regimens de s'assembler aux environs de Malaga.

De Rome, ce 26. May.

LE Pape arriva de la Catena le trois May vers les cinq heures du soir. Son retour fut celebré par la joye du peuple, & par le concours de la Noblesse qui se trouva sur son passage. Sa Sainteté a accordé aux habitans de la petite Ville de Poli, & aux Vassaux du Fief de Guadagnola une exemption pour dix années de tout ce qu'ils étoient obligez de payer par an à la Chambre Apostolique. Le Vicaire Apostolique qui réside à Constantinople a mandé que les Turcs continuoient leur armément. Mais qu'il ne croyoit pas qu'ils fussent en état de faire aucune entreprise cette année.

L'Empereur a donné à la Princesse Barberin l'investiture des terres que le feu Prince Barberin son pere possedoit dans le Royaume de Naples, ainsi le fils naturel de ce Prince a perdu l'esperance de s'en mettre en possession en vertu des Brefs favorables qu'il avoit obtenus de Sa Sainteté.

Digitized by Google

On mande de Veniſe que le nouveau Baile de la République auprès du Grand Seigneur s'étoit embarqué ſur l'Hydre pour paſſer à Conſtantinople, d'où l'on apprenoit que ſa Hauteſſe a propoſé une tréve de trois ans au Grand Maître de Malthe, & qu'elle doit faire partir inceſſamment un Agent avec vingt eſclaves Malthois pour commencer l'échange des priſonniers faits de part & d'autre. On dit que le Grand Maître a fait part au Pape de cette propoſition qui doit être examinée dans une Congregation particuliere, & que comme il y a des exemples de ſemblables traitez entre la Religion de Malthe, & la Turquie, on ne doute pas que Sa Sainteté n'approuve cette tréve qui procureroit le calme à l'Italie.

On mande encore de Veniſe que le Lundy 24. May après-midi pluſieurs Nobles Venitiens donnerent un Regatte à Veniſe, (*a*) compoſé de quatre ſortes de Barques, la premiere de Batelets à une rame, la ſeconde de Gondoles à une rame, la troiſiéme de Batelets à deux rames, & la quatriéme de Gondoles à deux rames. Il y eut un grand concours de Nobleſſe & de peuple à cette courſe, qui fut honorée de la preſence du Prince & de la Princeſſe de Modene.

(*a*) Prix que l'on court avec les Barques.

Digitized by Google

DIGNITEZ, BENEFICES, & Charges des Pays Etrangers.

Allemagne.

MR le Comte Charles de Gaſchin, Chambellan de l'Empereur a été nommé Conſeiller au Conſeil d'Etat.

M. le Baron de Deſtrendt, Lieutenant Colonel du Regiment de Bettendorf, a obtenu le Commandement de la Forteresſe de Brod ſur la Save, vacante par démiſſion du Baron de Petraſch.

Don Marin Marie Carraccioli, Prince d'Avellino, & le Comte Michel Deſpaur, Evêque de Roſſa dans la Natolie, ont été nommez Conſeillers ordinaires au Conſeil d'Etat de l'Empereur.

Angleterre.

Le nouvel Evêque de Londres a été élû Gouverneur de l'Hôpital de la Chartreuſe.

Le Roy a nommé pour gouverner le Royaume pendant ſon ſéjour en Allemagne l'Archevêque de Cantorbery, Primat d'Angleterre, le Lord Parker, Grand Chancelier de la Grande Breta-

Digitized by Google

gne, le Lord Carleton, Preſident du Conſeil, le Duc de Kingſton, Garde du Sceau privé, le Duc d'Argile, Grand Maître de la Maiſon du Roy. Le Duc de Newcaſtle, Grand Chambellan, le Duc de Grafton, Viceroy d'Irlande, le Duc de Roxburg, Secretaire d'Etat pour l'Ecoſſe, M. Walpole, premier Secretaire de la Tréſorerie, le Lord Townſend, Secretaire d'Etat, le Lord Carwright, auſſi Secretaire d'Etat, & l'Evêque de Londres.

M. le Comte de Godolphin a obtenu la Charge de Premier Gentil-homme de la Chambre, vacante par la mort du Comte de Sunderland.

M. le Docteur Bradfort, Evêque de Carlile a été nommé à l'Evêché de Rocheſter, & au Doyenné de Veſtminſter.

Le Docteur de Wang, Doyen de Glocester a été nommé Evêque de Carlile.

M. de S. André, membre de la Societé Royale de Londres, & le plus celebre Anatomiſte d'Angleterre, a obtenu une Charge d'Anatomiſte Royal, créée en ſa faveur.

Portugal.

Le R. Pere Joſeph de l'Expectation, Docteur en Theologie, & l'un des Qualificateurs du Saint Office, a été élû pour

Digitized by Google

pour Provincial par les Religieux Trinitaires de Lisbone.

Le R. Pere Bernard de Castel Branca a été élû Abbé General par les Religieux de Saint Bernard dans leur Chapitre, tenu dans leur Monastere Royal de Albaboca; il étoit déja Abbé & Recteur du College de Saint Bernard de Coimbre, Qualificateur du Saint Office, Grand Chronologiste du Royaume, & l'un des membres de l'Académie Royale de l'Histoire. Il a exercé la Charge de Grand Aumônier de Sa Majesté, & il a demeuré treize ans à Rome pour la Beatification de Donna Therese & Donna Sanche, Reines de Portugal.

Italie.

Le R. Pere Charles Lodi a été élû General de l'Ordre par les Clercs Sommasques, Congregation particuliere de Clercs Reguliers qui doivent leur origine à Jerôme Emiliani, Noble Venitien, dans leur Chapitre General, tenu à Milan.

Le R. Pere Jean Chrisostome Bertazzoli a été élû dans le même Chapitre leur Procureur General. Il étoit Recteur du College Clementin de Rome.

M. Charles Antoine Donadoni, nouvel Evêque de Sebenico en Dalmatie, a

Digitized by Google

été Sacré le 25. Avril dans l'Eglise des Saints Apôtres par le Cardinal Gualtieri, assisté de l'Archevêque d'Apamée, & de l'Evêque de Sarline.

Le R. Pere François Laurent de Saint Laurent de Groste, cy-devant Gardien de la Terre Sainte, & depuis Vice-Commissaire General de l'Ordre de Saint François, a été élû General de l'Ordre, le 15. May dans le Chapitre General, tenu au Monastere d'*Araceli*. Le Pape a assisté à cette élection, où il se rendit accompagné du Cardinal Paulucci, Vicaire, du Cardinal Corsini, Protecteur des Franciscains, & du Cardinal Conti, frere de Sa Sainteté.

Le 12. May le Pape tint au Palais du Quirinal un Consistoire, il proposa pour le Pere d'Aragona, l'Evêché de Milets dans la Calabre.

L'Abbé Loüis Forni, l'Evêché de Reggio dans les Etats du Duc de Modene.

Le sieur Dominiqûe Condolmero, Noble Venitien, l'Evêché de Lesina en Dalmatie.

Dom Diegue Marsillo, cy-devant Archevêque de Plata, l'Archevêché de Lima, Ville Capitale du Perou.

Dom Jean de Necolalde pour l'Archevêché de Plata.

Le

Le R. Pere François Escandon Theatin, l'Evêché de la Conception au Chili.

Le Cardinal Cienfuego proposa pour Dom Paul de Vilana Perla, qui a été Archevêque de Brindisi dans le Royaume de Naples, l'Archevêché de *S*alerno.

Le Cardinal Ottoboni Protecteur des Affaires de France, proposa pour le R. Pere Leontre Religieux de l'Ordre de Cîteaux, l'Abbaye de Grosboc dans le Dioceſe d'Angoulême.

M. l'Abbé Michel, l'Abbaye de Nôtre-Dame de l'Escala-Dieu, après quoi il préconisa M. l'Abbé de la Fare pour l'Evêché de Viviers, & M. l'Abbé de Vaſcon pour celui d'Apt; enſuite Sa Sainteté accorda le *Pallium* pour l'Archevêque de Lima & celui de la Plata.

MORTS, BAPTESMES & Mariages des Pays Etrangers.

UN Juif nommé Simon Salomon Crabat, a été baptiſé à Vienne en Autriche le 19. May jour de la Pentecôte dans l'Egliſe des Cordeliers. Il a été tenu ſur les Fonts Baptiſmaux par le Comte Loüis-Thomas Raimond de Harrach, Grand Ecuyer Hereditaire d'Autriche.

Digitized by Google

Le Marquis Charles-Antoine-François Acciaioli Torriglioni, épousa le 28. May la Marquise Thereſe Serlup, fille unique du Marquis de ce nom. Le Cardinal Barberin leur donna la Benediction nuptiale.

M. Jean-Ignace Verpgi Baron de Beintem, Conſeiller & Medecin ordinaire de l'Empereur, eſt mort à Vienne en Autriche le 1. Juin, âgé de ſoixante & quinze ans.

On a baptiſé dans la même Ville, dans l'Egliſe des Franciſcains un Juif nommé Volf Moyſe Oppenhem, qui fut tenu par le Prince de Capricio, Marquis de Rofrano, Conſeiller d'Etat Ordinaire de l'Empereur.

M. Charles Lenox, Duc de Richemond, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, eſt mort le 7. Juin dans ſon Château de Goodvood au Comté de Suſſex. Charles Comte de Manh ſon fils, lui ſuccede dans ſes Biens & dans ſes Titres.

M. Charles Townſend, fils aîné du Vicomte de Townſend Secretaire d'Etat, a épouſé à Londres la fille unique de M. Harriſſon, après avoir obtenu du Roy d'Angleterre une Charge de Gentilhomme de ſa Chambre, & avoir pris place dans la Chambre des Pairs, ſous

Digitized by Google

sous le Titre de Baron de Townsend de Lynne dans le Comté de Nortfolk.

Le 3. de ce mois le Prince Heréditaire de Saxe Eisenach, épousa à Berlin la Princesse fille aînée du Margrave Albert-Frederic de Brandebourg, en presence de toute la Cour & des Ministres Etrangers. Après la Benediction Nuptiale faite par M. Jablonsqui Ministre de la Cour, on fit une triple Salve de 50. pieces de Canon. Le Roy conduisit ensuite la nouvelle épousée dans un appartement où l'on avoit dressé une table de 20. couverts pour la Famille Royale. Cette Princesse fut placée entre le Roy & le Prince son Epoux qui étoit à sa droite, & qui avoit à son côté la Reine, les deux Princesses Royales, la Margrave Philippe & la Margrave Albert. Le Roy avoit à sa gauche le Margrave Albert, le Prince Royal, le Margrave Christian Loüis, le Prince de Dessau, le Prince Henry Frederic fils de la Margrave Philippe, les trois Princes fils du Margrave Albert, & les deux jeunes Princes de Dessau. On avoit mis dans un autre appartement une grande table pour les Ministres du Roy & pour ceux des Puissances Etrangeres, pour les Generaux & les Colonels. Dans un troisiéme appartement on avoit dressé sept tables

Digitized by Google

pour tous les autres Officiers & même jusqu'aux Lieutenans & Enseignes des 14. Bataillons & cinq Escadrons qui ont passé en revûë. Il y avoit dans un quatriéme appartement deux grandes tables pour les Dames de distinction qui avoient été invitées. Toutes ces tables qui contenoient 360. couverts, furent servies avec beaucoup de magnificence.

Cette Fête fut continuée les deux jours suivans avec la même somptuosité. Il y avoit au dernier festin, deux tables en forme d'une H & d'une S, qui signifioient Henry & Sophie, qui sont les noms des deux Epoux.

JOURNAL DE PARIS.

NOus sommes bien aises d'avertir qu'il y a quelques erreurs à la page 981. article trois du Journal de Paris du precedent Mercure, au sujet d'un Courier arrêté, &c. Tout cet article a été fait sur des Memoires peu exacts, & nous prions le Public de n'y avoir aucun égard.

On a chargé aux Ports de l'Orient & de Brest vingt-trois Vaisseaux pour aller dans la Colonie de la Compagnie de France aux Indes. On a apperçu à la hauteur

Digitized by Google

hauteur de Bourdeaux, de Nantes & de Breſt quelques Corſaires de Barbarie.

Quatre voleurs de la Compagnie du fameux Cartouche qui étoient détenus dans les priſons de la Conciergerie, ont trouvé le ſecret de ſe ſauver la nuit du ſeize au 17 du mois de May après avoir forcé une grille de fer. On dit qu'on leur avoit porté des limes dans du pain long. Le nommé *Belle humeur* inſigne brigand étoit de cette bande, ainſi qu'un Prêtre ſcelerat qui devoit être brûlé pour ſes impietez.

On mande de Madrid que la Reine d'Eſpagne a fait preſent à la Princeſſe des Aſturies d'un étuy d'or garni de Diamans, & à la Princeſſe d'Orleans future épouſe de l'Infant Dom Carlos d'un autre ſemblable pour la matiere & pour les enrichiſſemens.

On écrit de Noyon que le Tonnerre eſt tombé ſur l'Egliſe Paroiſſiale de la Neuville, qu'il l'a entierement brûlée, de même que le Preſbytere; les Cloches de cette Egliſe ont été fonduës par la foudre.

Le trente May M. Moroſini Ambaſſadeur Ordinaire de la Republique de Veniſe, fit ſon entrée publique; M. le Maréchal de Matignon & M. de Remond Introducteur des Ambaſſadeurs allerent le prendre dans le Caroſſe du Roy au

Mon

Monaſtere de Picpus, d'où la Marche partit dans l'ordre ſuivant. Le Caroſſe de l'Introducteur, celui de M. le Maréchal de Monteſquiou precedé de deux Ecuyers à cheval, la ſuite de l'Ambaſſadeur à cheval, la Livrée à pied, l'Ecuyer & ſix Pages à cheval, le Caroſſe du Roy, ceux de Monſieur le Duc d'Orleans, de Madame la Ducheſſe d'Orleans, du Duc de Chartres, de la Ducheſſe de Bourbon Doüairiere, du Duc de Bourbon, du Comte de Clermont, de la Princeſſe de Conti Doüairiere, de la Princeſſe de Conti ſeconde Doüairiere, du Prince de Conti, du Duc, de la Ducheſſe du Maine, du Comte de Toulouſe & du Cardinal du Bois premier Miniſtre, & enfin les quatre Caroſſes de l'Ambaſſadeur. Dès qu'il fut arrivé à ſon Hôtel, il y fut complimenté de la part du Roy par le Duc de Gevres, premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majeſté; de la part de Monſieur le Duc d'Orleans, par le Marquis de Ségur, Maître de la Garderobe de Son Alteſſe Royale, & de la part de Madame la Ducheſſe d'Orleans, par le Marquis de ſaint Pierre ſon premier Ecuyer. Le premier jour de Juin le Prince de Pont & M. de Remond Introducteur allerent prendre l'Ambaſſadeur en ſon Hôtel, & le conduiſirent

dans

Digitized by Google

dans le Caroſſe du Roy à Verſailles, où il eut ſa premiere Audience publique de Sa Majeſté. Dans l'avant-Cour du Château ce Miniſtre trouva à ſon paſſage les Compagnies des Gardes Françoiſes & Suiſſes ſous les Armes & les Tambours appellant; dans la Cour les Gardes de la Porte & ceux de la Prevôté ſous les Armes à leurs poſtes ordinaires & ſur l'Eſcalier les Cent Suiſſes en habit de ceremonie, la Hallebarde à la main. En dedans de la Salle des Gardes il fut reçu par le Marquis d'Ancenis Capitaine des Gardes du Corps, qui étoient en haye & ſous les Armes; après l'Audience du Roy, l'Ambaſſadeur fut conduit par M. de Remond à celle de Monſieur le Duc d'Orleans; & après avoir été traité par les Officiers du Roy il fut reconduit à Paris avec les ceremonies uſitées. Il alla à toutes ces Audiences en Robe, conformément à l'uſage des Ambaſſadeurs de Veniſe.

Le 6. de Juin un Courier extraordinaire apporta la nouvelle de la mort du Prince Leopold Clement, fils aîné du Duc de Lorraine, cauſée par la petite Verole le quatre de ce mois à dix heures du matin. Ce jeune Prince n'avoit que dix-ſept ans, étant né le 25. Avril 1707. Le onze M. de Rolinville Envoyé extraordinaire

Digitized by Google

dinaire du Duc de Lorraine, eut Audience particuliere du Roy, où il fut conduit par M. de Remond Introducteur, & fit part à Sa Majesté de cette mort. Il fut conduit le même jour par le même Introducteur pour le même sujet à l'Audience de Monsieur le Duc d'Orleans, & le Roy prit le deuil le treize.

Le quinze, Sa Majesté alla courir le Cerf dans le bois de Boulogne, avec la meute de M. le Prince de Conti.

Le trente-un May les Reverends Peres de la Doctrine Chrétienne, tinrent dans leur Maison de saint Charles leur Chapitre General, & ils élurent Superieur General de leur Congregation le R. Pere Griffon qui a déja joüi de cette Dignité.

Le quatre de Juin le Roy courut le Cerf dans la Forêt de Marly, & alla le même jour coucher au Château de Meudon, où Sa Majesté doit séjourner quelque temps.

Les Etats de Bearnqui jusqu'à present n'avoient pas encore rendu leurs hommages, & fait le Serment de fidelité qu'ils doivent au Roy à son Avenement à la Couronne, s'acquitterent de ce devoir le trente-un May. Ils furent conduits à l'Audience par le Marquis de Dreux, Grand Maître des Ceremonies, & par M. Desgranges Maître des Ceremonies, & presentés

Digitized by Google

sentés à Sa Majesté par le Duc de Grammont Gouverneur de la Province, & par le Marquis de la Vrilliere Ministre & Secretaire d'Etat. La députation étoit composée de M. l'Evêque de l'Escar qui porta la parole, de M. d'Espalungue Baron d'Arros, de M. de Navailles Baron de Mirepoix, de M. le Vicomte de saint Martin Abbé d'Orni, Députés de la Noblesse; de M. de Peberge Jurat de Morlès, de M. d'Andonis Jurat d'Oleron, de M. de Latrille Jurat de Lambey, & de M. de la Mothe Jurat de Bruges, Députés du Tiers-Etat; de M. le Baron de Sus Syndic General, & de M. de Vitau Caniton Secretaire en survivance, & M. de Day Tresorier des Etats. Ils prêterent serment de fidelité au Roy qui leur promit de les maintenir dans leurs privileges.

Le quatre Juin après midi, M. le Cardinal premier Ministre, alla tenir l'Assemblée de la Compagnie des Indes.

On a fait jouer les Eaux à Marly pour Madame la Palatine de Vilna, & à Versailles pour M. Morosini Ambassadeur de la Republique de Venise.

On doit representer incessamment un Ballet Heroïque intitulé *Les Fêtes Grecques & Romaines*. Les paroles sont de M. Fuzelier, & la Musique est de M. Collin de Blamont Surintendant de la Musique

Digitized by Google

que de la Chambre du Roy. L'Auteur a cherché une route nouvelle & a tiré ſes ſujets de l'Hiſtoire. On en parlera plus amplement après la premiere Repreſentation.

On a preſenté au Roy le 9. de ce mois un Poiſſon extraordinaire, qu'on a pris auprès de Dieppe ; on l'appelle un Tigre Marin. Il eſt gros comme un Veau de trois à quatre mois, & long de plus de cinq pieds, la tête pas extrémement groſſe, avec deux mouſtaches comme un Chat. Il peſe 200. Il a deux pates aſſez courtes, & une large queuë qui lui ſert de nageoire. S. M. l'a fait porter à la Menagerie, & on l'a mis dans un baſſin fait exprès pour les animaux amphibies, où il y a une pente douce pour faciliter leur ſortie quand ils veulent aller brouter l'herbe, &c. On le nourrit avec des Anguilles & autres petits Poiſſons, & on eſpere qu'on conſervera cet animal qui eſt auſſi rare que curieux.

Le Roy a été pluſieurs fois ſe promener à Venves, tres-belle maiſon à M. le Duc ; S. M. a auſſi été à celle de Madame la Princeſſe de Conti à Iſſy, auſſi bien qu'à Puteaux, chez M. le Duc de Grammont, & à Clamart chez M. de Champſenay, Premier Valet de Chambre de S. M.

Digitized by Google

Le 18. de ce mois le Roy alla se promener à la Muette. Le 19. S. M. courut le Dain dans le Parc de Meudon. Le 20. à Clamar. Le 21. à la Muette. Le 22. au bois de Boulogne, où S. M. chassa le Cerf avec l'Equipage du Prince de Conti.

Le 28. du mois dernier, M. de la Jonchere, Tresorier General de l'Extraordinaire des Guerres, fut conduit à la Bastille par ordre du Roy.

RELATION de la prise de la Patrone de Tripoly, par la Fregate saint Vincent, commandée par le Chevalier de Chambrai, le 13. May 1723. dans les Eaux de la Pantellerie.

LE Grand Maître ayant eu divers avis de la course que faisoit un Vaisseau Turc, & une Tartane qui étoit sa conserve, entre le maretime & la Pantellerie, & qu'ils avoient pris une Barque Genoise & une Sicilienne chargées de Sel. Son Eminence expedia dans le moment des ordres par divers bâtimens à ses Vaisseaux qui escortoient dans les Eaux de la Licante, les bâtimens du transport du bled pour Malte. Les ordres portoient d'aller à la découverte de ces Corsaires, ce qui fut

Digitized by Google

fut executé sur le champ par le Vaisseau saint Jean & la Fregate saint Vincent, lesquels se trouvans dans les Eaux de la Pantellerie découvrirent à cinq lieuës d'eux le 12. May un Vaisseau & une Tartane. Par la manœuvre ils jugerent que c'étoient les ennemis ; mais comme il étoit déja fort tard, ils ne trouverent pas à propos de les aller reconnoître. La nuit étant survenuë, ils concerterent ensemble que le Commandant navigeroit vers la Lampedouze, & la Fregate continueroit sa route sur la Sicile. A la pointe du jour le Vaisseau ennemi se trouvant éloigné de la Fregate de deux lieuës, fit force de Voile sur elle en prolongeant sa civadiere pour faire croire qu'il vouloit l'aborder : la Fregate dans ce moment fit carguer sa grande Voile pour l'attendre, & l'ennemi s'étant approché a une lieuë fit Pavillon Turc en tirant un coup de Canon, & mit son Pavillon. La Fregate répondit par un autre coup de Canon & mit son Pavillon. L'ennemi l'ayant reconnu revira de bord, & prit chasse en forçant de Voile. Alors la Fregate lui donna chasse, & l'ayant arrivé à 9. heures du matin à portée de pistolet, le combat commença vivement, & après quatre heures d'un feu reciproque & continuel, l'ennemi se rendit.

Le

Digitized by Google

Le feu a fort endommagé les deux Vaisseaux ; l'ennemi a été démâté de son grand mât & de son artimon, & toute sa mature de l'avant a été fracassée, & la Fregate a été extrêmement incommodée dans ses manœuvres & sa mature.

La Fregate a remorqué le Vaisseau ennemi qui est la Patrone de Tripoli portant Pavillon de Vice-Amiral, & est entrée dans le Port de Malte le 16. May. Cette Patrone avoit été donnée il y a quelque temps par le Grand Seigneur au Roy de Tripoly ; elle étoit sortie de ce Port depuis vingt jours, ayant environ 400. hommes d'Equipage, quoiqu'elle eut navigué autrefois avec 700. Elle n'avoit pû en dernier lieu former cet Equipage par le manque des gens du païs.

Ce Vaisseau est plus Navire que Fregate, & est percé pour 60. pieces de Canon ; mais il n'en a que 48. montées & 14. Pierriers de bronze sur le Gaillard. Il s'y est trouvé 267. Turcs, dont 20. blessez mortellement, 33. Chrétiens sains & saufs de differentes nations, le reste de l'Equipage a été tué dans le combat. Il n'est mort des nôtres que 4. Matelots, & 10. blessez dangereusement.

La prise de ce Vaisseau n'est pas moins avantageuse à la Religion, que glorieuse

au

Digitized by Google

Grand Maître ; car ce Vaisseau qui est excellent Voilier, sortoit toutes les années pour faire la course, au grand préjudice des Chrétiens, & faisoit nombre de prises.

On doit attribuer cet heureux succès à la misericorde de Dieu, qui a donné au Chevalier de Chambrai une si belle occasion de faire éclater sa valeur & son experience. Son exemple a animé son Equipage, qui ne s'est point démenti de la bravoure qu'il a fait paroître dans toutes les autres occasions.

La Tartane Turque conserve de cette prise ayant toûjours resté en vûë pendant le combat, fit route vers Tripoly ; le Vaisseau saint Jean ayant ensuite paru lui donna chasse, & après quelque temps, on entendit tirer huit coups de Canon ; c'est ce que le Chevalier de Chambrai assure. On a lieu d'esperer que le saint Jean l'aura prise pour rendre l'action complette.

ASSEMBLE'E DU CLERGE'.

L'Assemblée Generale du Clergé de France, tint sa premiere Seance le 25. du mois de May dernier, à Paris chez

Digitized by Google

chez l'Archevêque d'Aix, qui eſt le plus ancien des Prélats Députez. On lut la Lettre du Roy du 24. Janvier dernier, adreſſée aux Agens du Clergé pour la Convocation de l'Aſſemblée Generale, dont voici la teneur.

DE PAR LE ROY.

TRES-CHERS ET BIEN AMEZ: La permiſſion que les Rois nos Predeceſſeurs ont depuis long-tems accordée au Clergé de nôtre Royaume, de s'aſſembler pour donner moyen à ceux qui le compoſent de déliberer de leurs affaires, ayant toûjours produit beaucoup d'avantages au bien de leur ſervice; & les raiſons qui nous ont empêché de permettre ladite Aſſemblée dans le tems ordinaire ne ſubſiſtant plus, Nous voulons bien à preſent leur accorder cette même grace: C'eſt pourquoy nous vous faiſons cette Lettre de l'avis de nôtre très-cher & bien amé Oncle le Duc d'Orleans Regent, pour vous dire que nous voulons & entendons que l'Aſſemblée Générale ſoit convoquée en nôtre bonne Ville de Paris au vingt-cinquiéme jour du mois de May prochain; & que ſuivant le devoir de vos Charges, vous en donniez avis de nôtre part aux Archevêques de nôtre

Digitized by Google

nôtre Royaume, afin qu'ils ayent à convoquer promptement leurs Assemblées Provinciales ; & que ceux qui seront députez pour l'Assemblée générale étant avertis, puissent préparer les Memoires de ce qui devra y être traité, & se rendre en nôtredite Ville de Paris au jour cy-dessus désigné : Nous voulons de plus que vous leur fassiez sçavoir que nôtre intention est que cette Assemblée ne puisse durer que le tems de deux mois, suivant les anciens Reglemens ; qu'il n'y ait que deux Députez de chaque Province ; sçavoir, un du premier & un du second Ordre, sous quelque prétexte que ce puisse être ; & que les Reglemens qui ont été faits par les Assemblées précedentes, soient regulierement observez. C'est de quoy nous vous chargeons de les avertir, si n'y faites faute : CAR tel est nôtre plaisir. DONNÉ à Versailles le vingt-quatriéme Janvier mil sept cent vingt-trois. Signé, LOUIS ; *Et plus bas*, PHELYPEAUX. *Et au dos est écrit* : A nos très-chers & bien amez les Agens Généraux du Clergé de France.

Chaque Député remit aux Agens la Procuration en vertu de laquelle il se presentoit avec les pouvoirs de sa province.

Le Clergé de France est composé de seize

seize Metropoles ou Provinces Ecclesiastiques : chacune de ces Provinces envoye à l'Assemblée Generale un Archevêque ou un Evêque, & un Député du second Ordre, qui doit être au moins Soudiacre, & qui doit avoir un Benefice dans l'étenduë de la Metropole qui lui donne procuration.

Députez à la presente Assemblée, suivant l'ordre des Provinces.

Province d'Aix.

M. Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille des Comtes de Marseille Du Luc, Archevêque d'Aix.

L'Abbé de Villeneuve Chanoine, Grand Vicaire, & Official d'Aix.

Province de Narbonne.

M. René-François de Beauveau, Archevêque de Narbonne.

L'Abbé Caulet de Granague, Abbé de Chatrices, Aumônier du Roy, & Grand Vicaire de Nantes.

Province de Bordeaux.

M. François-Elye de Voyer de Paulmy d'Argenson, Archevêque de Bordeaux.

L'Abbé de la Cropte de Bourzac, Prieur de S. Sauveur d'Angoulême.

Province de Sens.

M. Denys-François Bouthilier de Chavigny, Archevêque de Sens.

L'Abbé de Beringhen, Archidiacre & Grand Vicaire de Sens, Prevôt de Pignans, & Abbé de Sainte Croix de Bordeaux.

Province d'Ambrun.

M. Jean-François-Gabriel de Henin Lietard, Archevêque d'Ambrun.

L'Abbé Michel, Chanoine d'Ambrun.

Province de Vienne.

M. Henry Oſwald de la Tour d'Auvergne, Archevêque de Vienne.

L'Abbé de Roye la Rochefoucault, Abbé de Beauport & de Saint Romain de Blaye.

Province de Lion.

M. François Madot, Evêque de Châlon ſur Saone.

L'Abbé Bouhyen de Savigny, Archidiacre & Grand Vicaire de Langres.

Province de Paris.

M. Charles-François des Montyers de Merinville, Evêque de Chartres.

L'Abbé Le Normant, Chanoine de Saint Honoré.

Province de Rouen.

M. Jean Le Normant, Evêque d'Evreux.

L'Abbé Le Berceur de Fontenay, Grand Vicaire de Lizieux.

Province d'Alby.

M. Charles-Alexandre le Filleul de la Chappelle Evêque de Vabres.

Digitized by Google

L'Abbé de Cotiolys, Abbé de Saint Michel de Gaillac.

Province d'Auch.

M. Gabriel Olivier de Lubieres du Bouchet, Evêque de Cominges.

L'Abbé Montmorin de Saint Herm, Abbé de Bonnevaux.

Province de Reims.

M. François-Firmin Trudaine, Evêque de Senlis.

L'Abbé de Sainte Hermine, Chanoine & Grand Chantre de l'Eglise de Reims.

Province de Tours.

M. Loüis Montheynard de la Vergne de Trezzan, Evêque de Nantes.

L'Abbé Blossac de la Bourdonnaye, Grand Vicaire de Treguyer.

Province de Toulouse.

M. Gabriel-Florent de Choiseul, Evêque de S. Papoul.

L'Abbé de Choiseul, Chanoine de S. Michel de Castelnau-Dary.

Province d'Arles.

M. François-Joseph de Simianes de Gordez, Evêque de S. Paul Trois-Châteaux.

L'Abbé Forbin d'Oppede.

Province de Bourges.

M. Loüis-Jacques de Chapt de Rastignac, Evêque de Tulles.

Digitized by Google

L'Abbé de la Roche Aimon.

Ancien Agent du Clergé.

L'Abbé de Broglio, Abbé de Baume, des Vaux, de Cernay & du Mont Saint Michel, qui a été nommé en l'année 1710. Agent par la Province d'Ambrun, & en 1715. par la Province d'Alby.

Nouveaux Agens du Clergé.

L'Abbé de Brancas Aumônier du Roy, Doyen de Lizieux, Abbé de Saint Pierre de Melun, nommé en 1720. par la Province de Reims.

L'Abbé de Macheco de Premeaux, Abbé de S. Paul de Narbonne & de Sainte-Marguerite, nommé en 1720. par la Province de Narbonne.

Les Provinces de Bourges & de Vienne seront en tour de nommer les Agens du Clergé en 1725.

Le Samedy 29. May 1723.

L'Assemblée étant formée par la validité des Procurations de tous les Députez, ils prêterent serment en la forme ordinaire.

Ils choisirent ensuite les Presidens. Le Clergé ne reconnoît pour Presidens, que ceux qu'il se donne par son choix : la Dignité des personnes, ni la préeminence des Sieges n'attribuent aucun droit pour présider : le nombre comme le choix

des

Digitized by Google

des Presidens, dépend de la détermination de l'Assemblée.

Les Archevêques d'Aix & de Narbonne, & les Evêques de Châlon sur Saone & de Chartres, ont été nommez Presidens de l'Assemblée.

L'Abbé de Broglie ancien Agent, a été nommé Promoteur, & l'Abbé de Brancas a éte élû Secretaire.

Sur la proposition que l'Archevêque d'Aix fit de prier M. Cardinal Du Bois Premier Ministre de venir presider à l'Assemblée, toute la Compagnie applaudit & le nomma par acclamation. Les Archevêques de Narbonne & de Vienne, les Evêques d'Evreux & de Nantes, & les Abbez de Beringhen, de Roye, de la Roche-Aimon & de S. Herm, furent députez pour aller à Versailles faire cette priere à Son Eminence.

On regla le jour de la Messe solennelle du Saint-Esprit au Lundy suivant. L'Archevêque de Narbonne fut prié d'officier, & l'Evêque de Châlon de faire le Sermon : l'Abbé de Brancas fut chargé d'aller demander à cet effet la permission necessaire à M. le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris.

L'Abbé de Macheco de Premeaux, fut envoyé à Versailles pour recevoir les Ordres du Roy sur le jour & l'heure

qu'il plairoit à Sa Majesté de donner audience à la Compagnie ; & pour demander à Monseigneur le Duc d'Orleans, qu'il lui plût de recevoir ensuite les respects du Clergé.

Le Lundy 31. May 1723.

L'Archevêque de Narbonne fit le rapport de l'accueil favorable & de la politesse avec laquelle les Députez avoient été reçus de M. le Cardinal Du Bois, qui acceptoit la place de Président de l'Assemblée.

L'Abbé de Premeaux rendit compte du sujet de son voyage à Versailles : il dit que le Roy avoit marqué l'heure de l'audience au Mercredy 2. Juin à neuf heures & demie du matin, & que le Clergé seroit reçu avec les honneurs accoutumez : Que Monseigneur le Duc d'Orleans donneroit le même jour audience à la Compagnie sur le midy après le Conseil.

L'Abbé de Premeaux ajoûta : Que l'on expedieroit suivant l'usage, des Lettres d'Etat pour les Députez qui en auroient besoin.

L'Assemblée se rendit dans le Chœur de l'Eglise des Augustins ; l'Archevêque de Narbonne celebra la Messe pontificalement. Après l'Evangile, l'Evêque de monta en Chaire ; il prit pour texte

texte ce Verſet du Pſeaume 92. *Teſtimonia tua credibilia facta ſunt nimis.* Il en fit l'application aux témoignages & aux preuves éclatantes que Dieu a donné dans tous les temps de la Divinité de la Foy & de la Religion Chrétienne ; il cita les principaux exemples qui ſont répandus dans l'Ancien & le Nouveau Teſtament, & dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique ; ce fut ſon premier Point. Dans le ſecond, il refuta les objections & les illuſions des impies & des libertins, qui combattent l'évidence de la Religion plutôt par le dereglement de leur cœur, que par l'aveuglement de leur eſprit. Il remplit une ſi grande matiere avec toute la ſolidité, la force & l'éloquence qu'elle demande ; & les Auditeurs ont reconnu dans ce Diſcours l'érudition & l'élevation de genie qu'ils avoient admiré lorſque le même Prélat prononça l'Oraiſon Funebre du feu Roy à l'Aſſemblée du Clergé de 1715.

Tous les Prélats & les Députez de l'Aſſemblée communierent de la main de l'Archevêque de Narbonne officiant.

Le Mercredy 2. Juin à Verſailles.

Les Députez de l'Aſſemblée s'étant rendus à Verſailles dans la Salle des Ambaſſadeurs, le Comte de Maurepas Secretaire d'Etat, qui a le département du

Digitized by Google

Clergé, vint les avertir que le Roy étoit prêt de leur donner audience : ils allerent dans l'Appartement de Sa Majesté, étant conduits par le Comte de Maurepas, le Marquis de Dreux Grand Maître des Ceremonies, & par M. Des Granges Maître des Ceremonies. Les Gardes du Corps étoient dans leur Salle en haye, sous les armes, ayant leurs Brigadiers à leur tête : les deux battans des portes furent ouverts par les Huissiers. M. le Cardinal Du Bois premier Ministre & Président de l'Assemblée joignit la Compagnie dans la premiere Antichambre du Roy, & il se mit entre les Archevêques d'Aix & de Narbonne ; l'Archevêque d'Aix porta la parole. Après la Harangue, M. le Cardinal Du Bois presenta & nomma au Roy les Prélats, les Députez & les Agens du Clergé : ils furent ensuite reconduits par les mêmes personnes & avec les mêmes honneurs dans la Salle des Ambassadeurs.

HARANGUE

Digitized by Google

HARANGUE faite au Roy à Verſailles par M. l'Archevêque d'Aix, Preſident de l'Aſſemblée Generale du Clergé de France le 2. Juin 1723.

SIRE,

Le Clergé de France le premier des trois Etats de vôtre Royaume, vient rendre ſes hommages à V. M. & en implorer la protection.

Il oſe, SIRE, ſe flatter de s'en être toûjours montré digne, par la fidelité conſtante dont il a donné dans tous les temps les preuves les plus éclatantes aux Rois vos Predeceſſeurs; & V. M. le trouvera également rempli du parfait deſir de lui plaire.

Animé de l'eſprit & du zele du ſage Cardinal qu'il a choiſi pour ſon Preſident, il ſe prêtera aux beſoins de l'Etat avec empreſſement, comme il vous expoſera avec confiance ceux de l'Egliſe qui demande un puiſſant ſecours, & qu'elle ne peut attendre que de V. M.

Le grand Prince qui vous a remis le Gouvernement du Royaume, après une

Digitized by Google

glorieuſe Regence, & qui par ſa profonde ſageſſe l'a maintenu en paix contre les ennemis du dehors, n'a pas eu le temps de réprimer abſolument l'inquietude de quelques eſprits qui le troublent au dedans par leur opiniâtre reſiſtance à une Loy de l'Egliſe & de l'Etat.

C'eſt une gloire que la Divine Providence a reſervé, SIRE, au temps de vôtre Majorité, & à laquelle elle ſemble vous avoir preparé par le fond de pieté qui a éclaté en Vous dès l'enfance, & qui a toûjours pris de nouveaux accroiſſemens avec l'âge.

Toutes les autres qualitez éminentes, SIRE, que Vous avez reçûës de la nature, & que des mains également habiles & ſoigneuſes ont ſçu ſi heureuſement cultiver, pourront vous rendre grand aux yeux des hommes; la Religion ſeule peut vous rendre grand aux yeux de Dieu.

Solide & veritable grandeur, dont doit être ſur tout jaloux le Roy, qui ne partage avec aucun Roy de la terre, le glorieux Titre de Roy Tres-Chrétien.

C'eſt principalement par ſon zele pour la pureté de la foy & les interêts de l'Egliſe, que l'incomparable Prince auquel vous ſuccedez merita le Surnom de Grand, & qu'il s'attira d'en haut cette ſuite de proſperitez, qui ont diſtingué le plus long des Regnes. C'eſt

Digitized by Google

C'eſt principalement par là qu'il vous ſera glorieux, SIRE, de le faire revivre en Vous.

C'eſt par là que vous nous conſolerez de la perte de Vôtre Auguſte Pere, qui promettoit à la France le plus ſage, & le plus religieux des Rois.

Mais c'eſt auſſi à quoy V. M. ſe trouve engagée, par le Serment ſolemnel qu'elle a fait en recevant l'Onction Sainte.

Voilà, SIRE, le principal objet des vœux que nous ne ceſſerons de former pour vous, & ce qui fera de V. M. un Roy ſelon le cœur de Dieu, & ſelon le cœur d'une Nation auſſi jalouſe de la Religion de ſes Peres, que fidele à ſes Princes.

Sur le midy, le Marquis de Dreux Grand Maître des Ceremonies, vint prendre la Compagnie pour la conduire chez Monſeigneur le Duc d'Orleans. Le Marquis de la Fare Capitaine des Gardes de S. A. R. reçut l'Aſſemblée dans la Salle des Gardes qui étoient en haye ſous les Armes. M. le Cardinal Du Bois ſe joignit à la Compagnie dans l'Antichambre. Le Marquis de Clermont & le Marquis d'Armentieres conduiſirent le Clergé dans le grand Cabinet. Son A. R. reçut la Compagnie debout & découvert. Sa réponſe à la Harangue de

Digitized by Google

vêque d'Aix fut remplie de termes qui marquoient la protection, & la bienveillance de S. A. R. pour le Clergé. Tous les députez ayant été presentez & nommez à Monseigneur le Duc d'Orleans, furent reconduits par les mêmes personnes ; il y eut seulement cette difference que le Marquis de Dreux s'étoit retiré, lorsque le Marquis de la Fare avoit voulu prendre la droite sur lui dans la Salle des Gardes ; ce qui fut cause que la compagnie retourna sans garder de rangs, à la Salle des Ambassadeurs.

HARANGUE à Monseigneur le Duc d'Orleans par M. l'Archevêque d'Aix.

MONSEIGNEUR,

Nous venons avec empressement porter à V. A. R. les assurances de nos profonds respects, & c'est avec joye que nous nous acquittons en Corps d'un devoir qu'éxige vôtre auguste naissance, & le rang que vous tenez.

Nous n'y sommes pas moins engagez, Monseigneur, par nôtre zele pour le bien du Royaume, qui vous doit un repos peu connu dans le cours d'une longue minorité,

Digitized by Google

minorité, & dont vous avez ſçû le faire joüir par la profondeur & la ſageſſe de vos conſeils, avec un ſuccès juſqu'ici ſans exemple.

Que ne vous doit-il point encore, Monſeigneur, pour tous les glorieux ſoins que vous prenez à lui former un Roy digne du Trône de ſes Peres.

Inſtruit par V. A. R. dans le grand art de Regner, nous le verrons redoutable à ſes ennemis, aimable à ſes ſujets faire la gloire & le bonheur de la France.

Vous lui inſpirerez ſur tout, Monſeigneur, l'amour de la paix, & vous lui apprendrez ce que vous ſçavez ſi parfaitement, à la maintenir dans ſes Etats, en faiſant également reſpecter l'autorité Royale, & celle de l'Egliſe.

Nous prierons ſans ceſſe le Seigneur, qu'en prolongeant les jours de V. A. R. juſqu'aux temps les plus reculez, il veüille combler de graces & de benedictions un Prince, qui par ſa bonté eſt l'objet de nôtre amour, & celui de nôtre admiration par les vertus dont il eſt rempli.

Tous les Députez furent invitez chez M. le Cardinal, Premier Miniſtre qui les traita à dîner avec beaucoup de magnificence.

Digitized by Google

L'Assemblée ayant été avertie de l'arrivée de M. le Cardinal du Bois, Premier Ministre, députa six Archevêques ou Evêques, & six Députez du second Ordre pour aller le recevoir ; il étoit entré dans l'Eglise des Augustins, & il faisoit sa priere dans le Sanctuaire. Les Députez le joignirent à la porte de l'Eglise qui donne du Cloître dans le Sanctuaire, & ils le conduisirent dans la Salle, il se plaça comme Président au fauteüil du milieu de la séance ; il prêta le serment ordinaire, étant debout & découvert, & ayant la main sur la poitrine ; ensuite s'étant assis, il dit,

MESSIEURS,

J'ai attendu avec impatience le jour où je pouvois marquer à cette auguste Assemblée la vive reconnoissance que je sens de la grace que vous m'avez faite : vous avez bien voulu m'associer au Clergé de France, & je sçai à combien de merite, & à quelle gloire vous m'associez ; mais j'ose dire que ce qui est si glorieux pour moi, l'est aussi pour vous-même : vous auriez pû craindre un Ministre, qui, quoi qu'honoré du Sacerdo-

ce

ce eût pû être disposé dans quelques occasions à le sacrifier à l'Empire ; ce penchant n'est que trop grand à croire les interests de l'un plus importans, & plus pressans que ceux de l'autre ; mais vôtre zele pour l'Etat ne vous a pas permis une crainte qui pouvoit paroître legitime, & en n'admettant dans l'interieur de vos déliberations, vous prouvez de la maniere la plus authentique la droiture & la sincerité de vos intentions pour le service du Roy. Je sens de mon côté à quoi m'engage cette confiance ; il faut qu'un Ministre à qui le Clergé fait l'honneur de ne le redouter pas, s'en rende digne, en redoublant ses soins pour les avantages du Clergé ; tout ce que peut l'autorité du Ministre, je le dois à vos interests, ainsi loin que les devoirs dont j'étois chargé, & ceux que vous m'imposez de nouveau viennent jamais à se combattre, la place que j'occupe dans l'Etat me fournira les moyens de satisfaire à celle que vous me donnez dans l'Eglise ; je suis seur, Messieurs, & je vous outragerois par le moindre doute, que vous ne me donnerez à porter au Roy dans le cours de cette Assemblée que d'anciennes, ou plutôt d'éternelles preuves de l'attachement des Eglises du Royaume pour leur protecteur, que des gages nouveaux & certains

certains du dévouëment du Clergé à la Couronne, & de la tendreſſe reſpectueuſe pour la perſonne de Sa Majeſté, tandis que je ne vous porterai que les précieuſes aſſurances de l'attachement du Roy à la Religion ; que ſes maximes dont il eſt inſtruit & penetré ſur le reſpect dû au Sanctuaire, que ſes ſentimens en faveur de la plus illuſtre portion de l'Egliſe univerſelle, que des témoignages de la préference qu'il lui donne au-deſſus de tous les autres objets de ſon affection. Je n'aurai rien ni de part ni d'autre à diſſimuler, ni à affoiblir, ni à exagerer : je ne dois m'étudier qu'à être précis, & à tranſmettre ſi fidelement les ſentimens du Roy, & de ſon Clergé, qu'il ne reſte aucun doute ſur ce que le Souverain doit attendre du zele & de la fidelité de ſes ſujets, & ſur ce que le Clergé peut eſperer de la Religion, de la prudence & de l'affection du Roy.

L'Archevêque d'Aix témoigna à ſon Eminence la joye que la compagnie reſſentoit de ſa preſence, les ſentimens de reſpect que le Clergé avoit pour elle, & les eſperances qu'il concevoit de ſa protection & de ſa bienveillance.

Le Secretaire lût la diſtribution des differens Bureaux, dans leſquels on examine, & on diſcute les affaires, dont l'Aſſem-

Digitized by Google

l'Assemblée prend connoissance.

On fit suivant l'usage, la lecture des Reglemens qui concernent les Assemblées generales : on fixa l'heure des séances, pour le matin depuis huit heures jusqu'à midi, & après midi, depuis trois heures & demie jusqu'à sept heures du soir.

Le 8. Juin 1723.

Mrs le Pelletier des Forts & Fagon, Conseillers d'Etat, & au Conseil Royal, Mr le Comte de Maurepas, Secretaire d'Etat & Dodun, Contrôleur General des Finances, Commissaires du Roy, allerent à l'Assemblée ; ils furent reçûs à l'Angle du Cloître, qui est près de la porte du Sanctuaire, par quatre Archevêques ou Evêques, & quatre Députez du second Ordre ; ils se placerent dans des fauteüils adossez au Bureau, vis-à-vis les Presidens.

Le Comte de Maurepas remit une Lettre de Creance du Roy qui fut lûë par le Secretaire.

M. le Pelletier des Forts, dit :

MESSIEURS,

Le Roy vous ayant assemblé dans la Capitale de son Royaume, nous ne pouvons

vons être chargez d'une commission plus agreable, & qui nous fit plus d'honneur que de venir vous assurer de sa part, de son estime & de son affection pour le premier Ordre de son Etat.

Ces sentimens ont été inspirez à Sa Majesté dès son enfance par les personnes illustres, chargées de son éducation, & à mesure que la raison s'est dévelopée dans ce jeune Monarque, un Prélat aussi respectable par sa capacité & par sa vertu, que par son amour si desintéressé pour la verité, n'a cessé de lui enseigner que la Religion est la baze & le fondement des Empires, & que l'amour des peuples est la plus grande force des Souverains.

Que ne pouvons-nous pas attendre, Messieurs, d'une si heureuse éducation, & quelles esperances l'Eglise de France n'en doit-elle pas concevoir.

Il est le fils d'un pere que la pieté & les vertus rendoient si digne de commander; le petit-fils d'un Prince dont nous avons admiré la tendresse pour les peuples, & dont nous regretons encore la bonté.

Enfin l'arriere-petit-fils du plus grand de nos Rois, qui après avoir consommé soixante années de son Regne à combattre au dedans & au dehors les ennemis

de

de la Religion, a employé les derniers instans de sa vie à donner à son successeur ces sages conseils qui ont formé dans son ame les principes du plus solide, & du plus équitable gouvernement.

Le grand Prince qui par la superiorité de son génie, autant que par les droits de sa naissance, fut appellé à l'administration de l'Etat pendant la minorité, a commencé même avant le temps de la majorité à exposer aux yeux du Roy le tableau des trois Ordres qui composent cette Monarchie.

D'un côté il lui a fait un portrait fidele des actions memorables, de la valeur, & de l'intrepidité de cette genereuse Noblesse qui a tant de fois répandu son sang pour défendre nos frontieres & plus souvent encore pour les étendre, & Sa Majesté n'a pû le voir sans étonnement.

D'un autre côté il lui a representé l'assiduité & la necessité indispensable du service des Magistrats, qui n'épargnent ni leurs soins, ni leurs veilles pour entretenir la paix dans les familles, par une sage application des Loix, fondement le plus inébranlable des Etats, & l'amour naturel du Roy pour la justice s'en est augmenté.

Mais le point le plus essentiel de ses instructions a été le compte exact qu'il a rendu

Digitized by Google

rendu à Sa Majesté de ce que doivent nos Rois au premier Ordre de leur Royaume.

Il a été secondé par les travaux d'un Ministre, chargé du poids immense des affaires de l'Etat qui joint aux principes d'une sage économie, si necessaire pour maintenir le bon ordre au dedans, cette vaste étenduë de lumieres & de connoissances avec laquelle il porte si efficacement ses vûës au dehors.

Sa Majesté est parfaitement instruite, Messieurs, des sommes considerables, dont le Corps du Clergé a secouru l'Etat dans ses necessitez les plus pressantes.

Elle connoît vôtre zele, & vôtre attachement pour le bien de son service.

Elle n'est pas moins informée des lumieres & du merite de chacun de ceux qui composent cette auguste Assemblée, des soins & de l'application continuelle qu'ils apportent pour instruire les peuples de leur devoir envers le maître des Rois, & de leurs obligations envers leur Souverain, & la fermeté avec laquelle l'illustre Prélat que nous voyons à vôtre tête vient de s'exposer aux perils les plus certains pour le salut d'une grande Province, est une preuve si éclatante, & si singuliere de son zele, & de sa pieté, que l'impression ne s'en effacera jamais de la memoire de nôtre jeune Roy.

Digitized by Google

Ce Prince eſt à peine parvenu à ſa Majorité, qu'il a crû devoir vous faire part, Meſſieurs, des diſpoſitions dans leſquelles il prend les rênes du Gouvernement.

Heritier du titre de Fils Aîné de l'Egliſe, il ſent qu'il en contracte toutes les obligations ; & Sa Majeſté perſuadée qu'elle trouvera en vous la même fidelité dont vous avez donné des preuves ſi conſtantes aux Rois ſes prédeceſſeurs, nous commande de vous apporter les aſſurances de ſa parfaite conſideration pour le Clergé, de ſon affection pour les membres de cette illuſtre Aſſemblée, & de ſa puiſſante protection pour vos Egliſes.

L'Archevêque d'Aix, Preſident de l'Aſſemblée répondit :

MESSIEURS,

L'Aſſemblée reçoit avec un profond reſpect l'honneur qu'il plaît au Roy de lui faire.

Les aſſurances de la continuation de ſa protection pour le Clergé, montrent qu'il eſt heritier de la pieté de ſon auguſte Biſayeul, auſſi bien que de ſa Couronne, & nous aſſurent du même fonds de Religion, qui a toûjours animé le grand Prince,

Digitized by Google

Prince, qui lui a donné le jour.

Cette pieté que nous voyons tous les jours croître avec joye, Messieurs, & qui est le fruit de l'heureuse éducation qu'il a reçûë, fait nôtre esperance.

Quel avantage, en effet, ne doit point attendre l'Eglise de France, du gouvernement d'un Roy guidé par la Religion, & soutenu des avis du grand Cardinal qu'il a mis à la tête de ses Conseils.

Par là, Messieurs, nous verrons se cimenter l'union si necessaire du Sacerdoce, & de l'Empire; nous les verrons se prêter mutuellement la main, pour faire respecter l'une & l'autre puissance.

Il ne nous restera alors qu'à joüir tranquillement dans nos Diocéses de la paix que le Ciel nous aura renduë, & benir le Seigneur de nous avoir donné un Roy, qui édifie autant son Eglise par ses exemples, qu'il la soutient par son autorité.

Nous avons, Messieurs, un surcroit de joye dans l'honneur que nous recevons aujourd'hui, c'est de voir qu'il nous soit porté par des personnes si distinguées par leur vertu, leur merite, & les places importantes que vous rempliſſez si dignement.

Usez, Messieurs, nous vous en conjurons, de l'accès, & de la confiance que vous donnent auprès de S. M. ces mêmes places, pour lui persuader, que si sa pieté

nous

Digitized by Google

nous rassure, & nous console, la Religion, dont nous sommes les premiers Ministres, nous portera toûjours à lui être plus fidels, & plus soumis que le reste de ses sujets.

Les Commissaires du Roy furent reconduits par les mêmes personnes, & dans le même Ordre, jusqu'à l'endroit où ils avoient été reçûs.

Le 10. Juin 1723.

Les Commissaires du Roy retournerent à l'Assemblée pour la demande du don gratuit de 8. millions ; tout se passa dans le même Ordre que la premiere fois. Aprés la lecture de la Lettre de Creance du Roy, M. le Pelletier des Forts dit :

MESSIEURS,

Lorsque nous eûmes l'honneur d'entrer il y a quelques jours dans vôtre Assemblée pour vous apporter au nom du Roy les témoignages de son estime, & de sa bienveillance pour le Clergé, nous vîmes avec une satisfaction extrême celle que vous aviez de suppléer à la foiblesse de nos expressions, par des idées proportionnées à la Noblesse des sentimens de celui qui nous envoye.

Mais aujourd'hui que nous sommes chargez

chargez de vous exposer les besoins de l'Etat, & de demander une partie des secours necessaires pour le soulager ; nous croyons, Messieurs, que nous n'avons qu'à vous rappeller vôtre amour si naturel pour le Roy, & vôtre affection tant de fois éprouvée pour ses sujets.

Vos dons doivent être proportionnez à la situation presente des affaires du Clergé, & nous n'avons garde d'éxiger de vous de les mesurer sur les necessitez de l'Etat.

Le feu Roy n'avoit pû se dispenser de contracter des dettes immenses pour soutenir pendant une longue suite d'années les guerres que lui avoit suscitées la jalousie de toutes les puissances de l'Europe liguées contre lui.

Vous sçavez quel étoit l'épuisement du Royaume pendant les dernieres années de son Regne, combien sa tendresse pour ses peuples le pressoit d'y remedier, & quels furent les regrets de ce grand Prince dans les tristes instants où les decrets de la Providence rendirent toutes ses mesures inutiles.

Monsieur le Duc d'Orleans n'a rien oublié pour acquitter le Roy de cette importante obligation.

Il a maintenu par sa sagesse la tranquillité dans toutes les Provinces du Royaume,

Digitized by Google

Royaume, & dans les Etats les plus disposez à la troubler, il a sçû par son habileté menager differens traitez, dont il a assuré l'execution par les alliances qu'il a contractées.

Les premieres années de sa Regence ont été employées à connoître, & ensuite à diminuer les dettes de l'Etat.

Il a écouté avec une attention continuelle, & examiné avec un travail assidu, les differens expediens qui lui ont été proposez pour y remedier; il avoit crû même pouvoir ceder au goût presque general de la nation pour en tenter quelques-uns; mais le Ciel en a bientôt arrêté les succès trop précipitez.

Ceux qu'ont eu les recouvremens des revenus du Roy sont plus solides, Messieurs, ils ont passez de beaucoup nos esperances. L'application de chaque espece de recette à chaque differente nature de dépense facilite & asseure le bon ordre dans l'administration des Finances.

Mais il reste une partie considerable de dettes à payer, & le Roy ne peut esperer d'y parvenir que par le concours du zele, de la fidelité, & de l'affection de tous les ordres de son Royaume.

Vous en êtes le premier, Messieurs, & vous vous êtes toûjours empressez de donner l'exemple aux deux autres, toutes

les fois que l'occaſion vous a été offerte de plaire au Roy, & de ſecourir l'Etat par vos liberalitez.

Celle de huit millions que Sa Majeſté nous ordonne aujourd'hui de vous demander, pour être payée en differens termes juſques à la prochaine Aſſemblée de 1725. doit être d'autant moins onereuſe au Clergé, que ſes charges ont été conſiderablement diminuées par la réduction au denier 50. des Rentes dont il ſe trouve redevable.

D'ailleurs, Meſſieurs, vous ne vous êtes point aſſemblez depuis 1715. & tout le temps de la minorité s'eſt non-ſeulement écoulé, ſans qu'il vous ait été demandé aucuns ſecours; mais même M. le Duc d'Orleans toûjours attentif à vos intereſts, vous a délivré pendant ſa Regence d'une multitude d'Officiers inutiles infiniment à charge au Clergé.

Ceux qui ont été conſervez ne joüiſſent plus de leurs gages ou augmentations de gages qu'au denier 50. & auſſi-tôt que Sa Majeſté a été informée que l'effet des differens Arreſts rendus en 1719. & 1720. ſoit pour la ſuppreſſion des Charges, ſoit pour le rembourſement ou pour la réduction des Rentes au même denier, avoit été ſuſpendu par la réſiſtance de quelques-uns des Officiers & des Rentiers, elle

elle a prévenu par la sageſſe de ſes déciſions les juſtes repreſentations qu'auroit pû lui faire le Clergé aſſemblé.

Elle a même fixé par une Declaration authentique vôtre ſituation pour le paſſé, & aſſuré l'Etat des Rentiers pour l'avenir, en ce qui concerne les arrerages de ces anciennes Rentes, dont l'incertitude donnoit depuis ſi long-temps lieu à tant de remontrances & de conteſtations.

Jugez, Meſſieurs, par ces differens avantages que le Roy vous a procuré depuis qu'il eſt parvenu à la Couronne, de la tendreſſe de ſes ſentimens pour le Clergé; mais jugez encore mieux de ſa pieté, par la protection avec laquelle il a ſoutenu l'autorité du premier Ordre dans les affaires de l'Egliſe, & continuez en lui accordant des ſecours qu'éxigent les beſoins indiſpenſables de l'Etat, à lui donner de nouvelles preuves de vôtre zele, & de vôtre reſpectueuſe reconnoiſſance.

L'Archevêque d'Aix, Preſident répondit:

MESSIEURS,.

Nous ne ſommes pas moins ſenſibles aux témoignages de confiance que le Roy nous donne, en nous faiſant connoître

Digitized by Google

les besoins de son Etat, que nous le fûmes, lorsque de sa part vous nous portâtes les assurances de la continuation de sa protection.

Sur quel Corps, à la verité, de son Royaume, Messieurs, pourroit-il avec plus de justice mettre sa confiance, que sur celui qui tient tout de la pieté, & de la liberalité de ses Rois, & dont les Ministres obligez d'inspirer aux peuples la soumission & l'obéissance, doivent autant par religion que par reconnoissance leur en donner l'exemple.

Nous connoissons, Messieurs, parfaitement l'étenduë de ces devoirs, & nous osons nous flater de les avoir rempli sans menagement.

Les dons excessifs & frequens faits au feu Roy, pour l'aider à soutenir, & à finir une guerre, qui interessoit également l'Eglise & l'Etat, en sont une juste preuve, aussi bien que de nôtre zele.

Le desir ardent de nous remettre en état de suivre les mouvemens de ce même zele, nous faisoit envisager la tranquillité dont joüit le Royaume par les soins du grand Prince qui nous a gouverné pendant la Regence, comme un temps propre à nous en fournir les moyens.

Nos dettes, Messieurs, sont toûjours immenses, & si nous joüissons de quelque

que soulagement par la réduction de nos Rentes, nous avons la douleur de voir nôtre nouveau Clergé ruiné par les differentes operations, que le seul besoin de l'Etat a causé.

Par là nôtre credit est affoibli, & le Service Divin dans differens endroits prêt à manquer, faute de subsistance pour ses Ministres.

Dans cette triste situation, nous ne pourrions offrir au Roy, qu'une impuissance réelle, si le Clergé n'avoit en lui un fonds inépuisable, que le desir de plaire à S. M. & de la servir nous fournira toûjours.

L'Assemblée, Messieurs, va se mettre en état de répondre à vôtre demande, elle va pour cet effet tirer le rideau sur ses propres miseres, pour n'envisager que le seul bien qui nous tient le plus à cœur, & que nous voulons nous conserver; bien que nous faisons consister dans les bonnes graces, les bontez, & la protection de Sa Majesté.

Mais, Messieurs, tandis que nous tirons le rideau sur nôtre triste situation, ouvrez-le, s'il vous plaît, au Roy, afin que S.M. & son Conseil connoisse le veritable état du Clergé, & combien un Corps qui se prête toûjours avec tant de desintéressement, merite d'être menagé,

Digitized by Google

tegé & délivré de ces triſtes contreventions qui l'affligent, & qu'une fauſſe jalouſie de Juriſdiction n'enfante que trop ſouvent.

Les Commiſſaires du Roy s'étant retirez, l'Abbé de Broglie, Promoteur donna ſes concluſions ſur leur demande, & l'Aſſemblée délibera d'accorder huit millions de don gratuit, payables en quatre termes.

Les Députez qui avoient reçû les Commiſſaires du Roy, allerent leur faire le rapport de la déliberation que l'Aſſemblée venoit de prendre; ils promirent d'en rendre un compte fidele à S. M.

L'Archevêque d'Aix écrivit au Roy pour l'informer du zele & de l'empreſſement avec lequel l'Aſſemblée s'étoit portée à ſe conformer aux intentions de S. M. La lettre fut portée par l'Abbé de Brancas, qui rapporta la réponſe ſuivante du Roy à l'Archevêque d'Aix.

MR l'Archevêque d'Aix, j'ai une parfaite ſatisfaction du témoignage que l'Aſſemblée du Clergé de mon Royaume vient de me donner de ſon zele pour mon ſervice; je vois par la conduite des Députez qui la compoſent, que toutes les Provinces ont été animées du même eſprit, & également touchées des beſoins

besoins de l'Etat, & de l'envie que je sois content d'elles. Rien n'étoit plus propre à me faire connoître l'interest que j'ai de soutenir l'autorité, que le caractere & la charité des Evêques leur donnent sur mes peuples ; je sçai ce que vôtre exemple auroit pû faire sur les députez dans cette occasion, s'ils en avoient eu besoin ; mais sans rien diminuer de l'estime & de la confiance que je dois à vôtre sagesse si souvent éprouvée ; vous serez ravi que je vous avouë que je ne puis aujourd'hui m'appercevoir dans l'unanimité des suffrages, de ceux qui auroient voulu se faire remarquer, puis que tous les députez se sont également distinguez ; assurez-les du gré que je leur sçais, aussi bien qu'à vous, & que je suis très-disposé à leur donner toutes les marques de protection qu'ils peuvent desirer pour l'avantage des Eglises de mon Royaume ; sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, M. l'Archevêque d'Aix, en sa sainte garde. A Meudon le 10. Juin 1723. signé, Loüis ; & au dos est écrit à M. l'Archevêque d'Aix.

Les Commissaires du Roy ont dîné chez l'Archevêque d'Aix les deux jours qu'ils sont allez à l'Assemblée ; ce Prélat a donné dans cette occasion comme dans toutes les autres, des marques de sa magnificence.

Digitized by Google

LE 22. de ce mois M. le Comte de Morville, Secretaire d'Etat, fils de M. le Garde des Sceaux, fut receu à l'Académie Françoise, à la place de feu M. l'Abbé Dangeau ; il prononça un très-beau Discours qui fut generalement applaudi dans l'Assemblée qui étoit nombreuse, & composée de personnes illustres. M. Mallet, Chancelier, lui répondit au nom de l'Académie.

A M. Fagon, Conseiller au Conseil Royal.

VERS.

MEs premiers ans s'écoulerent en paix,
La fortune m'avoit fait grace ;
Mais helas ! sa faveur comme un ombre s'efface,
De sa haine bien-tôt je ressentis les traits.
Par vous j'ai retrouvé la trace,
D'un bien évanoüy qui causoit mes regrets ;
Chaque instant heureux que je passe,
Est l'ouvrage de vos bienfaits.
L'heureux loisir qui m'environne,
Par un hommage pur vous assure mon cœur ;

Je

Je vous dois ma fortune, & peut être l'honneur.
Eh ! quel courage ne s'étonne,
Quand le destin s'obstine à nous desesperer !
Cet amour de l'honneur qui doit nous inspirer,
L'heureuse naissance le donne ;
L'infortune peut l'alterer ;
Trop de richesse ou d'indigence,
Prepare à la vertu des écüeils dangereux ;
Je puis couler mes jours au sein de l'innocence ;
Le destin que m'a fait vôtre cœur genereux,
M'offre de richesse & d'aisance,
Trop peu pour m'égarer, assez pour être heureux.

Le nommé Cheret, qui étoit détenu aux prisons du Fort-l'Evêque depuis quelques mois, pour avoir diverti une somme considerable d'effets, qui lui avoient été confiez par plusieurs particuliers, fit rebellion à Justice dans la prison le 11. de ce mois ; en sorte que quelques Archers tirerent sur lui, & le tuerent. Il fut ordonné par Sentence du Châtelet, confirmée par Arrest du Parlement, que le cadavre dudit Cheret seroit traîné sur la claye, & pendu ensuite par les pieds en place de Gréve, ce qui fut executé.

Digitized by Google

On a eu avis d'Amsterdam que le Roy d'Angleterre, parti le 14. de ce mois à 6. heures du soir de Londres, étoit arrivé le 19. à 9. heures du matin en Hollande, d'où S. M. B. continuë sa route par terre vers Hanover.

MORTS & MARIAGES.

ON écrit de Vannes du 13e de ce mois, que le jour d'auparavant la Dlle Julienne Galliot y étoit morte, âgée de 130. ans passez. Elle est née dans la Paroisse de Merdrignac, Dioceſe de S. Malo. Le Curé a dit n'avoir point de Regiſtre assez ancien pour trouver son Extrait Baptistaire. Elle a été mariée deux fois, & n'a eu d'enfans que du premier mariage, qui sont morts. Elle marchoit encore sans bâton, filoit du fil très-fin qu'on vendoit jusqu'à six livres la livre. Elle a été quatre jours à l'agonie, & n'est morte que d'une chute qu'elle fit en montant dans sa chambre à un troiſiéme étage où elle demeuroit. Elle a conſervé jusqu'à la fin beaucoup de santé & un esprit fort droit. Madame de Monquand de la même Ville, actuellement âgée de 98. ans, assure n'avoir jamais connu

connu ladite Galliot que très-âgée.

Geoffroy de Valbelle, Mestre de Camp de Cavalerie, premier Enseigne des Gen. d'armes de la Garde ordinaire du Roy, fils unique de Cosme de Valbelle, Marquis de Rians, Seigneur de Metargues, Cadarache, &c. Lieutenant de Roy de Provence au Département d'Arles, & de Marie-Therese d'Oraison, épousa le premier de ce mois à Aix en Provence, Mademoiselle de Sainte Tulle, fille unique de Cosme-Maximilien-Loüis-Joseph de Valbelle, Marquis de Tourvès, Comte de Sainte Tulle, &c. & de Dame Anne-Marie de Demandols. Alphonse-Joseph de Valbelle, cy-devant Aumônier du Roy, Coadjuteur de Saint Omer, Oncle de la nouvelle mariée, a fait la ceremonie.

M. Jean-François de Valderie de Lescure, Evêque de Luçon, est mort dans son Diocese.

M. Jacques Maboul, Evêque d'Alet, est aussi mort dans son Diocese.

M. Pierre-Armand Bloüin, Prêtre, Abbé des Abbayes Daniane & Saint Sauveur Dobazine, est mort à Paris le 7. de ce mois, âgé de 58. ans.

Le 8. Dame Catherine-Barbe de Turgis de Canteleu, Dame de la Ferté Fernelle, de Longthui, &c. épouse de M.

Digitized by Google

Bonher de Castelu, Chevalier, Seigneur, Marquis de Saint Pierre, &c. Capitaine des Gendarmes d'Anjou, est morte le 8. de ce mois, âgée de 25. ans.

Le même jour est morte à Paris, dans la quarante-deuxiéme année de son âge, Dame Marie-Charlotte de Noailles, fille du Maréchal de Noailles, & épouse de M. Malo Auguste, Marquis de Coetquen, Comte de Combourg, Baron des Baronies d'Aubigné & de Bonne-Fontaine, Seigneur Châtelain d'Uzel, de la Motte-Daunon, Gaugray, Godheu, Boulet, Plessis-l'Epine, Maletroit, Dol, &c. Lieutenant General des Armées du Roy, Commandant dans les Pays & Duché de Bretagne, Gouverneur des Ville & Citadelle de Saint Malo.

Le 24 Dame Jeanne-Therese de Rocfeüille, Epouse de M. Ferdinand, Marquis de Lunaty, Visconti, Colonel de la Garde Suisse de S. A. R. de Lorraine, est morte à Paris de la petite verole, âgée de 34. ans.

Dame Marie-Jeanne Barberic de Courteille, Epouse de M. Peirene de Saint Cir, Gentilhomme ordinaire chez le Roy, est morte à Paris le 17. de ce mois, âgée de 23. ans.

M. Antoine-Nicolas Portail de Vaudreuil, Conseiller du Roy en sa Cour de

de Parlement, & Commissaire aux Requêtes du Palais, fils de M. Portail Président à Mortier, est mort le 20. de la petite verole, âgé de 21. ans.

M. Pierre-Joseph Gon de Vassigni, Chevalier, Conseiller du Roy en ses Conseils, & Président en sa Cour des Aydes, est mort le 8. âgé de 62. ans.

Dame Marie-Suzanne Guyhou, veuve de Paul Poisson Bourvalais, Ecuyer, Conseiller, Secretaire du Roy, Maison, Couronne de France & de ses Finances, est morte le 9. âgée de 63. ans.

M. Henry-Philippe de Beaumont, Chevalier, Marquis de Ptulay, Mestre de Camp de Cavalerie, Sous-Lieutenant des Gendarmes Dauphins, est mort le 17. âgé de 31. ans.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le *Mercure du mois de Juin*, & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 3. Juillet 1722.

HARDION.

TABLE

Digitized by Google

TABLE

GENERALE DES SIX PREMIERS mois de l'année 1723.

A

ACadémie Françoise. Sujet des prix proposez. 129. Nomination 301. Reception. *ibid.* & 551. 1250

—— Des Sciences. 765

—— Des Inscriptions 131. 759

—— De Peinture & Sculpture. 960

—— Des Arcadiens ; à Rome. 126

—— D'Histoire, à Lisbone. 126. 315. 565. 768

—— Problematique de Setubal. 131

—— Des Anonimes, à Lisbone. 565

—— Des Appliquez, à Lisbone. 963. 1037. 1176

—— De Verone. 119

—— Des Sciences, à Petersbourg. 962

—— De Musique, à Avignon. 310

Agathe Onyce du Trésor de S. Denis. 87

Age extraordinaire. 831. 1252

Alexandre, Discours sur ses conquêtes, 868

Angleterre, Histoire de ce Royaume. 115

Antinous, le culte qu'on lui a rendu. 550

Antiquitez de Narbonne. 528. 536. trouvées en Portugal. 768. trouvées près de Montpellier. 1169

Aquilius & Florus, Tragedie des Jesuites. 336

Arlequin au Banquet des sept Sages, Comedie. 159. Critique. 335

Arles. *v.* France.

Arnaud,

Digitized by Google

Arnaud, fameux Chirurgien, sa mort. 392
Aubervilliers (Village) 69
Avertissement des Auteurs du Mercure. 202

B.

BAsile & Quitterie, Comedie. 157. 404
Baptêmes faits à Londres en 1722. 169. à Vienne. 198
Baviere (Conte de) Ceremonie de la Grandesse accordée à ce Prince. 822
Beaujolois (la Princesse de) son passage en Espagne. 369. 596
Beringhen (M. Jacques-Loüis de) sa mort. 1006
Bibliotheque Chartraine, remarques sur ce Livre. 252
Bibliotheque des Philosophes. 753
Bisloni (Jean) Comedien Italien, sa mort. 967
Bouquet à Mlle du V. 40
Bourgogne, v. France.
Bouts rimez. 20. 51. 250. 261. 285. 445. 470. 688. 698. 699. 909. 924. 937. de M. de la Mothe. 790
Brayne, petite Ville. 73
Bude entierement brûlée. 841

C.

CAllot (Jacques) ses ouvrages. 561
Campistron (Jean Galbert de) sa mort. 1009
Camps (Abbé de) v. Sacre.
Canal proposé pour Paris. 306
Cantate, la belle Hollandoise. 927. l'Amour fugitif. 1059
Caracteres inconnus. 472
Carriere de Morintru, ouvrier qui y a été enterré pendant cinq jours. 236

Châlons,

Digitized by Google

Châlons, si cette Ville est Capitale de Champagne. 246. 853
Chansons. 48. 103. 298. 740. 947. 1163
Chapelle (Jean de la) sa mort. 1169
Charbon, la fumée en est mortelle. 375
Chartes qui ne sont point dattées. 1176
Chrétien, en quel temps les Rois de France ont pris le titre de très-Chrétien. 265
Cleopatre, Tragedie. 157
Clergé, Assemblée du Clergé. 1216. Lettre du Roy à ce sujet. 1217
Ce qui compose cette Assemblée. 1218
M. le Cardinal du Bois nommé President. 1223
Ouverture de l'Assemblée. 1224
Harangue au Roy. 1227
A M. le Duc d'Orleans. 1230
Harangue de M. le Cardinal du Bois. 1232
De M. le Pelletier des Forts. 1235. 1241
Réponses de l'Archevêque d'Aix. 1239. 1245
Lettre du Roy à l'Archevêque d'Aix. 1248
Condé (Mr la Princesse de Condé) sa mort. 589. sa pompe funebre. 537. 614. son éloge. 718
Conte, la jeune femme en couche 66. Contes Tartares. *v.* Gueulette.
Cosroes, Opera. 210
Coster (Laurent) inventeur de l'Imprimerie 1172. sa Statuë élevée à Haërlem. *ibid.*
Courtenai (Prince de) sa mort 1005
Cretus, Opera 339
Criminels qu'on a exceptez du pardon au Sacre. 86
Cybele Pessinunte. 529

D.

Dacier, son éloge à l'Académie des Inscriptions. 759
Daniel (Jesuite) critiqué au sujet d'une Medaille inserée

Digitized by Google

inserée dans son Histoire de la Milice Françoise. 1062
Davel condamné à mort, sa fermeté. 991
Declaration concernant les peines & les reparations d'honneur. 1018
Delrio critiqué. 19
Denis d'Halicarnasse. *v.* le Jay.
Desbrosses, Comedienne, sa mort. 198
Diamant antique gravé. 925
Dictionnaire Heraldique. 957
Dictionnaire universel de la France, ancienne & moderne. 951
Ducheſne a fait une faute qui en a jetté bien d'autres en erreur. 449
Duels, Edit contre les Duels. 522

E.

Eglogue de M. d'Est Adens. 1114
Elegie à la Marquise de.... 1131
Enfant d'une figure extraordinaire. 37. Réflexions sur ce Monstre. 734
Enigmes, 101. 295. 544. 738. 945. 1161
Entrée de leurs Majestez Czariennes, à Moscou. 349
—— De la Princesse de Beaujolois, à Bayonne. 367
Epigrame contre les Poësies Satyriques. 45
Epitalame. 527
Epître en vers à M. le Cardinal du Bois. 273
—— A M. de la R. sur son Rossignol. 1120
Espagne. *v.* Mariana.
Eugene (le Prince) son portrait gravé par Picard. 964

Digitized by Google

FAble, la Majesté & l'Amour 1. Le fruit d'un bon avis. 36. Les Cignes & les Grenouilles. 25. sur la Majorité du Roy 478. Le Papillon & la Violette. 731. La Linotte Coquette. 920. Le Roussin Oisif. 1097
Fer, l'art de le convertir en Acier. v. Reaumur.
Fête donnée à Poitiers. 45. A Cambrai. 191. A Paris, par M. Couvai. 193. A Chamron. 208
La Fortune reconciliée avec le merite. 244
France, Souveraineté de cette Couronne sur les Royaumes de Bourgogne Transjurane & d'Arles. 635

G.

GAutier. v. Bibliotheque des Philosophes.
S. Germain des Prez, diverses explications des Statues du Portail de cette Abbaye. 895. 1170
Gesvres (le Duc de) sa reception en qualité de Gouverneur. 187
Gonesse, Bourg. 69
Grenan (Benigne) sa mort. 960
Gueulette 740. & suiv.

H.

HAutefeüille (l'Abbé de) v. Pendule.
Histoire Galante, les deux amis rivaux. 52
Horloge d'une nouvelle invention. 1147
Houteville (l'Abbé de) critiqué par Rabi Ismaël. 104
Hymne à la Paresse. 88

Digitized by Google

I.

Idille sur la majorité du Roy. 713
Jettons de l'année 1723. 132
Incendie, Machine propre à l'éteindre. 962
Incendie de Bude. 841. De Stokolm. 1028. 1187
Ines de Castro, Tragedie. 777
Joblot (Loüis) sa mort. 960

L.

LA double inconstance, Comedie. 771
La Mare (Commissaire de) sa mort. 844. son éloge. 938
Languedoc, Histoire de cette Province. 724
Laverne, Déesse honorée par les Romains. 762
La Villette, Village. 68
Legitimé, rangs & honneurs des Princes legitimez. 1020
Les Haquais (François) sa mort. 394
Le Jay, Critique de sa traduction de Denis d'Halicarnasse. 21. 218. 430. 700. 910. Réponse. 948
Lettre du Roy sur la mort de Madame. 50. sur la cessation de la peste, au Cardinal de Noailles. 292
Ode de M. Foncemagne aux Auteurs du Mercure. 1150
Lettre originale aux Auteurs du Mercure. 922
Loterie de Tableaux. 119

M.

MAcaty, Singe de M. le C. de Clermont. 1152. Invitation à ses funerailles. 1155. Son Epitaphe. 1157. *& suiv.* Machine pour remettre à flot les Vaisseaux ensablez. 1169

Madaillan

Digitized by Google

Madaillan, origine de cette Maiſon. 1010
Majorité du Roy. 381. 383. 484. Tems de la Majorité des Rois de France. 481. Diſcours Latin ſur la Majorité du Roy. 766
Malaval (François) ſon éloge & ſes ouvrages. 1091
Mandement de l'Evêque de Marſeille au ſujet de la ceſſation de la peſte. 1159
Mariana, traduit en François. 299. Autre traduction de l'Abbé de Vayrac. 745
S. Martin d'Angers. 192
Matthieu, ſon éloge à l'Académie des Inſcriptions. 761
Medailles du Roy. 314. 965. ſur la peſte de Marſeille. 689. 1124. du P. de Grainville. 1098
Medecine Stalique. 955
Monſtre. *v.* Enfant.
Moriniere (Claude de) *v.* Sciencé.
Morts, état des morts à Londres pendant l'année 1722. 169. à Vienne. 198
Moulin à poudre. 127
Mouvement extraordinaire. 1167
Multiplians de Montpellier. 995

N.

Nantes, Origine de ſa Mairie. 311
Naples, Hiſtoire de ce Royaume. 962
Nitetis, Tragedie. 567
Notitia Galliarum. 759
Le Nouveau Monde, Comedie. 134. Critiqué. 135. deſavoüé & critiqué, par M. Fuzelier. 287. 819

O.

Ode, la pauvreté. 425. Sur la paix. 847. Le jugement dernier. 876. La retraite d'Alcipe.

Digitized by Google

cipe. 1088. La grandeur de Dieu dans ſes ouvrages. 1142
Oeil, Maladies de l'Oeil. 930
Opera de Veniſe. 585. Opera Italien qui doit s'établir à Paris. 770
Oracle de Delpnes deſavoüé par M. Fuzelier. 819
Orette, Opera. 210
Orleans (Madame d') ſon éloge. 90. Abregé de ſa vie. 92. Son ſervice à S. Denis. 375. à Laon. 620. 989
Otages de la Sainte Ampoule. 82
Othon, Roy de Germanie, Opera. 338
Ovide, ſes Heroïdes en vers François. 113

P.

LEs Paniers, Comedie. 566
Parodie, Comedie aux Italiens. 967
Partenope, Opera. 159
Pendule nouvelle de l'Abbé de Hautefeüille. 958
Percy, particularitez ſur cette Maiſon. 41. 476
Sainte Perine, Abbaye Royale. 68
Perſe Miriveits, Roy de Perſe. 587. 1186
Phenomene apperçû à Bragance. 768
Philomele, Opera, 770. Critique aux Italiens. 1184
Piémont (Princeſſe de) ſa mort. 615
Pierre, Operation de la Pierre. 959
Pirithous, Opera. 158 321
Police obſervée à Rheims au tems du Sacre. 78
Porte-malle du Roy, ce que c'eſt. 75
Poſſeſſion, réflexion ſur les poſſedez. 5. 6. poſſeſſion de Loudun. 16
Protée, Statuë de Sebaſtien Slodts. 960

Q.

Digitized by Google

Q.

Quinaut, Comedien, son discours à la clôture du Theatre. 581

R.

Rapin Thoyras. *v.* Angleterre.
Reaumur, Art de convertir le fer en Acier. 112
Recreations literaires. 308
Regnier le Poëte n'est pas fils d'un Tripotier. 257
Remercîment à M. le Cardinal du Bois. 290.
M. l'ancien Evêque de Frejus. 291
Richer. *v.* Ovide.
Riencourt. *v.* Antinous.
Rigord fait Chevalier de S. Michel, son éloge. 1125
Robert, Roy de France, combien il a eu de femmes. 446

S.

Sacre de Loüis XV. additions & corrections. 67. Discours de M. Crevier sur ce Sacre. 128.
Quel jour doit se faire le Sacre des Rois de France. 397
Saintes (Claude de) Evêque d'Evreux. 255
Science qui est en Dieu, par M. de Moriniere. 950
Secousse. *v.* Alexandre.
Serdeau des Theatres, Comedie aux Italiens. 336 818
Singe. *v.* Macaty.
Soissons (Evêque de) son discours au Roy. 70
Soleil donné à l'Eglise de Rheims par le Roy. 75

Digitized by Google

TAbleaux. *v.* Loterie. Exposez à la Fête-Dieu. 1173
Terrasson (Pere de l'Oratoire) sa mort. 832.
Terre, nouveau Système du Globe de la Terre. 755
Theatre Anglois. 970. Flamand, Hollandois & Allemand. 978
Thrasilaus ou le riche imaginaire, Comedie. 1177
Tigre Marin. 1212
Traducteur, les devoirs d'un bon traducteur. 949
Trajan, Opera. 339
Troyes, si cette Ville est Capitale de Champagne. 246. 853

V

VArignon (Pierre) sa mort. 125
Vayrac (Abbé de) *v.* Mariana.
Vergi (la Comtesse de) Histoire Galante & Tragique. 319
Vers trouvé dans les reins. 39
Vers à la Marquise de Joyeuse. 294. A la Duchesse d'Hanovre. 475. sur l'Amour interessé. 57. Sur le Rhume de M^e du M.... 722. Sur la Majorité du Roy. 864. Le Rossignol. 883. Réponse à ces Vers. 1120. De M. de la Font à M. le Comte de Morville. 893. Le Portrait du P. Eugene. 964. A Iris en lui envoyant un Serin. à M. Dagon. 1128. 1250
Vieillesse extraordinaire. 379
Vision, nouveau Système pour découvrir l'erreur des Philosophes sur la maniere dont se fait la vision. 1134
Vivant (Abbé) son éloge. 721
Viviers (le P. Emanuel de) *v.* Vision.

Digitized by Google

Université, Procession du Recteur. 68
Urne, antique de Vespasien. 769
Vvoolhouse, avis qu'il donne au public. 124

Errata du mois de May dernier.

Page 888. lig. 1. te prête, *lisez* t'aprête.
Page 905. lig. derniere, tome 1. p. 169. *lisez* tome 3. p. 121.
Page 939. lig. 1. surpris, *lisez* surprit.
Page 946. lig. 4. campagnes, *lisez* compagnes.
Page 975. lig. 10. justice, *lisez* justesse.
Page 1025. lig. 3. observoit, *lisez* observeroit.
Page 1034. lig. Lesvveu, *lisez* de Vare.
Page 1044. lig.... Honspech, *lisez* Hompesch.
Page 1100. lig. 20. Tilliers, *lisez* Tillieres.

Fautes survenuës pendant l'Impression de ce Livre.

Page 3. lig. 3. du bas part *ajoûtez* à.
Page 1125. lig. 10. monde & sçavant, *lisez* monde sçavant.
Page 1130. lig. 3. du bas d'azure, *lisez* d'azur.
Pag. 1166. lig. 18. & pieces, *lisez* & des pieces.

L'air noté doit regarder la page 1163.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google